

Conseil de Communauté

Compte-rendu succinct

Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le : 01/03/2022	<p align="center">Séance du Mercredi 23 Février 2022 qui s'est déroulée à la CCIT et en Visioconférence</p>	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale Jean-Philippe DEMILLIER
---	--	---

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Mercredi 23 Février 2022 à 18 heures 00 à la CCIT et en Visioconférence, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole (GBM).

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

↳ R.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 16/12/2021

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur François BOUSSO comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil Communautaire du 16/12/2021.

Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.2 - Installation d'un nouveau conseiller et désignation dans diverses structures

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte de l'installation de Monsieur Michel JASSEY en qualité de conseiller communautaire représentant la ville de Devecey ;
- fait application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales pour les désignations énoncées ci-après ;
- désigne Monsieur Michel JASSEY comme membre de la commission n°7 « Proximité, Santé, Culture et sports » ;
- désigne Monsieur Michel JASSEY comme membre de la commission n°8 « Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement » ;
- désigne Monsieur Michel JASSEY pour représenter GBM en qualité de titulaire dans les organismes suivants :
 - Syndicat mixte du Musée de plein air des Maisons Comtoises de Nancray
 - Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté (PMCF)
 - Syndicat Mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine (SMSCot)
 - Réseau des sites majeurs de Vauban
 - Collège Public du GAL de l'association du Pays des Sept Rivières
 - Comité Local de Gestion
 - P@C (Porter une action concertée) C@P 25
 - GIP Cafés Culture
 - Conférence régionale du Sport
- désigne Monsieur Michel JASSEY pour représenter GBM en qualité de suppléant à la Commission locale du site patrimonial remarquable de Besançon.

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.3 - Election d'un Vice-Président

Madame Anne VIGNOT, Présidente, déclare Monsieur Michel JASSEY, élu membre du Bureau, 13^e Vice-Président de GBM, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

↳ R.4 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend acte de la présentation des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R.5 - Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend acte de la présentation des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

↳ R.6 - Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport 2020 sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable, annexé au présent rapport.

↳ R.7 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

↳ R.8 - Débat d'Orientations Budgétaires 2022

A l'unanimité, le Conseil de Communauté a débattu des orientations budgétaires 2022. Conformément aux articles L. 2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités territoriales, il sera pris acte de ce débat et de l'existence d'un rapport détaillé par une délibération spécifique.

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.9 - Bilan de la CCSPL 2021

Le Conseil de Communauté prend connaissance du bilan des travaux 2021 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

↳ R.10 - Liste des emplois permanents – Récapitulatif au 01/01/2022 – Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- adopte la liste des emplois permanents au 01/01/2022,
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur (loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et à partir du 1er mars 2022, suite à la création du code de la fonction publique, en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique).

Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.11 - GBM – Syndicat mixte de Micropolis – Convention de secrétariat - Renouvellement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de secrétariat entre GBM et le Syndicat Mixte de Micropolis ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.12 - Prestation de services traiteurs pour le compte de l'ensemble des services de GBM, de la Ville de Besançon et du CCAS de la Ville de Besançon – Autorisation de signature de l'accord-cadre (Lot n° 1)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre attribué aux entreprises retenues pour le lot n° 1.

Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures

↳ R.13 - Conventions de financement pour la réalisation des études et des premières acquisitions foncières sur l'opération de bouclage du contournement Ouest de Besançon entre les Boulevards et Beure

A la majorité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de Convention de financement pour la réalisation des premières acquisitions foncières sur l'opération de bouclage du contournement Ouest de Besançon entre les Boulevards et Beure, faisant suite à la convention du 30 avril 2019,
- se prononce favorablement sur le projet de Convention de financement pour la poursuite des études et des acquisitions foncières sur l'opération de bouclage du contournement Ouest de Besançon entre les Boulevards et Beure,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ces conventions.

Pour : 93 Contre : 17 Abstention : 6 Conseillers intéressés : 0

↳ R.14 - Réalisation du parking de covoiturage sur la commune de Chemaudin-et-Vaux – Convention de participation financière d'APRR

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de participation financière d'APRR à la réalisation du parking de covoiturage sur la commune de CHEMAUDIN-ET-VAUX,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.15 - Enfouissement de réseaux de distribution publique d'électricité, de génie civil, d'éclairage public et de télécommunications – rue de la Grette à Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- inscrit les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité,
- se prononce favorablement sur ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe « prévisionnelle » et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer avec ORANGE les conventions particulières, option B, pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques.

Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.16 - Avenant n°8 au marché relatif à la mise à disposition, l'installation, la maintenance et le nettoyage de mobiliers urbains d'information et de publicité, d'abris destinés aux usagers en déplacements et de stations-vélos – Autorisation de signature

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°8 joint en annexe,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ledit avenant.

Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.17 - Renouvellement de la convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté pour la réalisation du service de transport – RPI Villers-Buzon/ Mazerolles-le-Salin/ Pouilley-Français

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté pour la réalisation du service de transport RPI Villers-Buzon/ Mazerolles-le-Salin/ Pouilley-Français joint en annexe ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

↳ R.18 - Commune de Pirey – Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUy à vocation économique lors de la procédure de modification n°2 du PLU

A la majorité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté approuve le principe de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUy « A Fan » pour permettre la réalisation d'un équipement dédié au

commerce et de plusieurs équipements à vocation artisanale, conformément aux objectifs du SCoT et du PLU.

Pour : 73 Contre : 31 Abstention : 11 Conseillers intéressés : 0

☞ R.19 - Convention entre le Syded et GBM – Extension du réseau de distribution publique d'électricité – Commune de Devecey

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus,
- inscrit les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

☞ R.20 - Zone d'Activités Economique du Parc de l'Echange – Vente d'assiettes foncières pour l'implantation de l'entreprise BOURGOGNE FRANCHE COMTE SIGNAUX

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la vente des lots 15, 16 et 17, issus de la parcelle cadastrée 593 ZE 267, correspondant à une emprise approximative de 23 306 m², BOURGOGNE FRANCHE COMTE SIGNAUX, sur la base d'un prix de 22,50 € HT/m²,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout acte relatif à cette vente.

Pour : 115 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

☞ R.21 - Programme de travail 2022 avec l'Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté (AUDAB) et avenant à la convention pluriannuelle 2020-2022

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du programme de travail AUDAB pour l'année 2022,
- autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant à la convention de financement et de partenariat pluriannuelle 2020-2022 entre Grand Besançon Métropole et l'AUDAB.

Pour : 90 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 24

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

☞ R.22 - Projet de Grande Bibliothèque – Marché de maîtrise d'œuvre et budget de l'opération – Autorisation de signature d'un avenant n°2

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre du projet de Grande Bibliothèque d'un montant de 218 460 € HT,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 annexé au rapport,
- valide l'Avant-Projet Sommaire modificatif avec un coût opération d'un nouveau montant Toutes Dépenses Confondues de 59 021 148 € HT,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter les financements de tout partenaire susceptible de participer à l'opération, et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 9 Conseillers intéressés : 6

☞ R.23 - Convention de renouvellement du service commun d'archéologie préventive entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de renouvellement du service commun d'archéologie préventive entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon Métropole,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

↳ R.24 - Fixation des tarifs 2022 en matière d'eau potable – Précision des tranches dégressives

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de modification des tarifs eau potable 2022 prévoyant une baisse du tarif eau potable de GBM de 20 centimes sur la tranche de consommation de 1500 m3 et plus, sur les 15 communes de l'ex-SIEHL.

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.25 - Modification des statuts du Conseil d'Exploitation de la régie eau et assainissement de Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la modification des statuts de la régie eau et assainissement de GBM intégrant l'augmentation du nombre de sièges du Conseil d'Exploitation pour donner voix délibérative à des représentants de la société civile,
- choisit le mode de désignation de ces trois représentants,
- se prononce favorablement sur la désignation des représentants de la société civile titulaires et suppléants tel que définis ci-dessus.

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.26 - Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre relatif à l'élimination des boues de la station de traitement des eaux usées de Port-Douvot avant méthanisation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre relatif à l'élimination des boues de la station de traitement des eaux usées de Port-Douvot avant méthanisation,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre attribué à l'entreprise retenue.

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

↳ R.27 - Actions recherche et innovation – Fonds Régional pour l'Innovation – Soutien aux projets des sociétés Moving Magnet Technologies et Hyvilo

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 € à l'égard de la société MOVING MAGNET TECHNOLOGIES ;
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 € à l'égard de la société HYVILO ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les actes afférents à ces deux aides.

Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.28 - Appui à la création d'entreprises innovantes : renouvellement de la convention triennale avec DECA-BFC (2022-2024)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention triennale avec DECA-BFC (2022-2024) ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 8

↳ R.29 - SEM AKTYA – Actualisation du pacte d'actionnaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte des évolutions du pacte d'actionnaires de la SEM Aktya,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le pacte d'actionnaires au nom de Grand Besançon Métropole.

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 12

↳ R.30 - SPL AER – Modification de l'actionariat

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe de modification du capital social de la SPL AER par cession d'actions de la Région BFC ;

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à voter en faveur de ces opérations dans les instances de la SPL AER.

Pour : 111 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

↳ R.31 - Actualisation du Schéma de Développement Touristique

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'actualisation du Schéma de Développement Touristique du Grand Besançon et sa prolongation jusqu'à la fin du mandat actuel.

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 10 Conseillers intéressés : 0

↳ R.32 - Evolution du Fonds d'Intervention pour l'Hébergement touristique (FIHT)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'évolution des objectifs du FIHT et son règlement d'aide joint en annexe.

Pour : 112 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.33 - Avenant à la convention de la Concession de Service Public du Camping Besançon-Chalezeule

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la nouvelle rédaction de l'article 15 « subdélégation » de la convention de CSP du camping de Besançon Chalezeule ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant.

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville

↳ R.34 - NPRU Planoise : Transactions foncières entre la Ville de Besançon et les bailleurs (Néolia, Loge.GBM, Habitat 25)

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions), le Conseil de Communauté :

- prend acte des transactions à intervenir entre la Ville de Besançon et Néolia, Loge.GBM, Habitat 25, dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) et de la convention pluriannuelle 2019-2029, selon les modalités explicitées ci-dessus et le plan joint en annexe,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention jointe.

Pour : 87 Contre : 0 Abstention : 8 Conseillers intéressés : 15

↳ R.35 - Convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de financement ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

↳ R.36 - Concession de service public de chauffage urbain de Planoise et des Hauts-du-Chazal – Frais de raccordement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les dispositions relatives aux modalités de facturation et de perception par Grand Besançon Métropole des frais de raccordement au réseau de chauffage urbain.

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.37 - Réseau de chaleur de Planoise et des Hauts du Chazal – Signature de l'avenant n°2 au contrat de concession avec CELSIUS

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'avenant à conclure avec la société CELSIUS,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant et la nouvelle convention joints en annexe.

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.38 - Fonds "Isolation et énergies pour les communes" - Attribution de fonds de concours aux communes de Chalezeule, Champagney, Fontain et Serre-les-Sapins

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des projets des communes de Chalezeule, Champagney, Fontain et Serre-les-Sapins ;
- se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours d'un montant de :
 - 20 116 € à la commune de Chalezeule, pour l'installation d'énergies renouvelables,
 - 30 685 € à la commune de Champagney, pour l'aménagement de deux logements locatifs niveau BBC,
 - 5 937 € à la commune de Fontain, pour la rénovation de la toiture de la salle polyvalente,
 - 24 702 € à la commune de Serre-les-Sapins, pour la restauration des façades du centre médico-social ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

↳ R.39 - GeMAPI : Avis sur la modification des statuts du SMAMBVO

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
 - le transfert de l'exercice de la compétence GEMAPI sur les affluents de la Communauté de Communes du Pays Riolais,
 - les modifications des statuts du SMAMBVO suite au transfert de l'exercice de la compétence GEMAPI sur les affluents de la Communauté de Communes du Pays Riolais,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les documents afférents.

Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

Questions diverses

↳ R.40 - Vœux relatifs à l'amélioration du réseau ferroviaire desservant Grand Besançon Métropole

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions), le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les vœux présentés.

Pour : 102 Contre : 0 Abstention : 8 Conseillers intéressés : 0

Conseil de Communauté

Séance du 23 février 2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,4,5,6,7,8,3,9,10,11,2,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39,40

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 22h54

Étaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à partir du point 7), M. Kevin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER (jusqu'au point 7), M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au point 32), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Geneuille : M. Patrick OUDOT La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au point 10) Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (jusqu'au point 30) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au point 10) Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du point 4 et jusqu'au point 13) Nancray : M. Vincent FIETIER (jusqu'au point 20) Novillars : M. Bernard LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Étaient présents en visioconférence : Besançon : Mme Frédérique BAEHR, Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, M. André TERZO Champagney : M. Olivier LEGAIN Champoux : M. Romain VIENET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Emile BOURGEOIS Gennes : M. Jean SIMONDON Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Torpes : M. Denis JACQUIN Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Étaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN Boussières : Mme Hélène ASTRIC ANSART Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noiron : M. Claude MAIRE Pirey : M. Patrick AYACHE Saint-Vit : Mme Anne BIHR Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY

Secrétaire de séance : M. François BOUSSO

Procurations de vote : F.BAEHR à N.BODIN, A.BENEDETTO à H.ALEM, P.BILLEREY à G.SPICHER, N.BOUVET à L.CROIZIER, F.BRAUCHLI à L.GAGLILOLO, C.CAULET à F.PRESSE, A.CHASSAGNE à H.ALEM, A.CHAUVET à A.LAROPPE, J.CHETTOUH à N.BODIN, P.CREMER à K.BERTAGNOLI (à partir du point 8), B.CYPRIANI à N.SOURISSEAU, K.DENIS-LAMIT à G.BAILLY, L.FAGAUT à C.VARET, S.GHARET à E.AEBISCHER, V.HALLER à M.ETEVENARD, P.C.HENRY à C.WERTHE, D.HUGUET à F.BOUSSO, J.E.LAFARGE à A.POULIN, M.LAMBERT à L.MULOT, C.MICHEL à S.COUDRY, M.T.MICHEL à C.DEVESA, M.PIGNARD à M.LEMERCIER, Y.POUJET à A.GHEZALI, K.ROCHDI à A.MARTIN, J.H.ROUX à S.COUDRY, J.SORLIN à A.GHEZALI, A.TERZO à C.LIME, S.WANLIN à M.ZEHAF, A.BLESSEMAILLE à J.KRIEGER, R.BLAISON à J.KRIEGER, O.LEGAIN à F.BAILLY, R.VIENET à C.MAGNIN-FEYSOT, C.BOTTERON à M.FELT, G.GAVIGNET à C.BARTHELET, F.BERNARD à G.ORY, J.F.MENESTRIER à M.JASSEY, M.DONEY à B.VUILLEMIN, E.BOURGEOIS à D.PARIS, J.SIMONDON à V.FIETIER, R.BOROWIK à D.HUOT, C.LINDECKER à V.FIETIER, P.CORNE à B.LOUIS, P.PERNOT à L.GAGLILOLO, C.MAIRE à F.GALLIOU, A.OLSZAK à P.CHANEY, P.AYACHE à G.BAULIEU, J.M.BOUSSET à M.LEOTARD, N.DUSSAUCY à J.P.MICHAUD, A.BIHR à P.ROUTHIER, L.BARBAROSSA à Y.GUYEN, D.JACQUIN à M.VIPREY, V.MAILLARD à F.TAILLARD, J.M.JOUFFROY à Y.MAURICE, J.C.CONTINI à F.RACLOT, D.LEGAIN à J.ANDRIANSEN.

**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du mercredi 23 février 2022

*Salle des conférences de la CCIT du Doubs
et en visioconférence*

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole	5
Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 16/12/2021	5
Rapport n° 2 - Installation d'un nouveau conseiller et désignation dans diverses structures	9
Rapport n° 3 - Élection d'un Vice-Président	9
Rapport n° 4 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	9
Rapport n° 5 - État des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil	9
Commission n° 01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics	10
Rapport n° 6 - Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable	10
Rapport n° 7 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	12
Rapport n° 8 - Débat d'Orientations Budgétaires 2022	13
Rapport n° 9 - Bilan de la CCSPL 2021	33
Rapport n° 10 - Liste des Emplois Permanents - Récapitulatif au 1 ^{er} janvier 2022	33
Rapport n° 11 - GBM - Syndicat mixte de Micropolis - Convention de secrétariat - Renouvellement	33
Rapport n° 2 - Installation d'un nouveau conseiller et désignation dans diverses structures (suite)	33
Rapport n° 12 - Prestation de services traiteurs pour le compte de l'ensemble des services de GBM, de la Ville de Besançon et du CCAS de la Ville de Besançon - Autorisation de signature de l'accord-cadre (Lot n° 1)	33
Commission n° 05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures	33
Rapport n° 13 - Conventions de financement pour la réalisation des études et des premières acquisitions foncières sur l'opération de bouclage du contournement Ouest de Besançon entre les Boulevards et Beure	33
Rapport n° 14 - Réalisation du parking de covoiturage sur la commune de Chemaudin-et-Vaux - Convention de participation financière d'APRR	36
Rapport n° 15 - Enfouissement de réseaux de distribution publique d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications - rue de la Grette à Besançon	36
Rapport n° 16 - Avenant n° 8 au marché relatif à la mise à disposition, l'installation, la maintenance et le nettoyage de mobiliers urbains d'information et de publicité, d'abris destinés aux usagers en déplacements et de stations-vélos - Autorisation de signature	36
Rapport n° 17 - Renouvellement de la convention avec la région Bourgogne Franche-Comté pour la réalisation du service de transport RPI Villers-Buzon/Mazerolles-le-Salin/Pouilley-Français	36
Commission n° 06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations	36
Rapport n° 18 - Commune de Pirey - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUy à vocation économique lors de la procédure de modification n° 2 du PLU	36

Rapport n° 19 - Convention entre le Syded et GBM - Extension du réseau de distribution publique d'électricité - Commune de Devecey _____	45
Rapport n° 20 - Zone d'Activité Économique du Parc de l'Échange - Vente d'assiettes foncières pour l'implantation de l'entreprise BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ SIGNAUX _____	45
Rapport n° 21 - Programme de travail 2022 avec l'Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté (AUDAB) et avenant à la convention pluriannuelle 2020-2022 _____	45
Commission n° 07 : Proximité, santé, culture et sport _____	46
Rapport n° 22 - Projet de Grande Bibliothèque - Marché de maîtrise d'œuvre et budget de l'opération - Autorisation de signature d'un avenant n° 2 _____	46
Rapport n° 23 - Convention de renouvellement de service commun d'archéologie préventive entre la Ville de Besançon et GBM _____	47
Commission n° 08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement _____	48
Rapport n° 24 - Fixation des tarifs 2022 en matière d'eau potable - Précision des tranches dégressives _____	48
Rapport n° 25 - Modification des statuts du Conseil d'Exploitation de la régie eau et assainissement de Grand Besançon Métropole _____	48
Rapport n° 26 - Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre relatif à l'élimination des boues de la station de traitement des eaux usées de Port-Douvot avant méthanisation _____	48
Commission n° 02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique _____	48
Rapport n° 27 - Actions recherche et innovation- Fonds régional pour l'innovation - Soutien aux projets des sociétés Moving Magnet Technologies et Hyvilo _____	48
Rapport n° 28 - Appui à la création d'entreprises innovantes - Renouvellement de la convention triennale DECA-BFC (2022-2024) _____	49
Rapport n° 29 - SEM AKTYA - Actualisation du pacte d'actionnaires _____	49
Rapport n° 30 - SPL AER - Modification de l'actionnariat _____	49
Rapport n° 31 - Actualisation du Schéma de Développement Touristique _____	49
Rapport n° 32 - Évolution du Fonds d'Intervention pour l'Hébergement touristique (FIHT) _____	56
Rapport n° 33 - Avenant à la convention de la CSP du Camping Besançon-Chalezeule _____	56
Commission n° 03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de ville _____	56
Rapport n° 34 - NPRU Planoise - Transactions foncières entre la Ville de Besançon et les bailleurs (Néolia, Loge GBM, Habitat 25) _____	56
Rapport n° 35 - Convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs _____	56
Commission n° 04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable _____	56
Rapport n° 36 - Concession de service public de chauffage urbain de Planoise et des Hauts-du-Chazal - Frais de raccordement _____	56

Rapport n° 37 - Réseau de chaleur de Planoise et des Hauts du Chazal - Signature de l'avenant n° 2 au contrat de concession avec CELSIUS _____	56
Rapport n° 38 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours aux communes de Chalezeule, Champagny, Fontain et Serre-les-Sapins _____	56
Rapport n° 39 - GeMAPI - Avis sur la modification des statuts du SMAMBVO _____	57
Vœux _____	57
Rapport n° 40 - Vœux relatifs à l'amélioration du réseau ferroviaire desservant Grand Besançon Métropole _____	57

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Conseil de Communauté Séance du mercredi 23 février 2023

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon et en visioconférence, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 22h54.

Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport n° 1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du 16/12/2021

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bonsoir à tous. Je vous invite à vous installer.

Je vous propose de commencer et d'énumérer les pouvoirs. Frédérique BAEHR a donné son pouvoir à Nicolas BODIN, Anne BENEDETTO à Hasni ALEM, Pascale BILLEREY à Gilles SPICHER, Nathalie BOUVET à Laurent CROIZIER, Fabienne BRAUCHLI à Lorine GAGLILOLO, Claudine CAULET à Françoise PRESSE, Aline CHASSAGNE à Hasni ALEM, Annaïck CHAUVET à Aurélien LAROPPE, Julie CHETTOUH à Nicolas BODIN, Philippe CREMER (après son départ) à Kevin BERTAGNOLI, Benoît CYPRIANI à Nathan SOURISSEAU, Karine DENIS-LAMIT à Guillaume BAILLY, Ludovic FAGAUT à Claude VARET, Sadia GHARET à Élise AEBISCHER, Valérie HALLER à Marie ETEVENARD, Pierre-Charles HENRY à Christine WERTHE, Damien HUGUET à François BOUSSO, Jean-Emmanuel LAFARGE à Anthony POULIN, Marie LAMBERT à Laurence MULOT, Carine MICHEL à Sébastien COUDRY, Marie-Thérèse MICHEL à Cyril DEVESA, Maxime PIGNARD à Myriam LEMERCIER, Yannick POUJET à Abdel GHEZALI, Karima ROCHDI à Agnès MARTIN, Jean-Hugues ROUX à Sébastien COUDRY.

Nous avons également les pouvoirs de Juliette SORLIN à Abdel GHEZALI, André TERZO à Christophe LIME, Sylvie WANLIN à Marie ZEHAF, Alain BLESSEMAILLE à Jacques KRIEGER, René BLAISON à Jacques KRIEGER, Olivier LEGAIN à Florent BAILLY, Romain VIENET à Christian MAGNIN-FEYSOT, Catherine BOTTERON à Marcel FELT, Gilbert GAVIGNET à Catherine BARTHELET, Franck BERNARD à Gilles ORY, Jean-François MENESTRIER à Michel JASSEY, Martine DONEY à Benoît VUILLEMIN, Émile BOURGEOIS à Daniel PARIS, Jean SIMONDON à Vincent FIETIER, Roger BOROWIK à Daniel HUOT, Cédric LINDECKER à Vincent FIETIER, Patrick CORNE à Bernard LOUIS, Philippe PERNOT à Lorine GAGLILOLO, Claude MAIRE à Françoise GALLIOU, Anne OLSZAC à Philippe CHANEY, Patrick AYACHE à Gabriel BAULIEU, Jean-Marc BOUSSET à Marie LÉOTARD, Nadine DUSSAUCY à Jean-Paul MICHAUD, Anne BIHR à Pascal ROUTHIER, Ludovic BARBAROSSA à Yves GUYEN, Denis JACQUIN à Maryse VIPREY, Valérie MAILLARD à Fabrice TAILLARD, Jean-Marc JOUFFROY à Yves MAURICE, Jean-Claude CONTINI à Franck RACLOT et Damien LEGAIN à Jacques ANDRIANSEN. J'espère que tout est conforme.

Je vais commencer par mes propos liminaires traditionnels. Je tenais quand même, en cette séance de rentrée, à commencer par rendre hommage à deux hommes qui ont marqué notre territoire et notre intercommunalité : tout d'abord Bernard BESANÇON, ancien Maire de Thise de 1989 à 1995 et qui fut à l'origine de la construction de notre intercommunalité avec les maires de Besançon et de Chalezeule ; mais aussi Jean-Pierre GOVIGNAUX, très engagé dans les milieux culturels, qui a été Conseiller Communautaire de 2008 à 2014 et membre fondateur de l'association des amis de l'orchestre Victor Hugo. Il me semblait essentiel de leur rendre hommage.

Ce premier Conseil Communautaire de l'année est d'importance pour le Grand Besançon Métropole, car nous allons débattre sur nos orientations budgétaires (OB). Elles portent l'ambition de traduire notre projet de territoire et de continuer à passer à l'acte. Il faut dire qu'à l'aune d'une situation sanitaire en voie d'amélioration, je souhaitais saluer l'engagement collectif et sans faille des agents et des élus. Le 16 mars 2020, le Président de la République annonçait le premier confinement. Nombreux sont celles et ceux qui ont été impactés dans leur vie professionnelle, leur vie personnelle, au quotidien depuis bientôt deux ans. Tous ont dû s'adapter aux multiples soubresauts. Je tenais à rappeler un exemple très significatif : les écoles appliquent en ce moment leur 54^e protocole en deux ans. C'est pour dire que nous vivons des choses inhabituelles et très impactantes. Il semblerait que le bout du tunnel soit proche et nous espérons tous bien sincèrement que nous verrons le bout de ce moment extrêmement difficile. Il est sûr que nous avons été bousculés jusque dans nos pratiques.

Si ces deux années ont montré la vulnérabilité de nos systèmes de vie, par contre, elles ont aussi révélé les forces de nos territoires. Nous avons pu compter par exemple sur un écosystème économique robuste. En témoigne la dynamique que nous observons dans le secteur de l'artisanat par exemple. Bien sûr, c'est inégal, mais pour autant, nous avons vu un écosystème plutôt robuste sur notre territoire. Notre territoire a su montrer sa résilience, et il a réussi à faire valoir ses atouts propres aux villes moyennes. Il s'agit maintenant de porter à connaissance ces forces, nos forces. C'est d'ailleurs ce que j'ai été amenée à exercer lors de rencontres et visites officielles, dont je souhaitais vous rendre compte. En effet, j'ai été amenée à accueillir récemment le Consul général du Japon, Monsieur AKAMATSU, avec lequel nous avons eu l'occasion d'échanger sur le potentiel touristique et l'attractivité de notre territoire qui devrait et pourrait servir de base arrière pour les prochains Jeux Olympiques. Évidemment, nous avons parlé de sports comme le judo, mais pas seulement.

J'ai rencontré Monsieur DUPONT-MORETTI, Ministre de la Justice, en visite à Besançon dans le cadre d'un enjeu majeur de tranquillité publique : la lutte contre les rodéos, rodéos qui touchent toutes les zones urbaines de notre intercommunalité, et quand je dis « toutes les zones urbaines », c'est y compris parfois le cœur des villages, et nous savons combien cette plaie pourrit la vie d'un certain nombre de personnes et de quartiers. Madame Amélie DE MONTCHALIN, Ministre de la Transformation et de la Fonction Publique, est venue inaugurer la cité administrative du pôle Viotte qui regroupe – il faut le souligner – 800 agents de la Fonction Publique, soit sept directions régionales ou départementales d'État. À cette occasion, d'ailleurs, j'ai sollicité le soutien de l'État pour maintenir le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) à Planoise, qui a des velléités de partir, au sein de notre quartier prioritaire dans lequel notre collectivité et ses partenaires investissent massivement.

Par ailleurs, il me semblait essentiel d'initier et de porter la voix de notre territoire au sein de plusieurs démarches collectives. D'abord, sur le thème des mobilités, afin de préserver et d'améliorer les services ferroviaires de notre territoire, les autorités compétentes ont été interpellées avec les Villes et les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) voisins, notamment la Suisse, mais aussi la Région, Dijon, Mulhouse, la ville de Le Locle, le Haut-Doubs, le Loue-Lison, etc., selon les axes ferroviaires concernés. Nous avons chaque fois fait remonter des demandes collectives, parce qu'un territoire n'est jamais isolé, ou par le biais de bassins de mobilité, de bassins de vie. Il était essentiel de démontrer que les collectivités travaillent ensemble, que nous savions mettre en place des alliances pour faire en sorte de défendre notre territoire, de défendre la force d'attractivité que peuvent constituer justement ces axes importants.

Par ces interpellations, notre objectif est évidemment d'améliorer la desserte ferroviaire de notre territoire grand bisontin, mais pas uniquement, puisque nous sommes en interaction avec nos voisins, en défendant toutes les lignes et infrastructures.

Toujours sur le thème des mobilités, il a été question de défendre avec France Urbaine, et cela a été un moment important du Bureau de France Urbaine, de dire à l'État qu'il était nécessaire d'avoir le maintien du versement mobilité que certains souhaitaient voir transformer en prime essence au profit des salariés. Cette idée serait catastrophique pour notre territoire. En effet, ce versement mobilité permet non seulement de développer les transports alternatifs, mais aussi d'investir dans les entreprises innovantes. Par exemple, Kuba, entreprise bisontine qui a pu en bénéficier et développer l'open paiement sur notre réseau de transport en commun à travers un valideur unique. Une première nationale ! À souligner aussi une démarche collective en soutien à l'Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC).

Les représentants des territoires qui composent le pôle métropolitain Centre Franche-Comté ont parlé d'une même voix, Grand Besançon, bien sûr, mais aussi l'agglomération de Lons-le-Saunier, Dole, Vesoul, le Grand Pontarlier, le Grand Dole, pour rappeler leur attachement à ses structures et à sa gouvernance, mais surtout au fait de savoir que ce sont ces universités, dont nous avons besoin pour avoir un territoire dynamique et capable d'être dans l'innovation. Il était nécessaire que nous soyons ensemble à soutenir le maintien de cette Université de Bourgogne Franche-Comté. Dans ces démarches, il a été demandé aux membres de l'UBFC de se concentrer sur les véritables enjeux plutôt que de se battre sur les questions de gouvernance qui nous ont fait déjà perdre l'I-site, et notamment de s'employer à faire rayonner notre enseignement supérieur à une échelle internationale, et de faire connaître et développer la recherche d'excellence que nous avons la chance de réunir dans nos laboratoires et dans nos équipes de recherches bien sûr, dans nos formations, mais aussi dans nos écoles. Il faut le dire, notre territoire est en mouvement.

En témoigne l'état d'avancement de nos actions en matière de renouvellement urbain avec l'achèvement de la déconstruction des 408 et la poursuite de la transformation de Planoise, en matière d'une mobilité alternative par l'aménagement de parkings de covoiturage, de nouveaux itinéraires cyclables, dont nous parlons très souvent. Vous avez vu que ce sont effectivement des préoccupations que nous revoyons dans toutes les actualités, sur tous les territoires. Nous avons un consensus sur cette volonté de transformer les mobilités. Ce sont aussi des actions en faveur de la réduction des déchets, ce qui nous a permis de fermer un four d'incinération. Il faut le souligner, parce que c'est typiquement l'expression d'une volonté politique qui n'allait pas de soi et qui a montré la force et le courage de politiques lorsque finalement tout allait dans le sens inverse. En effet, quand il a été décidé qu'il fallait se donner comme trajectoire de fermer ce four d'incinération, il y a eu une volonté et une politique très développée pour faire le choix de réduire la question des déchets, de mener des politiques ambitieuses avec, par exemple, la redevance incitative.

Il faut le dire, cela arrive maintenant. Nous avons fermé un four. Cela demande un temps long. La décision a été prise à un moment où ce n'était pas inscrit dans toutes les têtes. Il faut saluer le courage que cette assemblée a pu avoir, ainsi que les autres qui participent à cette question du four d'incinération et à la fin de ce four de 1976. Nous avons également des actions de lutte contre les îlots de chaleur et de renforcement de la biodiversité par la végétalisation des espaces publics. Par exemple, le parvis du CHU (Centre Hospitalier Universitaire) de l'hôpital Minjoz où nous avons rassemblé souvent de nombreuses personnes qui viennent voir des malades ou qui sont elles-mêmes malades, qui étaient exposées à une température importante par un aménagement très minéral. C'est aussi le remplacement des arbres malades d'alignement qui sont en mauvais état sanitaire, mais en renouvelant bien sûr l'ensemble de ces alignements.

C'est aussi en renouvelant par exemple le système d'éclairage public. Nous avons aussi des actions de rénovation de nos équipements scolaires sur tous nos territoires, ainsi que de nos équipements universitaires (travaux sur le campus de La Bouloie, rénovations énergétiques de nos écoles). Il ne faut pas oublier le bouclage des plans de financement des dossiers de la grande bibliothèque et de la RN 57. Je tenais également à rappeler la mise en place par Grand Besançon Métropole d'un service de remplacement des secrétaires de mairie. Il faut le saluer, car c'est important. J'ai d'ailleurs eu l'occasion aussi de le signaler à la Ministre de la Fonction Publique qui a salué ce travail fait sur notre territoire. C'est encore un bel exemple de coopération qui montre la pertinence de la mutualisation.

Je voudrais enfin saluer le talent de nos champions et championnes, notamment du Franc-Comtois Quentin FILLON-MAILLET. En fait, je suis en train de m'approprier toute la Franche-Comté, puisque c'est un champion jurassien, mais il faut signaler qu'il est fraîchement quintuple médaillé des Jeux Olympiques de Pékin, ce qui est complètement remarquable. Bien sûr, nous n'oublierons pas la joueuse de handball Chloé VALENTINI, formée à l'ESBF (Entente Sportive Bisontine Féminine) et sacrée championne olympique cet été, Manon BOHARD qui a remporté l'épreuve de 145 km de l'ultra-trail du Mont-Blanc, la karatéka Laura SIVERT qui a remporté la médaille d'argent par équipe au Championnat du monde tandis que son homologue Hairiss HIERSO réussissait le double championnat de France et d'Europe chez les cadets. Je vous ferai grâce de la longue liste de nos championnes et champions, dont vous pourrez trouver leur sourire floqué sur nos trams. Je vous mentionne ces champions et championnes, car ils sont les témoins d'une culture du sport qui distingue notre territoire et en fait une force d'attractivité.

Pour exemple, la semaine dernière, se sont déroulés les championnats nationaux de tir, dont l'invité d'honneur était Jean QUIQUAMPOIX, champion olympique aux Jeux de Tokyo en 2021. Il faut le signaler. Nous avons des clubs et disons-le-nous. S'il n'y avait pas les clubs qui portaient justement l'accueil de ces championnats, avec l'aide bien sûr de nos collectivités, avec l'apport de nos équipements, etc., nous n'aurions pas tous ces championnats sur notre territoire. Nous avons ceux qui viennent de se dérouler et ceux à venir. Vous pouvez consulter les hôtels, ils étaient complets pendant les championnats de tir. Sur une semaine, c'était 2 400 personnes présentes, jusqu'à 2 700 pour assister à ce championnat.

Nous avons une culture du sport de tous les niveaux, de haut niveau, mais aussi un sport du quotidien, du weekend, de vacances. C'est un atout majeur que nous espérons bien voir se développer et faire connaître au moment où de nombreuses personnes se demandent où elles pourraient vivre heureuses. C'est bien dans des villes moyennes qu'elles trouveront ce bonheur. Notre ville moyenne, notre territoire de villes moyennes, puisque c'est tout le territoire, tout le Grand Besançon qui fait ce territoire, ce territoire est justement dans la cible actuelle des ambitions des uns et des autres quand ils veulent changer de destination de lieu de vie. C'est un moment majeur pour nous. Nous verrons que nous sommes bien en train d'y travailler et de faire en sorte de faire valoir cette image que nous avons.

Je vous remercie bien sûr pour votre attention. Nous tiendrons encore ce soir cette assemblée. Nous la tiendrons en mixte, c'est-à-dire en présentiel et en visioconférence. J'espère bien que cela ne se renouvellera pas de sitôt, que les prochaines fois, nous serons tous bien en présentiel, même si nous verrons comment les choses peuvent se passer, puisque la loi a laissé ouverte désormais la possibilité d'envisager des assemblées en mixte. En tout cas, nous savons combien il est important de pouvoir nous retrouver ensemble. J'espère bien que les prochaines fois, nous pourrions terminer par un moment convivial, ce qui ne sera pas encore le cas ce soir, car nous savons que les élus ont besoin d'échanger, de travailler ensemble, de pouvoir se dire les choses, de pouvoir se rencontrer, créer des liens forts. Pour traverser des situations comme celles que nous venons de traverser, nous avons besoin d'une forte cohésion, de faire territoire. Cela passe aussi par ces temps de convivialité. J'espère bien que la prochaine fois, nous pourrions avoir ce moment-là. Je vous remercie. Qui souhaite intervenir ?

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord, excusez-moi de ne pas être présent ce soir, mais je sais que Claude VARET qui a mon pouvoir saura en faire bon usage.

Tout d'abord, Madame la Présidente, chers collègues, permettez-moi ces quelques propos introductifs. C'est la première fois que nous nous retrouvons en 2022, et vous l'avez dit. Même si les vœux ne sont plus tradition à cette époque, je vous souhaite le meilleur dans nos travaux pour notre collectivité en cette année 2022, ainsi qu'aux agents de notre collectivité. Nous débutons notre troisième année civile de mandat et les inquiétudes sont toujours aussi persistantes, voire renforcées quant à la cohésion et au consensus trouvés pour le fonctionnement de nos instances. Les distanciations prégnantes, permanentes dans les volontés politiques et les façons de développer notre collectivité amènent une fracture et une inertie. Un exemple criant vu dans la presse dernièrement, celui du dossier des zones d'activités économiques, nos fameuses ZAE (Zones d'Activité Économique). Du retard a déjà été observé sous l'ancienne mandature. Ce sont quasiment deux ans où rien ne se passe depuis le début de ce mandat à ce sujet.

Derrière cela, des sorties presse entre Vice-Présidents et Présidente pointant des désaccords majeurs sans orientation politique claire qui sont dénoncés. Lorsque l'on sait qu'il faut entre deux et trois ans pour réaménager ou créer une ZAE, on voit bien qu'avant la fin du mandat, nous n'aurons rien de spécial sur ce sujet, et c'est notre territoire, malheureusement, qui va perdre de son rayonnement. À ce titre, qu'allez-vous pouvoir porter lors de votre prochain déplacement au MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier) étant donné que nous n'avons quasiment plus rien à proposer ?

Je pourrais parler aussi d'autres points majeurs, d'autres sujets, dont on connaît la portée incontournable pour Grand Besançon Métropole et qui peinent à avancer avec ce nouvel exemple et le départ à peine un mois après son arrivée, du nouveau Directeur de l'économie, dont on sait qu'on ne lui a pas laissé la possibilité ni les moyens de pouvoir exprimer ses compétences faute de trajectoire sur le sujet du développement économique. D'ailleurs, nous souhaiterions avoir les réelles raisons de ce départ. N'oubliez pas, je pense, Madame la Présidente, de faire référence à une soi-disant lettre qu'il aurait envoyée avec tous les éléments qu'il évoque.

Les élus communautaires et les habitants doivent le savoir. Ces tergiversations, ces atermoiements sur tant de sujets marquent à mon sens trop d'idéologies politiques au détriment du bon sens de notre développement. Nous le regrettons, et ce n'est pas faute d'avoir alerté dès le début du mandat. Notre territoire souffre de cette méthode et de cet état d'esprit. Cependant, je préfère voir le verre à moitié plein qu'à moitié vide. Notre communauté urbaine a des atouts majeurs et des projets installés. Avec la rigueur et la vigilance qui sont les nôtres, portons sans hésitation ces projets en évitant de tout remettre en cause à chaque instant que ces sujets sont abordés. Le débat ne doit pas empêcher les projets d'avancer. Le temps est venu de ne plus réfléchir militantisme, mais de raisonner attractivité, développement de Grand Besançon Métropole, et surtout d'être à l'écoute de tous les élus communautaires. C'est le vœu que nous faisons pour 2022, et c'est le sens de notre engagement. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas. Je vous propose de commencer la séance. Pour revenir sur la situation d'aujourd'hui, nous allons commencer la séance. Vous savez qu'elle commencera par la désignation d'un « nouveau » membre, dont nous allons proposer la candidature, ce dernier venant d'être réélu sur sa commune.

Je vous propose maintenant de désigner notre secrétaire de séance.

S'adressant à M. BOUSSO. Voulez-vous bien être secrétaire de séance ? Je vous remercie.

L'assemblée est-elle d'accord pour approuver le procès-verbal du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021 ? S'il n'y a pas de commentaire, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 2 - Installation d'un nouveau conseiller et désignation dans diverses structures

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous savez que Michel JASSEY a été réélu dans sa commune. Une réunion de secteur a proposé sa candidature. Je suis naturellement amenée à demander s'il y a une autre candidature qui pourrait représenter ce secteur. S'il n'y en a pas, je propose de passer au vote. Une urne va passer dans l'assemblée. Êtes-vous tous d'accord pour que nous procédions comme la dernière fois ? Nous organisons le déroulé de l'élection, mais nous continuons le Conseil. Je ne vois pas d'opposition à cette façon de travailler. Je vous propose de procéder ainsi. Michel JASSEY est donc candidat pour le secteur de la Dame Blanche. Nous reviendrons au vote quant à la désignation du nouveau conseiller dans les diverses structures.

Rapport n° 3 - Élection d'un Vice-Président

Mme LA PRÉSIDENTE.- Comme pour le rapport précédent, nous y reviendrons.

Rapport n° 4 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 5 - État des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n° 01 : Relations avec les communes et avec la population
et moyens des services publics**

Rapport n° 6 - Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole
en matière de développement durable

Une présentation est projetée en séance et partagée à l'écran.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose une présentation orale de ce rapport par Lorine GAGLILOLO.

Mme GAGLILOLO.- Bonsoir à tous. Je vais vous présenter ce rapport qui s'impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants. Il est rédigé cette année au regard des objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 2015 qui fixe des objectifs à l'horizon 2030. Dans ce rapport, nous nous inscrivons dans tous les ODD fixés par l'ONU hormis celui relatif aux mers et aux océans, ce qui paraît assez logique. Nous nous inscrivons dans 44 des 169 sous-ODD, les sous-ODD que nous ne remplissons pas s'imposant aux pays en développement. Ce rapport a été rédigé selon cinq thématiques qui correspondent aux finalités du développement durable définies par le Code de l'Environnement. Je vais m'atteler à mettre en évidence quelques politiques phares de l'année 2020 en matière de développement durable sur notre territoire.

1^{ère} thématique : La lutte contre le changement climatique

La première thématique concerne la lutte contre le changement climatique avec, au niveau du climat, la poursuite de la rédaction de notre 3^e Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), avec un plan d'actions qui se déclinera de 2021 à 2027. Sur cette thématique, vous avez une politique très intéressante concernant la réalisation d'une thermographie aérienne sur la ville de Besançon et sur quelques communes attenantes, ce qui va nous permettre dorénavant de mesurer très précisément les phénomènes de surchauffe et d'îlots de chaleur urbains, ce qui nous permettra de proposer des aménagements spécifiques sur certaines zones. En termes d'énergie, l'accompagnement des communes se poursuit pour réduire leur consommation énergétique via le travail des conseillers en énergie partagée du service Environnement et avec un accompagnement financier possible par le fonds de concours « Isolation et Énergies » pour les communes.

S'agissant de l'air, j'aimerais revenir sur le partenariat très important que nous avons avec l'Association pour la surveillance d'environnement atmosphérique en Bourgogne Franche-Comté (ATMO BFC) qui s'attèle à la surveillance de la qualité de l'air extérieur et qui évalue également les moyens d'aération dans nos Établissements Recevant du Public (ERP). En 2020, nous avons également mené des actions pour réduire l'utilisation des voitures individuelles avec notamment des aménagements de pistes cyclables et de voies pour les modes doux. Nous pouvons ainsi citer Franois, École-Valentin, l'aménagement entre Roche-lez-Beaupré et Novillars, ainsi que le pont de Velotte à Besançon.

2^{ème} thématique : La biodiversité et les ressources naturelles

La deuxième thématique concerne la biodiversité et les ressources naturelles. Je reviens sur ce partenariat très important avec le Conservatoire Botanique de Franche-Comté qui assure le suivi de la mesure compensatoire liée à l'aménagement de la zone d'activités des Marnières et qui a également contribué à l'analyse environnementale des tracés du trail des Forts et du festival Grandes Heures Nature. En termes de ressources naturelles, nous poursuivons le renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable, notamment à Vorges-les-Pins, à Larnod et à Vaire, dans la perspective de limiter au maximum les fuites sur nos réseaux. Par ailleurs, le SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des Déchets) poursuit son action en faveur du compostage tant envers les ménages que la valorisation des déchets verts déposés dans les déchetteries du territoire du SYBERT. Nous voyons que même en période de crise sanitaire, de nouveaux composteurs ont été installés en pied d'immeubles ou chez les particuliers. Ce sont donc vraiment des politiques qui poursuivent leur essor.

3^{ème} thématique : Cohésion et solidarité

Nous pouvons citer le démarrage de la phase opérationnelle du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Planoise. Il s'agit du départ d'un programme qui prévoit 119 actions d'ici 2029 pour un montant total de 183,3 M€ investis sur ce quartier, dont 35 M€ financés par Grand Besançon Métropole et la ville de Besançon.

Du côté de la Grette, la dernière phase de démolition des bâtiments de la rue Brûlard a été engagée fin 2020. S'agissant de la solidarité territoriale, je voudrais revenir sur l'action du service d'aide aux communes pendant la crise sanitaire. Il a permis d'informer les communes sur les règles sanitaires liées au coronavirus. Il a également mis en œuvre des groupements de commandes pour l'achat d'équipements de protection pour les agents communaux et géré les commandes et les livraisons des masques offerts à la population. C'est donc un soutien indéniable pour nos communes.

4^{ème} thématique : Épanouissement des êtres humains

Nous pouvons citer l'accessibilité de tous à la culture avec la tenue, malgré les conditions sanitaires, de la 5^e édition du festival « Les livres dans la Boucle » et des spectacles jeune public qui ont pu avoir lieu dans le cadre du Grand 8 organisé par l'association Côté Cour, avec le soutien de Grand Besançon Métropole, à Pouilley-les-Vignes, Amagney et Pelousey. Bien sûr, de nombreux événements culturels ont dû être annulés en 2020. Néanmoins, je voudrais vraiment saluer le travail des personnels qui ont permis la tenue des événements que j'ai cités, puisque nous savons que l'organisation d'un événement est toujours chronophage. Cela l'est d'autant plus en période de coronavirus, parce que cela nécessite une adaptation permanente.

S'agissant de la pratique sportive, nous avons eu l'inauguration de la nouvelle salle d'escalade Marie Paradis en janvier 2020. Cette salle d'escalade remplit un autre objectif de développement durable, à savoir le développement des énergies renouvelables, puisqu'elle est équipée de panneaux solaires sur son toit. En termes d'alimentation saine et respectueuse de l'environnement, 2020, c'est la signature du Contrat Local de Santé (CLS), avec notamment l'objectif d'encourager une alimentation favorable à la santé et respectueuse de l'environnement. C'est également la signature de la charte du Projet Alimentaire Territorial (PAT) par les 14 signataires du PAT qui se fédèrent et s'organisent pour favoriser une alimentation saine, accessible au plus grand nombre, en privilégiant un approvisionnement local.

5^{ème} thématique : Consommation et production responsables

Nous avons eu des politiques d'achat socialement et écologiquement responsables avec la mise en place de spécifications environnementales dans nos marchés de gestion des espaces verts qui prennent en compte la suppression de l'utilisation des pesticides ou la gestion des espèces exotiques envahissantes, par exemple. Par ailleurs, nous avons inclus des clauses sociales dans les marchés afin de favoriser l'emploi de personnes en difficulté d'insertion qui sont, par exemple, concrétisées sur les marchés d'entretien des espaces verts. Nos programmes d'aménagement du territoire intègrent bien le développement durable. En tant que garante du Plan Climat, je suis pleinement partie prenante de la mise à jour de notre Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), ou encore du Plan Mobilité, etc.

Pour terminer, sur la question de l'agriculture durable de proximité et la consommation de produits locaux, nous pouvons citer la pépinière locale d'activités maraîchères de Chalezeule qui accueille depuis 2014 des maraîchers en agriculture biologique, qui testent leurs projets grandeur nature. En 2020, 4 nouvelles personnes ont intégré la pépinière sous la forme de deux binômes pour se tester au métier de maraîcher. Voilà pour un aperçu de nos politiques 2020. Je ne peux que vous encourager à lire le rapport complet qui est très aéré et qui se lie très facilement. Il présente de manière précise l'ensemble de nos politiques. Je voulais également vous dire que nous nous attacherons à vous présenter, dans un pas de temps un peu plus réaliste, le prochain rapport Développement durable, puisque nous parlons en février 2022 des politiques 2020. Nous essaierons ainsi de vous présenter en juin prochain ce qui s'attache aux politiques 2021. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Vous savez qu'un débat est proposé. Normalement, l'esprit de la loi demande à ce que ces deux rapports, celui-ci et le suivant, nourrissent finalement les orientations budgétaires. C'est pour cela qu'ils sont associés et qu'ils ont une interaction certaine. Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y en a pas, tout le monde prend acte de ce rapport. Je remercie encore Lorine GAGLILOLO.

Je reviens juste un instant sur le déroulement des élections. J'ai oublié de mentionner que les scrutateurs seront les deux plus jeunes, Nathan SOURISSEAU et Hasni ALEM.

En autre point d'information, vous avez reçu une information concernant le prochain Conseil Communautaire qui ne se tiendra pas le 12 mai, mais le 11 mai. Cela a été envoyé, mais je préfère vous le dire. C'est toujours mieux de se le dire plusieurs fois. Je vous propose de poursuivre avec le rapport suivant.

Rapport n° 7 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
--

Une présentation est projetée en séance et partagée à l'écran.

M. BAULIEU.- Comme l'indiquait Madame la Présidente, cela fait partie de ces éléments qui, depuis maintenant quelques années, imprègnent le contexte d'élaboration et de débat des orientations budgétaires. C'est l'occasion d'avoir un regard général et transversal sur notre institution. Vous avez un rapport plutôt bien fait et complet. Je ne vais donc pas vous en donner lecture. Dans ce rapport qui évoluera dans les années suivantes – Lorine GAGLILOLO annonçait des évolutions de rédaction très formellement en application des textes, ce qui est le cas de ce rapport –, si l'on ressort quelques éléments du rapport que nous avons en main, sur quelques constats que nous pouvons faire, bien évidemment, les hommes et les femmes sont représentés largement dans nos effectifs. Nous pouvons souligner qu'il y a quelques services techniques dans lesquels une prééminence des hommes est évidente. Ce sont des services que vous connaissez à Grand Besançon Métropole. Je pourrais citer par exemple, bien évidemment, la collecte des déchets.

Nous pouvons relever que s'agissant des évolutions de carrière, c'est équilibré entre les femmes et les hommes. Nous avons un autre sujet qui était une constante. Cela évolue cette année. Je veux parler de la tendance des femmes à suivre plus de formations que les hommes qui s'amenuise. C'était un élément caractéristique que nous avons année après année. Ce n'est pas le cas cette année. La question est donc posée de savoir si le contexte de l'année y est pour quelque chose en matière de disponibilité, de télétravail, etc. Nous verrons, mais nous avons presque plaisir à souligner régulièrement que les femmes étaient plus « bosseuses » en matière de formation. S'agissant des recrutements, le rapport est équilibré entre les hommes et les femmes. Comme je le disais il y a un instant, le rapport qui se reproduit sur l'année prochaine sera construit un peu différemment pour une approche plus globale des choses. Nous retrouverons bien évidemment la situation comparée des femmes et des hommes dans les trois collectivités.

Je ne voudrais pas terminer sans revenir sur un élément que nous avons souhaité mettre en exergue dans ce rapport, qui nous renvoie à une délibération que nous avons prise en juin dernier, concernant le vote d'un plan sur l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est-à-dire un plan d'actions pour aller plus loin encore dans ces préoccupations que nous avons pour cheminer. Il est question bien évidemment de vigilance sur l'égalité des rémunérations, sur l'équité des parcours professionnels. Je viens d'en faire état sur le fait qu'il nous semble que nous sommes au rendez-vous sur ce point. Néanmoins, je voudrais souligner deux points sur lesquels nous avons ouvert les chantiers, mais nous n'en sommes pas au stade des conclusions. Il s'agit premièrement d'un point innovant que nous pouvons souligner ainsi, sur une recherche tendant à essayer d'organiser les choses pour favoriser une meilleure articulation des temps de vie professionnelle et familiale. En clair, en d'autres mots, il s'agit d'essayer d'équilibrer l'exercice de responsabilité familiale et parentale quelquefois compliqué avec l'activité professionnelle.

Nous essayons, par une adaptation des exigences professionnelles, d'améliorer cette pratique quasi concomitante pour les personnels. Je tiens à le souligner, car c'est le créneau innovant que nous mettons particulièrement en chantier. Là non plus je ne vais pas faire de conclusion avant l'heure, parce qu'il est évident de poser le problème, mais il est plus compliqué d'y apporter des réponses.

Le deuxième volet de travail approfondi concerne un approfondissement de ce que nous conduisons et un créneau sur lequel nous sommes très présents depuis des années. Il s'agit de la prévention et du traitement des discriminations et des actes de violence, de harcèlement, ainsi que les agissements sexistes ou harcèlements sexuels. Ce sont des domaines sur lesquels nous sommes attentifs depuis longtemps. Nous avons des procédures mises en œuvre en termes de signalement. Dans les échanges et les groupes de travail que nous avons avec les représentants du personnel, il apparaît bien évidemment qu'il nous faut sans cesse remettre l'ouvrage sur le métier pour aller plus loin et mieux.

Par exemple, nous mettons en place dès maintenant des instances d'écoute précisément dans ces domaines de harcèlement, notamment lorsque nous rencontrons des problèmes internes, puisque c'est là que c'est le plus compliqué, pour être encore plus réactifs, plus efficaces et plus accompagnants auprès des personnes concernées. Parmi les chantiers que nous avons ouverts, c'est le deuxième sur lequel je souhaitais particulièrement insister. Voilà en quelques mots ce que je souhaitais dire sur ce rapport n° 7.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Merci beaucoup. C'est un dossier important. La société évolue, trop lentement sans doute encore, mais en tout cas, elle évolue. Au sein des collectivités et des entreprises, nous avons tous une très forte responsabilité. Y a-t-il des commentaires particuliers ? S'il n'y en a pas, je considère que vous prenez acte de ce débat, l'objet étant de débattre. Je vous remercie pour ce rapport. Nous poursuivons avec un dossier important et essentiel.

Rapport n° 8 - Débat d'Orientations Budgétaires 2022

Une présentation est projetée en séance et partagée à l'écran.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Comme présentés ce soir, ce sont bien des résultats d'un processus budgétaire qui a débuté dès septembre l'année dernière. En effet, c'est le fruit d'un travail en collectif, avec bien évidemment l'ensemble des membres du Bureau qui s'est appuyé sur le travail du Comité PPIF (Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement). Ce Comité rassemblant 15 élus s'est créé à ma demande en 2021, pour mener un travail approfondi et partagé de recensement, d'état des lieux et d'arbitrage sur le Plan Pluriannuel d'Investissement d'une part, mais aussi sur le fonctionnement, toujours dans la logique indispensable de coût global de nos politiques et nos actions. Ce travail se poursuivra en 2022, puisqu'au-delà du budget, nous serons amenés à présenter en même temps que la décision modificative n° 1, le PPI actualisé annuellement avec le croisement indispensable et permanent avec le projet de territoire qui constitue notre cap.

L'année 2021 a permis, dans le cadre d'une vaste opération de concertation de l'ensemble des acteurs de ce territoire, de procéder à l'actualisation de ce projet de territoire. Il était évidemment nécessaire au regard des enjeux qui se présentent à nous, et bien sûr de la situation sanitaire qui a largement bousculé l'idée que l'on peut avoir de la prospérité de notre territoire. Il s'agit pour nous en collectif de réinterroger notre projet de territoire pour gagner en efficacité et en permanence dans les réponses à apporter aux enjeux actuels et futurs, mais aussi aux urgences liées à la crise sanitaire, sociale, économique, climatique, ou encore en matière de biodiversité. Ce sont les quatre axes que nous connaissons bien à présent. Les alliances, les transitions et la cohésion, qu'elles soient sociales, sociétales, territoriales, mais aussi l'effervescence, constituent à la fois des priorités, mais également des valeurs directrices de notre intercommunalité.

Notre projet de territoire a vocation à se décliner de façon très opérationnelle dans les orientations budgétaires. L'axe de notre action pour 2022 concerne le développement d'une attractivité active et affirmée, défendue et portée par notre projet de territoire, une attractivité adaptée aux enjeux présents et d'avenir, mais aussi aux dynamiques territoriales et aux transitions à mener, une attractivité respectueuse et en cohérence avec nos atouts et les spécificités de nos territoires. Cette politique globale d'attractivité est le pilier de notre dynamique de développement :

- une dynamique, bien sûr, sociale en permettant le maintien de notre niveau d'équipements et de nos fonctions métropolitaines,
- une dynamique de transition pour un développement durable et soutenable,
- une dynamique économique en attirant de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois, quoi qu'en disent certains, et en fixant les entreprises présentes sur notre territoire,
- une dynamique d'amélioration de la vie quotidienne pour l'épanouissement collectif et personnel de nos habitants.

Cela passe, et c'est ce que propose ces orientations budgétaires pour 2022, par la mise en œuvre de projets stratégiques au premier rang desquels le vaste programme Synergie Campus, dont nous avons déjà parlé. Ce sont quand même 7 M€ supplémentaires pour l'enseignement supérieur aussi, inscrits dans le cadre du CPER (Contrat de Plan État-Région) et bien sûr, la Grande Bibliothèque et le programme de Planoise.

Cela passe également par une attractivité du quotidien par la mise en œuvre de nos compétences, les mobilités, avec un fort axe sur les mobilités douces, la préservation de l'environnement (eau, déchets). Budgétairement, cela se traduit d'une part par un niveau d'investissement particulièrement élevé avec un PPI jusqu'à 2026 de plus de 300 M€ sur le budget principal, et d'autre part par un fonctionnement maîtrisé sans sacrifier le cœur du service public intercommunal et permettant de lancer de nouvelles opérations. Cela est rendu possible par une stratégie financière responsable, prenant en compte les incertitudes extrêmement fortes auxquelles nous devons faire face, et auxquelles nous devons peut-être faire face dans les prochains mois.

Plusieurs axes de renforcement marqué sont prévus en 2022. Il s'agit :

- de la poursuite de l'accélération du schéma directeur des pistes cyclables avec 2 M€ prévus au budget,
- des nouvelles rames pour le tramway qui représentent un investissement de 12,5 M€, voire de 20 M€ avec les trois rames sur huit inscrites en option,
- du soutien développé à la Citadelle avec la volonté de mettre en valeur notre double labellisation UNESCO,
- du renforcement du budget dédié à la voirie, que ce soit en secteur périurbain ou en secteur urbain,
- de l'effort sur l'éclairage public conséquent, avec 400 000 €, dans un souci de maîtrise énergétique et de fonctionnement, ce qui a encore plus de sens aujourd'hui qu'hier,
- d'un renforcement du programme sur la gestion des eaux pluviales avec un doublement du budget annuel, et nous avons vu combien cela pouvait être une difficulté pour un village lorsque l'on rencontrait des problèmes d'approvisionnement en eau potable.

Je ne peux citer bien sûr que quelques exemples, mais il est important que cette vision collective soit portée par le projet de territoire, mais aussi par ce travail collectif réalisé avec cette dynamique du PPIF. Il faut souligner ce travail très constructif mis en œuvre jusqu'à présent. Ces orientations budgétaires pour 2022 viennent ainsi confirmer une véritable ambition, une ambition à la fois opérationnelle, concrète, partagée et pleinement responsable pour le présent et pour l'avenir. Tels sont les éléments introductifs que je souhaitais dire avant de céder la parole à Gabriel BAULIEU qui va vous faire une analyse complète et précise de nos orientations budgétaires.

M. BAULIEU.- Merci, Mme la Présidente. Dans le prolongement, en termes de cadrage au stade des orientations budgétaires, beaucoup de choses ont été dites dans ce propos introductif précisément sur ce qui caractérise le contexte dans lequel s'inscrit ce budget et les axes que nous privilégions. Bien évidemment, nous devons avoir cette référence au projet de territoire très présente à l'esprit, puisqu'elle jalonne notre projet de budget. Nous pourrions qualifier ces orientations budgétaires et ce budget de traduction d'un mouvement d'accélération de la mise en œuvre du projet de territoire.

➤ Les orientations stratégiques pour 2022

Un budget d'accélération de la mise en œuvre du projet de territoire

Si nous devons donner un chiffre d'emblée, indépendamment du fait que le budget consolidé représente 300 à 320 M€, pour mettre l'accent sur notre force d'intervention en matière d'investissement, les budgets au stade d'orientations représentent 86 M€ tous budgets confondus, soit 13 M€ de plus qu'en 2021. C'est bien évidemment un niveau non atteint. Cela signifie que nous sommes au rendez-vous de nouvelles compétences, donc de pleine maturité de notre établissement.

Bien évidemment, si nous mettons l'accent sur quelques aspects que vous avez à l'écran, il y a, comme souligné dans le propos de la Présidente, le programme Synergie Campus avec un investissement total de 80 M€, dont 11 M€ pour la part nette assumée par Grand Besançon Métropole qui – nous ne le dirons jamais assez – porte la maîtrise d'ouvrage de la plupart des projets. Pour le plan de relance, certains ont été redistribués. C'est quand même une singularité de notre territoire, non seulement de cofinancer de manière importante, mais également d'assurer la maîtrise d'ouvrage. C'est aussi l'expression d'une mobilisation sans précédent de tous les acteurs qui cofinanceront cette opération. Nous avons également d'autres aspects sur cette ligne, mais je souligne que nous sommes dans un processus évolutif, et qu'au détour du CPER, nous engagerons une nouvelle enveloppe de 7 M€ précisément pour consolider la démarche engagée.

S'agissant de la Grande Bibliothèque, ce sera bien évidemment un gros investissement avec un cofinancement remarquable des différents acteurs. Ce n'est pas rectifié à l'écran, mais nous en sommes aujourd'hui à 70 M€ après prise en compte des problématiques notamment de remise à niveau par rapport au problème du niveau de nappe, de la démarche de prévention à l'égard des risques d'inondation.

En matière touristique, bien évidemment, les labels UNESCO sont des axes importants. Nous aurons une implication plus forte dans l'événement « Les 24 heures du temps ». Nous renforçons également nos appuis auprès de la Citadelle et du Musée des Maisons Comtoises, pour ne citer que ces deux-là, et avec les événements identitaires très forts comme Grandes Heures Nature, Mardis des Rives, Livres dans la Boucle, pour citer nos manifestations principales. Sur ces domaines non seulement du tourisme, mais également de l'animation locale et à caractère populaire, je veux souligner la deuxième phase de la restructuration de la base de loisirs d'Osselle-Routelle dans le cadre d'un projet qui devrait se situer aux environs de 7 M€, et bien évidemment la finalisation de la base outdoor des Prés-de-Vaux à laquelle nous participons de manière importante.

En matière de développement économique, nous poursuivons sur la dynamique engagée, avec notamment la finalisation du schéma directeur des nouvelles zones d'activités et sur lequel nous reviendrons dans un avenir très proche. Il déterminera la priorisation des opérations réalisées pour l'aménagement et la commercialisation des zones afin de permettre aux entreprises de disposer d'une offre de foncier diversifiée et adaptée. C'est aussi la mise en place d'un nouveau programme de requalification des zones d'activités économiques, doté de 500 000 € en 2022. De plus, nous envisageons par la suite peut-être davantage, autour de 1 M€, afin de requalifier les espaces, de rénover les voiries, de renforcer la végétalisation, et d'améliorer la signalétique.

Bien évidemment, Grand Besançon Métropole se mobilise également pour la qualité de vie, élément incontournable pour être attractif. La voirie constitue un axe de développement en 2022, notamment dans le cadre de l'accord global en matière de taxe d'aménagement. Nous devons donc souligner qu'à partir de 2022, les crédits alloués aux opérations de création et de requalification des voiries périurbaines sont doublés, passant de 1,3 M€ à 2,6 M€. Ils seront également renforcés pour la voirie urbaine, avec 0,7 M€ en plus, ce qui portera l'enveloppe à un peu plus de 3,6 M€. Comme précisé également, pour ce qui concerne le barreau, le projet de RN57 a été validé en juin dernier par le Conseil Communautaire. Nous avons donc plaisir à rappeler et à souligner que le plan de financement est désormais bouclé. Il reste peut-être l'étape décisive d'intégration dans les documents nationaux.

L'année 2022 marque également le lancement opérationnel du NPNRU sur Planoise. C'est un vaste projet de 180 M€ qui associe là aussi de nombreux partenaires pour une profonde reconfiguration du quartier avec des aménagements d'espaces publics, des constructions, de la réhabilitation de bâtiments et de centres commerciaux. Pour l'un d'entre eux, les circonstances sont pénibles, mais il est magnifiquement réussi. Notre communauté y consacrera plus de 20 M€ auxquels s'ajoute le volet fonctionnement du contrat de ville avec plus de 0,3 M€ annuels. Le schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage avancera avec de nouveaux terrains familiaux, et les études pour l'aire de grand passage, ce qui est un élément tout à fait important.

Grand Besançon Métropole s'appuie enfin sur ses communes membres en tant que relai essentiel de la proximité et de la cohésion. Elle les accompagne par de multiples dispositifs que vous connaissez et que vous avez sous les yeux tels que la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire), l'aide aux communes, la participation aux projets communaux dans le cadre des fonds « Isolation » et « Centre de village », le nouveau dispositif de fonds de concours dégressif sur la voirie. Le dispositif d'aide aux communes prend de plus en plus d'ampleur et de diversité. J'ai presque envie de dire qu'il se passe peu de projets dans les communes sans que le service d'aide aux communes soit désormais concerné localement.

En matière d'adaptation et de transition, Grand Besançon Métropole met en place les conditions de montée en puissance des modes doux et la mobilité multimodale avec notamment :

- l'accélération de la réalisation des pistes cyclables avec 2 M€ dédiés cette année,
- le renforcement de près de 0,4 M€ du budget consacré au renouvellement de l'éclairage public,
- l'aménagement de nouvelles zones de covoiturage et des parkings relais (nous pourrions évoquer le projet de Saint-Vit pour aller près de mon voisin).

Citons également les subventions pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, l'augmentation de capacités de réseau du tramway par l'acquisition de 5 à 8 nouvelles rames. C'est un groupement de commandes à lancer en 2022 pour un budget de 14 M€ pour la tranche ferme et l'extension du centre de maintenance.

L'habitat est un secteur qui représente à la fois des enjeux stratégiques avec la question essentielle de la rénovation énergétique, et des enjeux financiers majeurs, bien évidemment, avec 6,6 M€ prévus au projet de budget. Nous serons donc amenés en 2022 à finaliser le nouveau Plan Local d'Habitat (PLH) sur lequel nous avons voté ici il y a quelque temps une orientation majeure avec l'objectif de produire 900 logements/an. Des enjeux de transition énergétique imposent d'être exemplaires sur le patrimoine de la collectivité. En 2022, nous engageons les études et la préparation des travaux de rénovation concernant le bâtiment de La City avec près de 12 M€ inscrits au PPIF. Cette réhabilitation correspond aussi à un enjeu de dynamisation du secteur. Une autre priorité affirmée dans le projet du budget concerne la gestion des eaux pluviales avec pas moins de 500 000 € supplémentaires par an dès cette année, ce qui permettra en 2022 de finaliser le schéma directeur, de réaliser un état des lieux et de phaser les travaux.

La stratégie financière et budgétaire de GBM

Concernant l'ensemble des projets, ce qui caractérise ces orientations budgétaires, si nous consacrons quelques petits instants aux aspects plus financiers, en termes de stratégie budgétaire donnant lieu chaque année à une présentation, je rappelle que nous travaillons sur une stratégie fixée en deux axes. Le premier axe concerne une volonté d'investissement dynamique, avec la réaffectation systématique et intégrale des excédents antérieurs comme des subventions reçues, et une gestion en autorisation de programme globale permettant une souplesse et une réactivité pour favoriser la consommation. Vous savez que c'est là peut-être notre challenge essentiel en matière de réalisation de nos investissements. Quant au deuxième axe, il s'agit d'une indispensable maîtrise de nos dépenses de fonctionnement compte tenu des marges réduites.

Malgré la dégradation de la situation financière en 2020 et 2021, reliée aux conséquences directes et indirectes de la crise sanitaire, il vous est proposé, dans le cadre de ces orientations budgétaires, de confirmer cette stratégie et de maintenir l'effort d'investissement au niveau élevé auquel il a été porté en 2021 à travers la révision du PPIF, et ce même si les contraintes sont extrêmement fortes en fonctionnement.

Une situation financière saine, mais fragilisée par la crise sanitaire

La situation rétrospective des niveaux d'épargne atteste des contraintes fortes auxquelles Grand Besançon Métropole est confronté, avec l'inflexion engendrée par la crise sanitaire en 2020. L'année 2021 marque un léger regain tout particulièrement en épargne nette, même si nous restons en dessous de la dynamique initiale de la trajectoire. Il faut savoir que Grand Besançon Métropole a, comparativement aux EPCI de même strate, une faiblesse structurelle en matière de recettes de fonctionnement, notamment en matière de dotations de l'État. C'est en grande partie le fruit de notre histoire, mais c'est un élément de contrainte important que nous devons intégrer, en tout état de cause, pour le présent et pour l'avenir, puisque cela fait partie des invariants avec lesquels nous devons faire.

Au-delà de la maîtrise du fonctionnement, c'est principalement l'endettement faible de Grand Besançon Métropole du fait de la priorité donnée à l'autofinancement et un recours à l'emprunt, de ce fait, décalé dans le temps qui permet de maintenir des niveaux d'épargne nette suffisants et de confirmer l'ambition sur l'investissement, ce à quoi je faisais allusion à partir des courbes que vous avez à l'écran.

Une montée en charge progressive de l'investissement

Le graphique que vous avez à l'écran permet de confirmer la montée en charge du PPI et l'accélération de l'investissement avec un niveau élevé des investissements réalisés pour près de 41 M€ en 2021, soit un taux de consommation de 66 % pour un objectif fixé à 65 % en 2022 et 70 % pour les prochaines années. Notre PPIF est calé sur cette prospective. L'enjeu de réalisation de l'investissement reste essentiel, d'autant plus que nous entrons en phase opérationnelle sur de nombreux projets. Comme j'y faisais allusion, nous souhaitons pouvoir nous éclater un peu en matière d'investissement et de réalisation. S'agissant des gros projets dont je viens de parler, le jour où ils rentreront en réalisation, cela engagera de nombreux crédits, bien évidemment.

Enfin, en matière de dette, je souhaiterais juste rappeler que Grand Besançon Métropole dispose d'une dette saine, 100 % sécurisée, avec une structure équilibrée entre taux fixes et taux variables, et un taux moyen en baisse. Je dis « équilibrée », mais il y a plus de taux fixes que de taux variables. Toutefois, le rapport est tout à fait correct. Nos taux variables restent cependant intéressants, nous les surveillons comme le lait sur le feu pour, le cas échéant, les cristalliser, si, par les temps qui courent, ils se mettaient eux-mêmes à courir. Il faut souligner qu'en appui de l'investissement, il faut mettre en face un niveau d'ingénierie interne nécessaire en personnel. C'est également le cas pour les nouveaux services, notamment sur l'aide aux communes. Cela nécessite du fonctionnement, et cette approche en coût global est d'autant plus nécessaire dans un contexte d'incertitude majeure, bien évidemment le fonctionnement étant la clé de notre capacité à dégager du financement et des marges pour investir.

Un contexte d'incertitudes majeures

Un premier élément d'incertitude concerne ces questions financières. En effet, avec la situation des finances publiques, je ne suis pas désobligeant en disant « d'État », extrêmement dégradées, cela ouvre inévitablement à minima des interrogations ou suggère très certainement des inquiétudes fortes pour l'avenir des finances locales déjà fortement mises à contribution par l'État d'abord par de fortes baisses des dotations entre 2014 et 2017, soit 12 M€ cumulés pour Grand Besançon Métropole, puis par la limitation des dépenses de fonctionnement (vous connaissez la démarche de contractualisation). Comme évoqué dernièrement en Bureau, nous devrions questionner chaque candidat aux élections législatives sur ses intentions quant au maintien, ou non, du niveau de dotations de l'État aux collectivités, car nous pensons que nous nous devons d'alerter ceux qui aspirent à représenter la Nation sur les difficultés qui se dessinent.

Bien évidemment, au niveau national, la tentation sera certainement grande de recourir, comme ce fut le cas par le passé, à la mise en place d'une contribution au redressement des comptes publics ou un système de contingentement de la dépense des collectivités. Bref, mettre les collectivités à contribution pour des dépenses dont elles ne sont pas la cause, ou des déficits dont elles ne sont pas responsables. En effet, un recul des dotations de l'État s'ajouterait à un contexte déjà fortement dégradé pour les collectivités, et peut-être particulièrement pour les intercommunalités, la réforme fiscale les ayant privées d'une grande partie de leur levier fiscal. Nous tous qui assumons des responsabilités de commune et d'intercommunalités, soyons bien conscients de cette différence de situation.

Désormais, nous avons à peu près un levier fiscal sur le tiers de nos ressources, bien évidemment sur nos capacités à réagir et à adapter, même si bien évidemment nous avons des compensations sous forme de TVA substituée à la taxe d'habitation, encore plus dépendante bien évidemment de l'activité économique, donc favorable cette année. Mais qu'en sera-t-il les années suivantes ? Nous verrons, mais en aucun cas, même si l'on dit que cela évolue favorablement, nous n'avons la possibilité volontaire d'accélérer le mouvement par le levier fiscal que nous n'avons plus.

En matière d'évolution défavorable, c'est déjà le cas pour la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), dont la baisse se poursuit en 2022 dans le contexte de crise sanitaire, avec une évolution de l'ordre de - 7 %. Nous l'avons annoncé l'an dernier en disant que nous aurions sur cette recette un effet différé incontournable. Nous ne pouvons pas parler de l'impact de la crise sanitaire estimée pour 2022 à 2 M€, après 9 M€ en 2020 et 4,7 M€ en 2021. Cela s'atténue bien évidemment, mais sans tout à fait retrouver notre dynamique antérieure. La contrainte est d'autant plus forte dans le contexte de hausse de l'inflation et des coûts des matières premières que nous connaissons tous.

La proposition d'un recours très modéré à la fiscalité

C'est donc dans ce contexte à la fois de contraintes fortes et d'absence de visibilité que nous proposons en 2022, après trois années de stabilité de la pression fiscale, un recours modéré à la fiscalité par l'utilisation de la majoration spéciale de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises). Ce levier permet uniquement d'ajuster notre taux de CFE au taux moyen national en dessous duquel nous étions depuis 2019, ce qui représenterait une hausse très modérée du taux de l'ordre de 0,9 % et cela se traduirait sur un montant de recettes supplémentaires de 150 000 €. Rappelons-nous que nous le faisons par un ajustement sur le taux moyen national à 26,50 %, mais c'est un niveau très inférieur à la moyenne des taux des communautés urbaines et métropoles qui sont les collectivités auxquelles nous pouvons nous comparer. Dans ce cas-là, ce niveau se situe à 30,2 %, ce qui n'est pas une bagatelle, puisque cela représenterait environ 3 M€ de recettes supplémentaires si nous étions sur ce taux.

Quand nous nous comparons à d'autres, nous devrions quelquefois nous comparer complètement. L'utilisation de la majoration spéciale aura par ailleurs un impact très limité pour les contribuables à la CFE, d'autant plus que plus de 70 % d'entre eux sont imposables à la base minimale. Rappelons que dans le cadre des réformes fiscales (suppression de la taxe d'habitation, réforme des impôts de production), les allègements de fiscalité sur le territoire représentent environ 110 M€, dont 80 M€ pour la suppression de la taxe d'habitation et le reste pour les allègements sur les entreprises. Quand je parle de cela, je ne parle pas seulement des impôts de Grand Besançon Métropole. Une fois la réforme sur la suppression de la taxe d'habitation terminée, sur ce territoire, il y aura 110 M€ de prélèvement de moins par an, ce qui n'est pas du tout anodin.

➤ Les grands équilibres du projet de budget 2022

Un budget 2022 de 320,6 M€

J'ajoute quelques chiffres sur le budget. Nous sommes sur un budget 2022 de 320,6 M€ en consolidé, budget principal et annexes en retraçant les subventions d'équilibre entre budgets. Il était de quasiment 309 M€ en 2021. L'évolution tient notamment du fait que nous avons choisi de reprendre cette année sur les budgets, les résultats de l'année précédente par anticipation, et non par décision modificative, avec également une opération importante de réaménagement de la dette, ce qui fausse un peu les comparaisons. En réalité, nous sommes sur un budget tout à fait comparable. Je rappelle que nous avons dix budgets annexes, dont le plus important est le budget Transports.

Le budget principal 2022 : les grands équilibres

Pour ce qui concerne le budget principal, il représente un peu plus de 193 M€, avec une hausse de plus de 11 M€ sur les dépenses d'équipement. L'épargne brute connaîtrait, après une baisse de 3,3 M€ en 2021, un regain de 3 M€ sans toutefois rattraper la dynamique qui était la nôtre avant la crise. Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 3,6 %, notamment pour les dotations de l'État de plus de 0,5 M€, car nous commençons enfin à voir l'effet encore partiel de nos transferts de compétences en 2019 et de notre transformation en communauté urbaine, mais aussi sur les droits de stationnement à tarif constant. La fiscalité représente ainsi 60 % de nos recettes de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement restent bien maîtrisées avec une évolution globale de 1,4 %. Les 600 000 € correspondent à des opérations nouvelles ou des axes renforcés, notamment dans le cadre du projet de territoire.

Les charges de personnel sont en évolution de 3 % de BP à BP du fait de mesures nationales 2022 fortes, notamment en direction des catégories C, mais aussi du fait du choix à la fois d'accompagnement de notre personnel, de développement de l'attractivité de nos emplois, avec une vacance très importante en 2021 – il n'y a presque pas de jours où nous ne parlons pas de ce problème dans notre maison – avec 90 postes vacants à la fin de l'année dernière, ce qui ne devrait pas tellement changer à l'heure qu'il est, et du développement de nouveaux services, par exemple sur l'aide aux communes ou la gestion optimisée du patrimoine. Ce sont toutes des décisions que nous avons prises ensemble ici. Les recettes d'investissement atteignent près de 63 M€ avec un recours à l'emprunt de 10,5 M€ qui sera ajusté en décision modificative 1, ce qui est sans doute une très forte diminution de ce recours à l'emprunt dans le cadre de la reprise des résultats de l'exercice antérieur sur le budget principal alors que nous l'avons déjà fait sur les budgets annexes.

Nous retrouvons la recette de taxe d'aménagement prévue sur la base d'un produit moyen et le reversement à 70 % aux communes en dépenses, conformément à l'accord passé en novembre, avec une affectation à la voirie et au dispositif de dégressivité des fonds de concours. Plus de 19 M€ correspondent aux subventions reçues de nos partenaires et aux fonds de concours. Les dépenses d'équipement connaissent, pour leur part, une hausse de plus de 11 M€ pour le budget principal par rapport au BP 2021 et s'établissent à 58 M€, ce qui traduit nettement la montée en puissance du PPI et le passage en phase opérationnelle de nombreux projets.

Les budgets annexes 2022 : les grands équilibres

S'agissant des budgets annexes, je vais être extrêmement synthétique. Je souhaite vous rappeler un chiffre important. Les budgets annexes portent près de 28 M€ de dépenses d'équipements, soit un tiers de notre investissement en 2022, comme en 2021. Deux budgets sont équilibrés par une subvention d'équilibre du budget principal. Le premier est le budget Transports qui représente plus de 76 M€, avec une subvention prévue à 13,5 M€ en 2022, soit plus 2,5 % par rapport à 2021, conformément à notre pacte de soutenabilité. Notre prospective prévoyait donc cette évolution.

Le second budget équilibré est le budget Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) d'un montant de près de 9 M€, avec une subvention d'équilibre prévue à 5,2 M€, stable à périmètre constant. Quatre budgets annexes correspondent à des services publics industriels et commerciaux financièrement autonomes, à savoir les Déchets et l'Assainissement qui sont les deux plus gros de cette catégorie, l'Eau et le Chauffage urbain. Leurs dépenses représentent au total plus de 74 M€ hors résultat 2021. Nous portons enfin quatre budgets annexes de Zones d'Activités Économiques consacrés à l'aménagement et à la commercialisation de ces zones pour un total de 3,3 M€.

Bien évidemment, c'est toujours un peu long, mais j'en ai terminé avec cette présentation à la fois sur la partie actions et projets pour 2022 et les éléments financiers budgétaires caractéristiques permettant de les financer. Merci de votre attention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci de cette présentation très complète. Qui souhaite intervenir ?

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. Merci, Monsieur le Premier Vice-Président, cher Gabriel, de cette présentation. Je voudrais revenir sur certains éléments. Les propos introductifs du rapport des OB 2022 de Grand Besançon Métropole expliquent en termes de contexte, et je cite le rapport : « l'état de plus en plus dégradé des finances publiques nationales [qui] laisse peser une menace forte sur l'horizon des collectivités ». Vous faites également référence à une éventuelle cinquième vague du Covid et à la hausse de l'inflation qui se répercute fortement sur les dépenses de la collectivité. Vous dites également que « la stratégie financière de GBM s'appuie sur une situation financière saine, malgré la dégradation logique liée à la crise ». C'est là que j'aurai des interrogations.

Je voudrais m'arrêter sur deux points majeurs de la stratégie financière. Le premier porte sur le déploiement d'un vaste programme d'investissement de plus de 300 M€ sur le budget principal pour faire face au besoin de dynamisme de transition du territoire et de projets stratégiques, et le deuxième point porte sur ce fameux recours au levier fiscal avec une majoration de la cotisation foncière des entreprises pour la mettre au niveau du taux moyen national. En ce qui concerne le premier point, le rapport d'orientations budgétaires martèle l'ambition d'un plan pluriannuel d'investissement de 300 M€, ce qui correspond, si mes calculs sont bons, à une moyenne d'investissement aux alentours de 50 M€/an sur ces 6 années. Cette évaluation est particulièrement élevée au regard du graphique que l'on trouve dans le cadre des OB en p.26, qui fait état d'un investissement compris entre 10 et 15 M€/an entre 2010 et 2017. Maintenir 50 M€ de moyenne par an sur le mandat est très ambitieux, et c'est très bien. Néanmoins, est-ce vraiment réaliste ? C'est une de mes questions. D'ailleurs, pourriez-vous nous donner les taux de réalisation pour 2021, si vous les avez, des investissements par rapport au prévisionnel ? Il serait intéressant de pouvoir les connaître.

Pour financer ce vaste programme, vous aurez recours aux recettes propres d'investissement pour une part, mais dans votre prospective, vous estimez un besoin d'autofinancement par l'épargne a minima de 17 M€. Or selon le graphique en p.30, l'épargne de gestion se situe plutôt en dessous des 15 M€. Il en manque donc. Comment allez-vous faire par rapport à cela ? Dans ces conditions, pouvez-vous nous donner votre prospective jusqu'en 2027 en matière de recours à l'emprunt ? Ce que je ne trouve pas et que nous ne trouvons pas dans le document. Même si l'encours de dettes a baissé ces dernières années, qu'en sera-t-il en fin 2027 ? Quel impact aura ce recours supplémentaire à l'emprunt dans une période de hausse des taux ? En avez-vous fait l'estimation ? Ce sont également mes questions. Sur le deuxième point, vous prévoyez d'avoir recours au levier fiscal, à l'encontre et sur le dos des entreprises avec une majoration de la CFE. Le taux actuel de Grand Besançon Métropole s'élève à 26,26 % et nous le retrouvons en p.24. Vous dites que ce taux est inférieur de 13 points par rapport à la moyenne des communautés urbaines et métropoles. Envisagez-vous de majorer la CFE des entreprises de 13 % à l'avenir ?

Je pense qu'il faut être clair et transparent sur ce sujet. Cette majoration, que vous semblez actée, qui me paraît démesurée dans le contexte actuel, et à mon sens – je vous le dis comme je le pense – irresponsable à l'encontre du développement économique de notre territoire, se fera-t-elle en une fois en 2022, ou sera-t-elle progressive sur la durée du mandat ? Avez-vous la même démarche d'augmentation fiscale sur les autres taxes, comme la taxe d'aménagement, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou sur d'autres redevances et tarifs, y compris sur les budgets annexes ? Nous pourrions parler également, là encore sur le dos des entreprises, mais nous y reviendrons, du versement transport (VT) que certains rêveraient de pouvoir augmenter.

Bien entendu, nous nous opposons à cette augmentation de CFE. Combien de chefs d'entreprise avez-vous consultés avant de décider cela unilatéralement ? Chaque euro retiré à une entreprise locale en charges supplémentaires, lorsque l'on sait que 80 % sont des TPE et PME, est une faute majeure à notre sens et un handicap de plus en plus important en le votant ici, au sein de cette enceinte, dans le cadre de la CCI. Attention à ce que notre économie qui souffre ne finisse pas par mourir en silence. Votre idée, à notre sens, est déraisonnable. Quelles compensations auront nos entreprises avec ces augmentations de charges en matière de services supplémentaires, de déploiement de la 5G, de déploiement des ZAE ? Nous ne le voyons pas dans les OB. Enfin, pour conclure, nous voyons que certains grands projets commencent à présenter des dérapages financiers, que ce soit le projet Synergie Campus, avec quasiment plus de 5 M€ à ce jour, la Grande Bibliothèque que nous verrons plus tard, avec plus de 4,5 M€. Comment envisagez-vous la finalisation des plans de financement de ces projets structurants que je mets en perspective, bien entendu, avec les remarques précédentes ? Merci pour les réponses précises apportées.

M. BAULIEU.- Je vais donner quelques éléments de réponse. Sur ce qui est très subjectif, cela ne nécessite pas un commentaire particulier. Sur la prospective budgétaire, tous les éléments de viabilité sont dans le dossier, chacun a pu le remarquer. Nous avons, c'est vrai, une inflexion de nos taux d'épargne sur l'exercice passé, et nous enregistrons de manière prévisionnelle un redressement sur l'exercice, ce qui est plutôt rassurant. Cependant, nous n'avons pas pour habitude non plus de sonner les trompettes, mais telle est la réalité en ce qui concerne le fonctionnement dans un contexte extrêmement contraint, avec des contraintes extérieures qui pèsent sur nous, comme sur d'autres, et qui ne permettent pas de prendre n'importe quelle initiative.

Sur les éléments relatifs aux investissements et au financement, je vous renvoie tous au PPIF que nous avons calé et que nous actualiserons à nouveau en juin prochain. Notre PPIF est autofinancé. Telle est la réalité que nous connaissons. Pour l'heure, sur le budget principal, soyons précis. Notre problématique n'est pas, pour l'heure encore une fois, et pour les prochaines années, de savoir comment nous financerons au mieux sur le plan de l'emprunt, puisque nous n'aurons pas recours à l'emprunt au regard de ce que nous retrouvons dans le PPIF à la fois en matière d'engagements prévus et de recettes envisagées. Je rappelais dans mon propos que nous avons comme mécanisme de réaffecter systématiquement les résultats de l'année n à l'année n+1. C'est d'ailleurs ce que nous ferons sur les résultats 2021 dans le PPIF actualisé en juin prochain. Je n'ai pas d'autres commentaires à faire sur ce plan.

Sur la fiscalité, il est toujours bon d'exagérer les commentaires. Je vais m'autoriser ce petit commentaire, car les propos tenus sont un peu excessifs. D'abord, il faut s'en tenir à ce que nous proposons. Nous proposons cette année d'avoir recours à la majoration spéciale, je le rappelle, et chacun l'a dans son dossier. Cela veut dire « porter notre taux local au niveau du taux moyen national, toutes collectivités comprises ». Nous n'avons pas dit que nous le ferions, ce n'est écrit nulle part. C'est pour cela, Ludovic, que tu vas un peu vite en besogne pour le commentaire. C'est vrai que cela fait un peu effet. Nous avons souligné effectivement l'écart qui demeure entre ce taux moyen national général et le taux moyen national des communautés urbaines et métropoles auxquelles il serait légitime de nous comparer. J'indiquais d'ailleurs que cela fait un différentiel de recettes de plus de 3 M€, ce qui n'est pas anodin. Quand nous faisons les uns les autres du parangonnage avec les autres collectivités ou autres communautés, il faut aussi dire cela.

Comme indiqué dans le rapport, nous avons des bases de recettes que nous maintenons souvent sous forme de dotations, généralement plus faibles que la moyenne nationale ou que celle des métropoles et communautés urbaines auxquelles nous pouvons nous comparer. C'est une réalité. Ce que nous sommes en train de dire là conforte ce point de vue. Le propos tenu consiste à dire qu'il faut que nous restions à un niveau inférieur à la moyenne nationale. Après, il faut aussi dire que nous devons être en situation de faire moins que la moyenne au niveau national. Nous devons simplement dire cela de manière responsable, et en rappelant simplement que sur ce qui est dans le rapport et ce que nous proposons, c'est pour l'heure uniquement l'ajustement de notre taux sur le taux moyen national. Sur l'évolution des taux, qu'il s'agisse des taux de CFE ou s'agissant des autres taxes, la question ayant été posée, nous n'avons pas à l'heure qu'il est d'orientations particulières. Nous souhaitons précisément utiliser cette année 2022 à parfaire notre prospective, y compris sous l'angle de la fiscalité.

Si je fais référence au mandat précédent, nous avons pris l'initiative d'un tableau de marge fiscale que nous avons d'ailleurs suivi scrupuleusement malgré les revers que nous avons eus avec les baisses de dotations. Nous serions sans doute bien inspirés d'avoir un outil comparable sur cet exercice. Je ne sais pas ce qu'il sera, puisque nous ouvrons le chantier. Nous verrons donc vers quoi cela nous conduit. Néanmoins, en termes d'orientations, il ne s'agit pas de dire « on va faire +13 % sur la CFE », mais « au-delà de ce que nous proposons, c'est-à-dire la seule majoration spéciale sur la CFE, en termes d'orientations, nous ouvrons un travail sur la fiscalité à partir de 2023 ». Ce sera un chantier de 2022. Il n'y a donc ni non-dit ni information qui serait dissimulée, puisque nous en sommes rigoureusement là. Voilà ce que je souhaite dire.

J'ose espérer que chacun aura bien relevé et remarqué le message que j'ai quand même essayé de passer dans ce rapport d'orientations budgétaires. C'est l'ambition que nous portons avec ce budget de 86 M€ de mesures nouvelles sur l'exercice, puisque nous avons bien évidemment quelques reports. C'est tout à fait considérable, et je parle des crédits ouverts pour un exercice sur un territoire qui compte un peu moins de 200 000 habitants. Je vous invite à faire des comparaisons. Nous essayions, avec la Direction des Finances que je remercie, de reproduire le chiffre que je vous donnais l'an dernier. Nous pensons que nous serons, sur le groupe local grand bisontin, entre l'intercommunalité et les communes, Besançon comprise bien évidemment, sans doute à nouveau sur une masse de crédits ouverts d'investissement sur ce territoire de 200 M€. Je ne sais pas si l'on mesure bien ce que cela veut dire en termes précisément d'engagement, et cela, pour ce qui nous concerne, sans aggravation de notre dette, puisque j'ai précisément répondu sur ce sujet.

J'ai envie de dire que nous ne méritons pas le qualificatif de « déraisonnables » et « responsables de fautes majeures ». Je crois que nous sommes, au risque de me répéter, à la fois ambitieux et responsables.

Mme LA PRÉSIDENTE. Très bien, merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. Merci, Monsieur le Vice-Président, de cette présentation. Le débat d'orientations budgétaires doit effectivement nous amener à débattre de nos orientations et en parallèle, de nos ressources budgétaires. Grand Besançon Métropole va effectivement porter des investissements majeurs, ce dont nous nous réjouissons tous. Ce sont l'aménagement de la RN57, la Grande Bibliothèque, la transformation du campus de La Bouloie. J'ai en même temps le sentiment que nous n'avons toujours pas de ligne politique portée de façon claire. Dans ses propos, Madame la Présidente a évoqué comme priorité l'attractivité. Il se trouve que nous n'en avons pas la même définition.

Je voudrais réaffirmer ce soir ma position. Je pense qu'il n'y a pas d'ambition possible si nous n'avons pas une forte ambition économique qui nous donne les moyens de réaliser nos projets. Pour moi, le sujet est là. C'est l'emploi et la richesse créés par les entreprises qui feront le dynamisme du Grand Besançon Métropole et qui donneront les moyens financiers de nos ambitions. Pour cela, nous avons besoin d'une volonté politique forte en matière de développement économique. Ce ne sont pas les propos de Madame la Présidente publiés dans le magazine municipal BVV qui m'ont rassuré. Madame la Présidente, vous expliquez aux Bisontins quel type d'emploi les entrepreneurs devront créer, le type de bâtiment qu'ils devront construire, vous annoncez la limitation du développement des zones d'activités périphériques, et ce soir, vous portez cette proposition d'augmenter la fiscalité des entreprises.

Qui peut aujourd'hui imaginer qu'augmenter la fiscalité des entreprises et ajouter des contraintes au-delà des normes en vigueur puisse être un discours attractif pour les entreprises ? C'est bien ce décalage qui a créé la démission du Directeur de l'économie de Grand Besançon Métropole à peine un mois après son arrivée. Que nous disent les entreprises ? Elles nous disent tout d'abord qu'elles ont besoin de stabilité, de visibilité et d'un territoire attractif. Si, dans le Grand Besançon Métropole, le taux de fiscalité des entreprises était inférieur à la moyenne nationale, certainement fallait-il nous en féliciter et certainement pas à tout prix vouloir l'aligner. Vous pourrez donner toutes les justifications possibles, le message envoyé est extrêmement négatif et la question que se posera un entrepreneur, un artisan, ou un commerçant est : et l'année prochaine ? C'est donc d'un moratoire, dont nous devrions débattre ce soir. C'est tout le contraire. Un moratoire fiscal qui permettrait aux entreprises, comme aux particuliers, de se projeter sans craindre de nouvelles hausses d'impôts.

Si nous voulons plus de rentrées fiscales, plutôt que sur un taux, c'est sur un volume d'entreprises que nous devons travailler. Il faut faire venir plus d'entreprises, et le contexte local et national est très favorable. Nous avons la chance d'avoir un territoire héritier d'une histoire industrielle, des laboratoires de recherches universitaires et privés incroyables. La reconquête industrielle et la relocalisation sont dans tous les esprits. Mes chers collègues, fonçons ! J'attends beaucoup plus d'ambition sur la requalification, l'agrandissement et le développement de nouvelles zones à destination des entreprises, et sur la promotion des activités de production. Pour mémoire, c'est exactement ce qu'a fait Jean-Louis FOUSSERET avec le développement des zones Temis Innovation et Temis Santé. Il faut aujourd'hui que nous développions d'autres Temis sur l'ensemble du territoire du Grand Besançon Métropole.

Enfin, pour porter des projets, il nous faut des outils efficaces. Je maintiens l'idée que je porte depuis le mandat précédent. Nous avons besoin d'une agence d'attractivité qui défende nos intérêts. Dijon vient de créer son agence, dont la mission principale est de faciliter l'implantation de nouvelles entreprises. Structure externe, gouvernance formée aux deux tiers par des dirigeants en activité – c'était ma proposition au mandat précédent –, elle sera composée de 6 salariés, et son budget sera de quasiment 1,5 M€. En conclusion, je crois qu'il n'y a pas d'entre-deux. Si nous voulons affirmer le Grand Besançon Métropole comme une place centrale, régionale, en matière politique, mais aussi en matière économique ou universitaire, si nous voulons avoir des politiques ambitieuses en matière d'offres de transport, de tarification, de transition écologique, alors, il faudra aller de l'avant et promouvoir dès maintenant un développement économique créateur d'emplois et de richesses, qui nous permettra non seulement d'avoir des ambitions, mais surtout d'avoir les moyens de les réaliser. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je donne la parole à Christophe LIME.

M. LIME.- Mes chers collègues, vous ne serez pas surpris par mes propos, puisque je les tiens à peu près depuis une vingtaine d'années, et cela s'accroît d'une année sur l'autre. Gabriel BAULIEU nous a dit que nous n'avions plus que le tiers de nos recettes fiscales sur lequel nous pouvions décider. Quand j'écoute les quelques débats qu'il peut y avoir en ce moment dans le cadre de la préparation des élections, je pense que cela diminuera encore, certains annonçant des baisses importantes sur les impôts dits « de production » qui sont essentiellement portés par les collectivités et par nous. Je pense que dans les mois à venir, si certains arrivaient au pouvoir, il y aurait de nouveau une baisse au titre de nos recettes et des compensations éventuelles qui dureraient plus ou moins longtemps dans le temps, puisque généralement, les évolutions au titre de nos collectivités ne durent pas obligatoirement très longtemps et nous voyons bien que cela s'amenuise au fur et à mesure du temps. Cela amène notre collectivité à ne pas être prise à la gorge au niveau de l'investissement, puisque nous pouvons développer l'investissement d'une façon importante, mais être toujours en difficulté sur ces problématiques de fonctionnement.

Gabriel nous l'a bien dit, tous les vice-présidents et ceux chargés de mener un certain nombre de politiques savent très bien que l'on n'a pratiquement aucune marge de manœuvre sur le fonctionnement. Les chiffres qui nous sont donnés aussi sur nos budgets et sur nos dépenses de fonctionnement montrent que nous sommes largement en dessous des autres collectivités. Certes, il y a sûrement encore des économies à faire, mais globalement, nos collectivités sont gérées au plus juste, voire avec des contraintes, avec des salaires qui ne sont plus attractifs sur certains métiers. Aujourd'hui, à Grand Besançon Métropole, je parle sous le contrôle de Gabriel, mais je crois que nous devons avoir entre 80 et 90 postes non pourvus, et sur un grand nombre de postes, nous n'avons plus de candidature. C'est terminé. Cela veut dire que plus personne ne postule à nos postes. S'il n'y a pas une réflexion sur les aspects de salaire, d'attractivité de l'ensemble de nos postes, nous risquons d'être en difficulté, notamment pour mettre en application notre politique d'investissement. Si personne n'est là pour l'animer, la suivre et pour la mettre en œuvre, nous serons en difficulté, y compris en termes de réalisation.

Nous voyons bien que donner un peu de souplesse à l'intérieur de notre collectivité nous ferait du bien. Quand j'entends le terme « moratoire », je réponds « chiche ! ». Or nous faisons un moratoire depuis 3 ans. Par conséquent, les entreprises nous redonnent 30 M€. Quand on nous dit qu'ils ont besoin d'une stabilité, d'une ligne à peu près stable, il ne s'agit pas de descendre et de monter, mais depuis 2 ans, nous avons baissé les évolutions des prélèvements pour les entreprises de 30 M€ sur notre périmètre. Là, on nous dit « c'est scandaleux », parce que l'on va mettre 150 000 € ! A-t-on la mesure des chiffres ?

Vu le nombre d'entreprises, cela représente en moyenne moins de 1 €/mois/entreprise, et on nous dit que l'on va tuer les entreprises ! Je pense que ce que l'on dit n'est pas raisonnable.

De plus, notre politique d'investissement nourrit les entreprises. Cela veut dire que nous savons que 75 % en moyenne des dépenses de nos collectivités vont dans les entreprises locales. Cela signifie que nos activités sont des acteurs majeurs pour le dynamisme donné par certains consistant à entraîner des entreprises pour pouvoir donner du chiffre d'affaires, pour pouvoir employer, donc pour pouvoir créer de la recette fiscale. Nous le voyons sur l'ensemble des travaux que nous pouvons réaliser. Aujourd'hui, la décision que nous prenons n'est que pour une année. L'année prochaine, si nous voulons réactualiser ces 0,9 %, il faudra de nouveau les voter à la différence d'une augmentation de CFE pérenne. La décision que nous prenons cette année n'est qu'une décision annuelle, et l'année prochaine, nous repartons à zéro.

Si nous ne revotons pas cette décision l'année prochaine, nous reperdrons 150 000 €. S'il y a une diminution et une compensation au titre de la CFE l'année prochaine, je peux vous assurer concernant cette compensation dite « exceptionnelle » que nous ne serons pas compensés. Déjà, sur le reste, il y a des inquiétudes, mais sur ce point, je suis persuadé que nous n'aurons rien. Cela signifie qu'une évolution fiscale raisonnable, mais qui correspond à l'atteinte de nos besoins, doit être mise en œuvre régulièrement. Depuis que je suis élu, donc depuis au moins 20 ans, on est rigoureux. Or, les rigoureux ne sont jamais salués par ce qui se passera derrière. Comme je l'ai dit, tous ceux qui ont augmenté les impôts, il y a cinq ou six ans, ont des compensations importantes aujourd'hui. C'est la réalité. Ce n'est pas parce que vous êtes rigoureux que l'État va vous donner un peu plus sur certaines choses.

En dernier point, vous le savez bien, je pense qu'avec les 1 M€ que nous mettrons en œuvre en termes de perspective sur la baisse des dotations, il s'agit d'inciter le gouvernement à nous les mettre en œuvre. Or nous souhaitons véritablement que nos associations des collectivités interrogent au niveau national tous les candidats aux présidentielles pour qu'ils s'engagent par écrit et pour savoir ce qu'ils feront avec les collectivités dans les 5 prochaines années. Si nous ne leur demandons pas, nous serons sûrs d'être « plumés » ; si nous leur demandons, ce sera plus compliqué, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne vont pas chercher à nous « plumer ». J'espère que nous ferons pareil, par écrit, avec tous les candidats sur les deux circonscriptions sur le Grand Besançon Métropole et que nous leur demanderons de s'engager par écrit à dire ce qu'ils feront sur les collectivités et s'ils voteront des mesures de la loi de finances dans les 5 prochaines années mettant à mal nos collectivités ou remettant en cause le fonctionnement de nos collectivités.

Je pense qu'il faudra transmettre à chaque membre de Grand Besançon Métropole, la réponse de l'ensemble des candidats. Nous devons mettre la pression immédiatement, car nous savons que ce sera tentant pour l'État de vouloir nous faire porter des responsabilités sur lesquelles nous n'avons jamais engagé aucun financement, et sur lesquelles ils en ont engagé et d'essayer de nous mettre en difficulté dans les prochains mois et les prochaines années.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci. Qui d'autre souhaite intervenir ?

Mme GAGLILOLO.- Merci. Je voudrais rebondir sur les propos de Monsieur CROIZIER qui nous disait que les acteurs économiques avaient besoin de perspectives et que nous avons besoin d'ambition économique pour attirer les entreprises sur notre territoire. Les acteurs économiques sont également en demande de transformation. Le service Environnement contribue à les accompagner dans leur démarche de transition. J'aimerais donc valoriser les actions en lien avec ma délégation Environnement, Énergie, Développement Durable, qui contribue à l'attractivité économique de notre territoire, car rendre attractif le territoire est un enjeu que nous partageons tous. Vous savez que je suis garante du Plan Climat, et à ce titre, je dois m'assurer que notre territoire est résilient pour que les entreprises soient le moins impactées possible par les crises auxquelles nous faisons face et celles auxquelles nous ferons face dans les prochaines années.

Tout le travail mené dans le domaine de l'énergie est un bon exemple. En mettant le réseau de chaleur à disposition des entreprises, nous leur proposons un approvisionnement en énergie à prix fixe, atout majeur quand le marché de l'énergie s'envole. En favorisant le développement massif dû à un mix d'énergies renouvelables, nous leur permettons de sortir de la dépendance aux énergies fossiles, énergies dont le prix est voué à augmenter fortement dans les prochaines années. Nous nous donnons également les moyens de repenser l'aménagement de nos zones d'activités en luttant contre les îlots

de chaleur, en facilitant les déplacements domicile/travail en mode doux, en préservant les ressources telles que l'eau et en facilitant la production d'énergies renouvelables.

En ce sens, nous participons à notre activité de notre territoire et nous répondons aux attentes des entreprises et de leurs salariés. Les chefs d'entreprise, qui ont un rôle essentiel à jouer dans la transition, s'associent régulièrement aux dispositifs variés déployés par le service Environnement. Ce service contribue à sensibiliser les entreprises aux enjeux de la transition. Nous travaillons en ce sens avec le pôle Énergie et le Club FACE qui réunit une soixantaine de grandes entreprises du territoire. Dès 2015, les Rendez-Vous de la Transition ont réuni 300 entrepreneurs lors d'un colloque annuel organisé avec le Club FACE. Le colloque s'est transformé depuis 2018 en interventions sur des thématiques spécifiques plus régulièrement dans l'année. Par ailleurs, les professionnels du BTP se sont portés volontaires pour expérimenter un chantier en économie circulaire. Le Rectorat a proposé son chantier de réhabilitation du bâtiment N de l'Arsenal.

Depuis quatre ans, nous confions au pôle Énergie l'animation des Midis du Bâtiment, une fois par mois, pour réunir les professionnels du secteur autour d'un thème d'actualité. En janvier 2022, il a été question de la réglementation thermique 2020, et ce mois-ci, du Cahier de Prescriptions Environnementales et Énergétiques que nous travaillons sur le modèle de celui adopté par la Ville de Besançon l'année dernière. Ces temps sont l'occasion de partage de bonnes pratiques et de promotion de solutions innovantes. Nous travaillons avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) pour repérer les entreprises motivées par la mise en œuvre de panneaux solaires en autoconsommation. Nous pouvons alors leur proposer un accompagnement des conseillers en énergie partagée du service Environnement pour des études d'opportunité et de faisabilité technico-économique. Ces mêmes conseillers accompagnent actuellement une soixantaine de projets communaux, autant de chantiers qui feront travailler nos entreprises locales, formées à l'isolation performante, à l'utilisation des matériaux biosourcés, au déploiement d'énergies renouvelables par exemple.

Dans le domaine agricole, nous portons depuis 2014 la pépinière d'activités maraîchères. Elle est implantée à Chalezeule dans la zone d'activités des Andiers, sur des terrains de Grand Besançon Métropole, avec des serres et des surfaces de plein champ. Les futurs maraîchers bénéficient de l'appui technique des encadrants des Jardins de Cocagne pour l'utilisation du matériel et l'acquisition des gestes spécifiques à la profession. De plus, les jeunes entrepreneurs sont appuyés par Coopilote pour la partie juridique et administrative de leur création d'activité. Les exemples de ce genre sont peu nombreux en France, et nous recevons régulièrement des collectivités qui viennent s'inspirer à Besançon. Nous n'avons d'ailleurs jamais manqué de candidats sur la pépinière qui est attractive depuis 8 ans déjà.

Enfin, et pour finir, nous innovons dans la manière de fédérer les acteurs économiques au service de la transition avec la création du Club Climat de Grand Besançon Métropole en 2020. Ce Club est l'occasion de valoriser les engagements des acteurs du territoire, de créer des synergies entre des entreprises, des associations, des administrations, des communes et les services de Grand Besançon Métropole. De ce fait, les chefs d'entreprise entrent en dialogue avec des partenaires et des homologues sur la base d'une contribution volontaire à l'atteinte de nos objectifs communs Territoire à Énergie Positive (TEPOS). Ils bénéficient par ailleurs d'expertises et de compétences diverses au service de leurs problématiques. C'est en tissant des liens forts entre les territoires et les entreprises que nous poursuivrons la transition. C'est en favorisant les transformations que nous réussirons la transition.

Je fais le pari que les critères de choix des chefs d'entreprise pour implanter leur activité vont continuer à évoluer dans les prochaines années. Charge à nous, et je m'y attèle, de construire avec nos entreprises des conditions d'accueil, et de prospérité économique et écologique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup de cet éclairage. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MICHAUD.- J'irai dans le même sens que Laurent CROIZIER en termes d'ambition et de développement économique pour notre territoire. Aujourd'hui, nous faisons le constat que nous sommes un pays qui a perdu énormément d'industries. L'emploi industriel en France, c'est 16 %. En Allemagne, c'est 30 %. Nous sommes en queue de peloton des pays industrialisés. Quand on ne produit pas, quand on ne fabrique pas, on ne crée pas de valeur ajoutée, ce qui est grave. Cela participe certainement à notre déficit de manière importante. Nous avons la chance d'avoir un territoire avec une histoire

d'industrie, avec – Laurent CROIZIER l'a rappelé – des laboratoires, des écoles, un savoir-faire. Je crois que nous avons une vraie opportunité aujourd'hui.

Effectivement, il y a eu une baisse des impôts de production. Cela a été évoqué par Gabriel BAULIEU, souligné par Christophe LIME, mais pas tout à fait dans le même sens. Je crois que nous devons avoir vraiment cette action de pouvoir accueillir des entreprises sur notre territoire. Aujourd'hui, nous ne pouvons quasiment plus le faire, parce que nous n'avons plus de zone d'activité ouverte, et comme Ludovic FAGAUT l'a évoqué, le temps de latence est important en matière d'aménagement du territoire. Nous ne devons donc pas perdre de temps. Je crois que nous devons vraiment avoir des ambitions, et nous devons les afficher clairement. En matière de fiscalité, toute hausse est à interpréter. Effectivement, nous sommes en dessous de la moyenne nationale, mais c'est peut-être aussi une force. Christophe LIME l'a évoqué, je le remercie lorsqu'il dit que nous sommes des gens qui font attention, qui font des efforts, parce que je pense que c'est un très bon signal envoyé. Je préfère être celui qui fait des économies plutôt qu'être celui qui est dépensier et d'être obligé de faire appel à la fiscalité.

Oui, continuons dans cet esprit, continuons à faire des économies dans certains domaines et investissons dans les domaines où il est nécessaire d'investir.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FAGAUT.- Je souhaitais intervenir suite aux réponses de Gabriel BAULIEU. Je suis désolé, cher Gabriel, si je t'ai encore un peu perturbé avec mes observations, mais en fin de compte, nous y sommes, et vous venez de mettre le doigt dans cette spirale infernale de la fiscalité sur le dos des entreprises avec la CFE. Il était légitime que je vous pose cette question, puisque vous le mettez en parallèle avec ce côté inférieur de 13 points par rapport à la moyenne des communautés urbaines et des métropoles. Il était donc normal que je vous pose cette question. Tout naturellement, c'est un mauvais signal que nous envoyons au monde économique. Ce signal est, à mon sens, catastrophique aujourd'hui, au regard de la conjoncture. Oui, c'est déraisonnable, et c'est un handicap de plus pour toutes nos PME et TPE qui souffrent en silence aujourd'hui sur notre territoire. Après la CFE, ce sera-t-il au tour du Versement Transport ? C'est une question.

Cher Gabriel, tu nous dis que vous n'avez pas forcément évoqué ces sujets à venir. Néanmoins, nous sommes obligés de nous poser ces questions. Aujourd'hui, nous avons le sentiment que tout cela va se faire sur le dos des entreprises qui, au regard de la conjoncture, n'en ont pas besoin. Nicolas BODIN, qui va répondre juste après moi, aura peut-être des réponses à m'apporter, puisque je n'ai pas eu de réponse à ma question concernant mes propos liminaires. En effet, dans le cadre des orientations budgétaires, nous avons sur certains budgets annexes quelques zones d'activités économiques. Nous avons lu comme tout le monde dans la presse ce désaccord tangible entre le Vice-Président en charge de cela (Nicolas BODIN) et Madame la Présidente. Il n'y a pas forcément de politique claire annoncée sur le déploiement de nos ZAE.

Nous savons très bien que sur une ZAE, il faut entre 2 et 3 ans, soit pour la réhabiliter, soit pour en créer une nouvelle. Vous faites le calcul, nous serons quasiment à la fin du mandat et nous n'aurons rien vu venir sur le développement de ces ZAE. Qu'allez-vous leur annoncer lors du prochain MIPIM ? Qu'allez-vous vendre aux différentes entreprises que vous rencontrerez sur ce salon ? Ce sont autant de questions qui se posent, qui sont légitimes. Encore une fois, il est déraisonnable de commencer à mettre le doigt dans ce levier fiscal, et c'est un handicap de plus pour nos TPE et PME qui souffrent en silence.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui d'autre souhaite intervenir ?

M. ALEM.- Madame la Présidente, j'ai l'impression qu'ici, il y a un gros mot. Je veux parler du mot « impôts ». Dès que ce mot intervient, je vois des gens bondir pour dire « c'est mal », « ce n'est pas bien », « il ne faut pas faire cela ». Je pense qu'il faut peut-être regarder aussi ce qu'il y a en contrepartie. Je maîtrise beaucoup moins les chiffres que les personnes qui sont là depuis longtemps, voire très longtemps pour certaines, mais je connais quand même certains éléments. Je sais que cela a été dit précédemment. Il y a une grande difficulté pour recruter des personnes dans notre collectivité. Nous savons très bien pourquoi il y a ces difficultés-là. La première concerne la question des salaires. Lorsqu'un impôt est levé, il faut regarder quel service est offert en face. Notre collectivité offre des services, dont certains servent justement à développer l'économie et notre territoire. J'ai toujours du

mal à considérer, car là, c'est un point de vue dogmatique et idéologique que nous avons entendu depuis tout à l'heure, le fait que l'impôt tuerait les entreprises, la croissance et l'activité économique.

Vous n'avez qu'à regarder le niveau historique. Nous voyons que cela a été contredit des dizaines de fois. Si l'emploi industriel a baissé en France, quant à considérer que c'est la faute d'une augmentation trop forte des impôts, il faut quand même se poser la question. Je dis simplement une chose. Si vous regardez les emplois industriels, en France, on a de plus en plus de difficultés à former des chaudronniers, des soudeurs. On ne forme plus les gens à tous ces emplois que l'on qualifiait auparavant d'« aristocratie ouvrière ». Je connais beaucoup moins de chefs d'entreprise qu'un certain nombre de personnes ici. Je connais plus les travailleurs. Quand on regarde les salaires actuels, je n'ai pas d'idée précise en tête, mais si nous prenons par exemple un plombier, dans notre collectivité, il commence à 1 200 ou 1 300 €. Si le même plombier va en Suisse, il touche un salaire trois à quatre fois supérieur, ce qui est logique, parce que c'est extrêmement compliqué à trouver.

Je pense qu'il faut regarder les choses de manière un peu plus globale et pas simplement se contenter de répéter ad vitam aeternam les mêmes éléments, parce que cela va de soi. La réalité finit toujours par démentir ce type de propos.

M. VUILLEMIN.- Je suis un peu surpris par les propos que je viens d'entendre. Je vous promets que pour les chefs d'entreprise, le mot « impôts » n'est pas un gros mot, et je suis chef d'entreprise. Nous payons des impôts depuis longtemps. Nous sommes même souvent contents d'en payer, parce que justement, nous savons à quoi ils servent. Je vais rebondir sur les propos de Lorine GAGLIOLLO, comme sur ceux de Christophe LIME que je partage. Toutefois, n'oublions pas qu'en termes de fiscalité, l'impôt est aussi un point d'attractivité de notre territoire. À un moment donné, je peux comprendre les réalignements de taux. Toutefois, il vaut mieux aller chercher le volume fiscal plutôt que le taux. Nous gagnerons beaucoup plus dans les recettes de notre collectivité territoriale en allant chercher beaucoup plus d'entreprises qui paieront plus d'impôts, car le volume compte, et non le taux. Si vous augmentez le taux, mais qu'en face, vous avez moins de volume, au bout du bout, vous aurez moins d'argent dans votre budget. C'est aussi simple que cela.

Ayons en tête que l'impôt reste un point d'attractivité de notre territoire. Nous devons avoir une visibilité sur cet impôt. Aujourd'hui, nous parlons de la problématique de la CFE, et peut-être demain du Versement Transport. Nous devons être prudents sur le signal que nous envoyons au monde économique.

M. BODIN.- Habituellement, j'essaie de faire la synthèse, mais là, cela va quand même être un peu compliqué. Je vais vous expliquer ce en quoi je crois. Je voudrais tout d'abord remercier Gabriel BAULIEU et l'assemblée sur ce projet de budget, tout simplement parce que je vois que l'investissement est fortement en hausse (13 M€). Je pense que c'est aussi un facteur de dynamisme, un facteur d'attractivité que donne l'ensemble du territoire. Je voudrais maintenant revenir sur certains propos. Gabriel BAULIEU a bien fait de préciser que ce qui était vrai pour 2022 ne le sera pas forcément pour les années suivantes. Nous sommes dans un contexte préélectoral très particulier. J'ai vraiment hâte de voir les futures lois de finances 2023, 2024, et les années suivantes, mais le « quoi qu'il en coûte » risque de se payer un jour.

J'entendais les propos de Laurent CROZIER concernant l'impôt. Je souhaite vraiment un moratoire sur les dotations en collectivité, au minimum pour les années à venir. Je ne suis pas sûr que beaucoup de candidats à la présidentielle puissent s'engager sur ce point. Pour ma part, ce sera vraiment un point de vigilance. Je rappelle quand même l'action du Grand Besançon lors de cette crise covid à destination des commerçants et des entreprises. Ce sont 4,4 M€ pour 675 entreprises. Je mets globalement en parallèle les 4,4 M€ et les 150 000 € dont on nous parle pour l'augmentation de la CFE. Potentiellement, cela représenterait une augmentation de la CFE pour les 30 prochaines années. Je suis sûr que nous nous reverrons au cours des 30 prochaines années. Il faut donc toujours globalement savoir de quels chiffres on parle et mesurer l'effort de la collectivité GBM à destination des commerces et des entreprises. Je n'oublie pas le rôle majeur qu'a eu l'État avec son plan de relance ni le rôle majeur du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Sur la question des zones d'activités économiques, je suis assez content. Ce débat avance. Il sera présenté en Conférence des Maires le 23 mars prochain et soumis au vote de la Communauté d'Agglomération le 11 mai prochain, sous le pilotage de Catherine BARTHELET qui pilote ce dossier.

Vous verrez apparaître justement un positionnement et des engagements sur les 30 prochaines années des futures zones d'activités économiques du Grand Besançon Métropole. Nous travaillons également avec Catherine sur une charte commerciale justement pour imaginer le commerce futur.

Le commerce est un secteur en pleine évolution, voire révolution. Ce travail très fin est en cours d'organisation de manière à ce que le commerce de proximité puisse également revivre. L'avenir, ce n'est pas uniquement les grandes zones d'activités commerciales. Avoir également les commerces de proximité est aussi très attendu par nos concitoyens.

J'ajoute un point par rapport à ce qui a été fait au niveau économique depuis deux ans. On oublie un certain nombre de choses. Lorsqu'une entreprise comme Antolin se maintient sur le territoire du Grand Besançon Métropole, c'est bien par l'action à la fois de la Présidente de Région et la Présidente de GBM qu'il en est ainsi. Vous pouvez imaginer que ce sont 400 emplois. C'est l'un des plus gros employeurs de GBM. Il avait le choix entre la France et l'Allemagne, il a finalement décidé de rester en France. À l'intérieur du territoire français, il avait le choix entre la Haute-Saône et le Grand Besançon Métropole. Il a décidé – et nous nous en réjouissons – de rester sur le territoire de Grand Besançon Métropole. C'est bien l'action politique du Grand Besançon qui a fait que cette très grande entreprise espagnole se maintienne sur notre territoire.

J'ajoute un autre point. Il y a un an, c'était l'inauguration de Bio Innovation. C'était un vrai risque politique, puisque ce bâtiment était construit en blanc. Il y a donc eu un fort investissement à la fois de Sedia et de GBM. Actuellement, dans le domaine des biothérapies, un an après, ce bâtiment est quasiment plein. Nous travaillons sur des projets de grande envergure justement sur les biothérapies, notamment dans le domaine du sang, domaine dans lequel Besançon est vraiment pionnier au niveau français, européen et mondial. Il y a grand projet potentiellement sur lequel nous travaillons à la fois avec le CHU, l'Établissement Français du Sang (EFS) et l'Université de Franche-Comté. Sur les différentes pépinières, nous pouvons constater – vous l'avez vu lors du dernier Conseil – qu'elles sont toutes remplies (90 % de taux d'occupation sur Palente et 95 % sur Temis Innovation).

Je rappellerai simplement à Laurent CROIZIER, parce que je crois que la mémoire lui a fait défaut, que Temis Innovation est une création de Robert SCHWINT, poursuivie bien évidemment, et amplifiée par Jean-Louis FOUSSERET. Je me rappelle très bien que pendant dix ans, entre 2000 et 2010, vos prédécesseurs criaient en disant que cela ne se remplissait pas, que c'était un vrai échec politique. Non, c'est un vrai succès économique. Cette zone sera très bientôt pleine. J'espère globalement qu'il y aura une extension avec potentiellement les Portes de Vesoul. Cela veut dire que le temps politique peut être parfois un peu long. Par rapport à ce débat sur les ZAE, je me suis impatienté. Je constate que les choses avancent plutôt rapidement. Nous aurions pu peut-être gagner six mois, mais en tout état de cause, nous n'aurions certainement pas gagné trois ans, puisque je pense qu'un retard antérieur avait été pris au cours du mandat précédent.

J'ai un dernier point sur le côté attractif de Grand Besançon Métropole. Contrairement à ce que vous dites, Monsieur CROIZIER ou Monsieur FAGAUT, on me parle très peu de la fiscalité. J'ai rencontré 100 entreprises au cours de l'année. Je les ai visitées personnellement. Le point récurrent qui revient ne concerne pas la fiscalité, mais l'employabilité. Nous avons un taux de chômage extrêmement bas (6,5 %), inférieur à la moyenne nationale. Le point majeur qui revient est celui de l'employabilité. Il y a donc un gros travail dans le domaine de l'insertion. Je me félicite que le Département et le Grand Besançon Métropole travaillent ensemble, notamment dans le domaine du recrutement et de la coorganisation de salons de recrutement. Cela va dans le bon sens, mais je crois que c'est en travaillant de manière collective, et pas en tirant sur son propre territoire, que nous nous en sortirons.

Pour moi, Besançon demeure extrêmement attractive. Il y a un débat que nous devons aborder, celui de l'Université qui est un sujet majeur. Pour les chefs d'entreprise, je rappelle que la croissance au niveau des entreprises est plutôt endogène. C'est assez rare que les entreprises extérieures viennent, et si elles viennent, je peux constater qu'elles proviennent des territoires limitrophes, à l'intérieur du département du Doubs, ce qui doit également nous interroger en termes d'aménagement du territoire. Besançon est un territoire extrêmement attractif, d'une part par la qualité de son Université, d'autre part par la qualité des zones d'activités économiques que nous aurons dans quelques années, et par l'activité de l'offre culturelle, de l'offre sportive et de l'offre de santé. Soyons donc les premiers promoteurs de notre territoire, et je crois que cela ira encore mieux.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Il y a encore plusieurs demandes de parole de Gilles SPICHER, d'Anthony POULIN et de Laurent CROIZIER.

M. SPICHER.- Merci, Madame la Présidente. Merci, Monsieur le Vice-Président pour ce rapport. Je voudrais moi aussi saluer le fait que dans un contexte national et sanitaire difficile, ces orientations maintiennent un fort degré d'investissement pour notre territoire. Puisque le maître-mot de ce rapport est le mot « attractivité », je voudrais tout de même rappeler une évidence. Un des éléments forts de l'attractivité d'un territoire, c'est la présence forte des services publics. Par ailleurs, je voudrais également rappeler que les collectivités, souvent, favorisent et développent l'investissement. Je crois qu'à plus de 70 %, l'investissement global se fait par les collectivités globales, ce que l'on oublie un peu trop. On a vu par le passé des grands chefs d'entreprise vanter les mérites d'un libéralisme « à tous crins », sauf quand ils avaient des contrats à passer avec l'État. Là, on ne les entendait plus. Je constate que le rapport donne un signal fort dans ce domaine avec l'investissement que nous mettons notamment dans le domaine universitaire.

Je voudrais quand même me permettre un petit regret et un souhait en tant que responsable délégué des questions de santé sur Besançon. Je voudrais regretter et souhaiter, par la même occasion, qu'il ne soit pas fait référence, dans ce rapport qui énumère des actions dans l'ensemble des domaines, au Contrat Local de Santé (CLS). Je rappelle qu'avec 10 autres partenaires, que ce soit la Ville de Besançon, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Préfecture, la Région, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le Conseil Départemental et l'Éducation Nationale, GBM est signataire de ce Contrat Local de Santé. Je crois que ce serait bien que cette signature prenne un sens effectif. J'entends bien que GBM a une action transversale dans le domaine de la santé. Il y a eu l'action des communes en matière de vaccination. Toutes les actions évoquées par Lorine GAGLILO en matière d'environnement ont un effet sur le champ de la santé. Il y a également le Plan Alimentaire Territorial (PAT). Je crois qu'il aurait été bienvenu que le Contrat Local de Santé puisse être cité dans ce rapport, et fasse l'objet – pourquoi pas ? – d'une ligne budgétaire.

Je rappellerai juste deux des quatre axes qui rentrent bien dans le cadre de la solidarité que nous devons avoir sur le territoire, le premier qui s'intitule « favoriser l'accès aux soins de tous, de tous les Grands Bisontins, notamment les plus vulnérables » et le deuxième, « déployer sur l'ensemble du territoire, et plus particulièrement dans les zones fragilisées, les actions de prévention et de promotion de santé publique ». Je crois que nous pouvons souhaiter aujourd'hui que nous sortions de la crise sanitaire et je crois que c'est l'occasion de mettre en œuvre des actions de prévention qui nous permettront peut-être d'améliorer les choses par la suite. Merci.

M. POULIN.- Bonsoir à tous. Comme Nicolas BODIN et Gabriel BAULIEU l'ont fait, je voulais attirer l'attention sur la hausse de l'investissement. C'est une stratégie partagée de GBM. Nous aurons un débat budgétaire la semaine prochaine au Conseil Municipal à Besançon. C'est un choix partagé. Notre territoire de Grand Besançon Métropole investira 307 M€ pour la période 2021-2025 sur le territoire. Si nous ajoutons l'investissement prévu sur la ville de Besançon (42,2 M€/an), et c'est un premier chiffre que tout le monde doit garder en tête, ce sont 0,5 Md€ investis sur le territoire pour des équipements publics pour améliorer la qualité de vie de nos habitants. Ce sont autant d'emplois, autant d'activités, autant de soutien à l'activité économique sur notre territoire, puisque les chiffres de notre commande publique démontrent avec notre Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) que 80 % de nos marchés publics sont attribués à des entreprises de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Lorsque nous investissons, nous dynamisons les entreprises locales et nous créons de l'emploi. Les clauses d'insertion démontrent d'ailleurs également que nous fixons l'emploi sur le territoire, et nous permettons à des personnes éloignées de l'emploi de se former dans les métiers en tension pour, demain, anticiper également toutes les mutations de l'économie. Je pense donc qu'il faut bien garder en tête ce chiffre. C'est la première réponse aux remarques qui sont faites. L'attractivité de notre territoire provient aussi lorsque nous allons – et je pense que c'est le message que portent mes collègues lorsqu'ils vont dans les salons – dire aux entrepreneurs « sur ce territoire, nous investissons, nous n'avons pas tort et nous agissons ».

Par ailleurs, ce n'est pas le taux qui fait l'attractivité, mais c'est bien la qualité des services rendus, des formations, la qualité de vie sur notre territoire qui amènent une entreprise à venir s'installer, des cadres à faire le choix de notre ville pour implanter leurs familles. C'est bien dans ce sens que nous agissons,

et de nombreuses actions sont citées dans ces orientations budgétaires pour amener à toujours améliorer la qualité de vie de nos habitants sur le territoire. Permettre aux services publics d'être renforcés, c'est aussi permettre aux entreprises de se fixer et de venir sur le territoire.

Mme BARTHELET.- Je serai très rapide, car beaucoup de choses ont déjà été dites. Je voulais simplement répondre par rapport aux propos liminaires et à ceux qui viennent d'être tenus. J'entends et je comprends parfaitement l'impatience de nos collègues concernant les dossiers phares et certains que je copilote avec Nicolas BODIN et Marcel FELT concernant les zones d'activités économiques. Je partage leur souhait de développement maîtrisé qu'ils partagent aussi très certainement. Tout comme pour le budget, je pense que nous pouvons être ambitieux et prudents. Nous pouvons développer et préserver, préserver et développer. Tout cela va de pair et nous avons tous cela parfaitement en tête. Une stratégie d'attractivité est d'ailleurs en cours d'élaboration et elle sera en lien avec le projet de territoire. Dans le projet de territoire, nous parlons très largement de l'attractivité de notre territoire et de toutes nos ambitions fortes. Vous avez tous participé, et vous avez souhaité que ce soit en ce sens. Il sera donc soumis à validation aussi fin mars. Ce sera l'occasion, j'espère avec le soutien de tous, de le valider ensemble.

Sans une agence d'attractivité particulière, nous pouvons mettre en place une stratégie. Je pense que nous en avons vraiment besoin, parce que nous devons définir ensemble rapidement nos priorités, nos cibles phares. Cela va nous aider, avec tous nos schémas en révision et validés au fur et à mesure, et cela va nous permettre d'avoir du sens avec tout ce que nous faisons dans nos ambitions communes. Je partage les propos de Nicolas BODIN sur les rencontres avec les entreprises. J'en ai fait quelques-unes avec lui, et d'autres tout simplement sur mon petit territoire local. La première et seule chose que les entreprises nous demandent, c'est de les aider, mais elles savent très bien que c'est difficile pour nous, de leur trouver du personnel, d'essayer d'accompagner par des formations également. La grande difficulté est là. Nous ne sommes plus sur quelques métiers en tension, comme vous le savez tous, mais nous sommes sur de très nombreux postes vacants, qu'ils soient très clarifiés ou non. C'est donc une grande difficulté.

Par rapport au « quoi qu'il en coûte », je voulais dire aussi que nous avons le droit peut-être de ne pas toujours être pessimistes, mais au contraire, d'être un peu dans l'autre sens sans être naïfs non plus. Il s'agit de nous dire que nous pouvons croire à une compensation par la croissance. Nous pouvons croire aussi justement à cette baisse du chômage pour apporter aussi des réponses au « quoi qu'il en coûte ». Je ne sais plus si Nicolas BODIN l'a précisé, mais les dossiers de ZAE et de charte commerciale seront soumis à validation en mai. Nous avançons et nous sommes contents de porter cela ensemble. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur CROIZIER, vous souhaitez de nouveau intervenir. Je crois que vous êtes déjà intervenu deux fois.

M. CROIZIER.- Non, Madame la Présidente. Vous m'aviez même listé dans ceux qui devaient prendre la parole une deuxième fois tout à l'heure.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je pense que ma mémoire flanche.

M. CROIZIER.- Avec tout le travail que vous avez, nous pouvons le comprendre. J'aurai plusieurs réactions aux propos. Non, l'impôt n'est pas un tabou, bien au contraire, et je rejoins tout à fait Benoît VUILLEMIN sur ce sujet. Il faut simplement bien mesurer que l'impôt est le fruit de la richesse créée. Un particulier, comme une entreprise, qui ne travaille pas ou qui ne crée pas de richesse ne paie pas d'impôt. Monsieur BODIN, vous pouvez dire « non », mais quelqu'un qui ne travaille pas ne paie pas d'impôt, je suis désolé.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Un rentier paie des impôts.

M. CROIZIER.- Le problème, ce n'est pas l'impôt, mais le trop d'impôts ou alors le manque de visibilité sur l'impôt. Effectivement, la hausse d'impôt de 0,9 % ne va pas tuer les entreprises. Vous ne m'avez pas entendu dire cela. Ce ne sont pas mes propos. Je dis simplement que cela envoie un mauvais signal, une mauvaise direction en direction des entreprises et des entrepreneurs. Je crains que les résultats indirects causés par ce signal coûtent plus cher que les 150 000 € que cela va nous rapporter. Telle est ma crainte. Pour annihiler ce signal, il faudra peut-être faire des opérations de communication. Cela freinera peut-être certaines entreprises de venir s'installer à Besançon tout simplement à cause

du signal et non par la hauteur de la taxation. C'est mon hypothèse et je ne vous demande pas forcément de la partager.

Concernant le propos de Monsieur LIME, nous l'entendons depuis 30 ou 40 ans, sauf que jusqu'à preuve du contraire, ce propos a créé la dette, du chômage de masse, la délocalisation de nos entreprises et la perte de compétitivité de ces dernières. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les faits. Nous pouvons continuer dans cette direction, mais je crois qu'en ce moment, il y a un mouvement inverse et il me semble que les chiffres du chômage sont à un niveau qui n'avait pas été connu depuis 2008, de mémoire, et depuis bien plus longtemps chez les jeunes. Je partage le fait qu'il faille mieux rémunérer les employés aujourd'hui, que ce soit dans le privé ou dans le public. La rémunération est un vrai sujet. Je partage l'ambition écologique sur la transition, les mesures d'accompagnement proposées par Lorine GAGLIOLLO, le fait que nous ayons besoin d'un hôpital fort aujourd'hui, le fait que nous ayons besoin de personnel dans la police, dans la justice. Cependant, si nous ne créons pas de richesse supplémentaire, comment financer tout cela ?

Aujourd'hui, je dis que la seule façon de créer de la richesse, c'est de relocaliser toutes ces entreprises, de favoriser l'installation de nouvelles entreprises. Tout cela est bon pour l'écologie. Tout ce qui n'est pas produit en Asie et qui sera produit en France et à Besançon, ce sont autant de gaz à effet de serre qui ne seront pas émis durant le transport entre l'Asie et la France. De plus, nous savons que les conditions sociales et environnementales sont bien moindres en Asie que chez nous. Autant produire, c'est bon pour l'emploi, pour la balance extérieure et pour l'écologie. En résumé, je pense qu'il n'y aura ni ambition écologique, ni ambition sociale, ni ambition sociétale, sans ambitions économiques qui permettront de financer l'ensemble de ces dispositifs. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GRIMAITRE.- Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Premier Vice-Président, sur l'attractivité du territoire, il y a certes le développement économique, dont nous avons beaucoup parlé. Je voulais insister également sur l'éducation, l'enseignement supérieur et les investissements conséquents de notre collectivité en la matière. En effet, à travers la vaste reconfiguration du campus de La Bouloie, nous serons à même de continuer à attirer les étudiants sur notre territoire et, je l'espère, de favoriser leur réussite universitaire. Un autre point est abordé, et au-delà de ce programme ambitieux, je vous invite, comme l'indique ce rapport, à avoir une attention particulière à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA) qui a besoin de conforter son positionnement, ses formations et son équilibre budgétaire. Je crois que cette école peut être aussi un facteur d'attractivité de notre territoire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Gabriel, souhaitez-vous prendre la parole ?

M. BAULIEU.- Je vais ajouter quelques mots, parce que ces nombreuses interventions sont autant de contributions au débat d'orientations budgétaires que nous devons avoir avec quelques sensibilités différentes qui se sont exprimées, bien évidemment. J'apprécie que bon nombre aient souligné l'ambition de ce budget, qui est notre ambition à tous, et de ces orientations budgétaires, l'ambition pour le territoire et pour ceux qui y vivent. Sur ce que quelques-uns appellent « le mauvais signe » également, à force de répéter, c'est vous qui donnez le mauvais signe, et c'est dommage. Je n'ai pas pour habitude d'étaler cela, mais j'entends avec intérêt parler d'entreprises, de chefs d'entreprise. Je n'ai pas été chef d'entreprise actionnaire, mais chef d'entreprise directeur général à la fin de ma carrière dans un établissement public, antérieurement d'une entreprise de service. Je sais ce que sont la concurrence, la formation, les négociations, les difficultés, les réussites. Je sais ce qu'est le boulot de chef d'entreprise pour l'avoir pratiqué à une époque où l'IS (impôt sur les sociétés) était à 50 % – vous ne vous souvenez plus de cela – et on payait la taxe professionnelle.

Figurez-vous que la stratégie du chef d'entreprise ne consiste pas à avoir le nez sur la taxe professionnelle, même à l'époque. Je vous rappelle d'ailleurs qu'en matière de taxe professionnelle, nos amis du Grand Dole pratiquaient le taux le moins élevé des communautés. Figurez-vous que je n'ai jamais vu arriver en ordre serré, en rang par deux, les entreprises dans le Grand Dole en disant « c'est là que nous voulons nous installer ». Certaines réalités ne sont donc pas tout à fait celles que l'on veut dire dans les discours. J'accompagnais dernièrement le Président de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) auprès du Medef et il s'employait à leur demander s'ils ne faisaient pas une erreur en ayant dans le collimateur la fiscalité dite « de production ». Il prenait sa calculatrice et disait « si je calcule bien, les grosses charges ne sont pas autre chose en matière de charge du travail, notamment

les charges sociales ». Quand je dis cela, ce n'est pas pour dégager de l'une sur l'autre, mais ayons quand même en tête la réalité des choses.

S'agissant de la réalité des chefs d'entreprises, plusieurs l'ont dit. Nicolas BODIN a dit « J'ai vu 100 chefs d'entreprise. Ils ne m'ont pas parlé de l'impôt, mais ils m'ont parlé d'autre chose ». C'est rigoureusement ce qui se passe actuellement sur le terrain. J'ai envie de dire qu'en matière de mesures fiscales depuis 20 ans, en matière de taxe professionnelle, si une mesure concourt à ce que j'ai dit précédemment sur l'allègement de la fiscalité et qui a du sens, c'est la mesure sélective des BAS des entreprises industrielles. Cependant, quand on fait ce que l'on a fait sur le démantèlement, sur la taxe professionnelle, etc., cela n'a aucun sens, cela n'apporte rien en matière d'efficacité ni en matière de dynamisme. Le chef d'entreprise que je fus vous le dit pour l'avoir vécu tous les jours.

Excusez-moi de rappeler cela, mais quelquefois, entendre théoriser sur des choses que l'on a vécues fait un peu bizarre. Je nous rappelle simplement à la raison. En matière de fiscalité de dépenses publiques, c'est intéressant. Laurent, lorsque tu as dit – et je le partage – qu'il faut mieux rémunérer les agents, financer la transition, qu'il faut des services à l'hôpital, davantage de police et de défense, etc., c'est ce que l'on entend tous les jours, et c'est vrai partout. En même temps, j'entends tous les jours : « il faut moins de contribution, moins de cotisations, moins d'impôt ». Savez-vous où l'on va ? Droit dans le mur ! À l'heure où l'on souligne des réussites indéniables, il faut toutes les regarder et vous comparerez les bilans. Excusez-moi, mais vos interventions répétées y incitent. Vous ferez une comparaison entre l'Allemagne et la France sur les chiffres notamment des finances publiques. C'est tout. Il faut avoir cela à l'esprit.

Quand on dit « il faut baisser la fiscalité », il faut dire qu'il faut baisser les charges et préciser lesquelles. Cher Laurent, tu es intervenu pour dire qu'il fallait les augmenter. Or je ne sais pas augmenter les charges et vivre à la recette, et quand il faut, davantage de rémunérations, davantage de financements, de conditions, etc. Telle est la réalité. C'est un peu ce que l'on peut entendre, mais on ne va pas davantage développer sur ce sujet. Cependant, c'est simplement ce qui est un peu décevant, mais qu'importe, parce que finalement, ce sur quoi l'on pourrait se réunir, et je souhaite que ce soit au fond le cas, c'est sur ce territoire. Nous devons y croire nous-mêmes. Nous devons croire aux gens qui y vivent et qui sont les acteurs de ce territoire, nous (collectivités) y compris. Nous devons avoir conscience de l'ambition que nous pouvons porter, y compris des moyens qu'il faut mobiliser de manière raisonnable et responsable.

Plusieurs l'ont dit, ce qui est dit sur la fiscalité et sur la mesure que nous proposons ce soir, c'est à rire ou à pleurer. Excusez-moi, mais nous sommes légèrement supérieurs à 77 M€ de recettes fiscales. Nous avons eu quelques interventions sur 150 000 € de recettes, avec l'honnêteté de dire que ce n'est pas ce qui allait faire disparaître les entreprises. Il faut aussi que nous sachions parler en responsables avec les chefs d'entreprise, et plusieurs l'ont fait. Je vous invite donc à tous le faire et à partager ensemble l'ambition, parce que nous disons tous l'avoir. Ayons-la, mais de manière conséquente. Ce n'est pas avec de l'incantation que nous ferons les choses. Soyons ambitieux et responsables. Je crois que j'ai terminé ainsi mon exposé tout à l'heure. Je termine ma conclusion aussi de cette manière. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci. C'est important. Nous avons eu un débat extrêmement complet, je crois. Nous avons abordé de nombreux aspects. Je remercie Gilles SPICHER pour la question de la santé. Effectivement, c'est une question importante. Cet après-midi, nous discutons aussi avec Nicolas BODIN sur l'importance de l'aspect RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Aujourd'hui, une entreprise investit sur la RSE. Pourquoi ? Pour répondre justement aux questions que nous avons tous soulevées, notamment celle du recrutement. Aujourd'hui, nous traversons une crise majeure en matière d'emploi. De plus en plus, les nouvelles générations poseront des questions fortes à leurs employeurs, à l'entreprise. Les chefs d'entreprise aujourd'hui, ceux qui regardent l'avenir, se disent que s'ils veulent recruter, c'est bien un projet de société qu'il est nécessaire de mettre en œuvre dans le cadre d'une activité professionnelle, et c'est bien de cela qu'il est question aussi.

Il y a un deuxième élément que je trouvais important d'indiquer, qui a été mentionné, mais qu'il me semble nécessaire de rappeler. Le fonctionnement finance aussi de l'intelligence collective, de l'ingénierie, donc de l'innovation. Si nous voulons entraîner un territoire dans l'innovation, cela signifie que nous devons dégager suffisamment de fonctionnement, de personnes qui nous portent, qui nous aident, mais aussi des bureaux d'études qui nous accompagnent pour orienter sur un certain nombre

de filières d'innovation, comme le disait encore une fois Nicolas BODIN tout de suite par exemple sur la question des biothérapies et de la production de médicaments.

Il faut quand même nous mettre d'accord pour dire que sur les leviers que nous pouvons avoir pour accompagner l'entreprise, parce que je rappelle que notre vocation est d'établir un écosystème favorable aux entreprises, nous pouvons aussi inciter les entreprises et travailler avec elles pour prendre un certain nombre d'orientations. Comme le disait Lorine GAGLIULO tout à l'heure, un travail collectif est en cours. Hier soir encore, nous étions avec un architecte qui expliquait que sur un certain nombre de territoires, que ce soit à Bordeaux, en Seine-Saint-Denis, comme en Île-de-France, il travaillait avec les entreprises. Par exemple, à Bordeaux, un pacte a été signé entre la Fédération des Promoteurs et la Ville pour envisager une façon de construire autrement. C'est bien la preuve que nous sommes aujourd'hui en interaction entre les collectivités, les enjeux dans lesquels nous savons que nous devons nous inscrire, et l'entreprise, étant bien évident que cette dernière s'empare de ces enjeux d'avenir.

Nous avons confiance en cette relation avec l'entreprise pour y travailler ensemble. En revanche, il serait juste incroyable que nous soyons divergents. Or nous sommes là dans une convergence. Il s'agit de voir comment s'emparer de cette usine du futur, de cette entreprise du futur. Or cette entreprise du futur, c'est non seulement des murs, du foncier, mais ce sont aussi des personnes, des salariés, des ingénieurs, des chefs d'entreprise, et c'est de tout cela qu'il est question dans le programme que nous proposons. Ne nous trompons pas, regardez bien ce qui est inscrit dans le programme. Nous consolidons un écosystème de l'entreprise.

Pour éviter que nous continuions à parler dans l'imaginaire, je vais vous donner les derniers chiffres sur ce budget, car je crois qu'il y a quelque chose du domaine de l'imaginaire. J'ai demandé à ce que l'on me fasse le bilan des cessions de foncier pour l'entreprise réalisées depuis 2014. Nous avons tous parlé de ces zones d'activités. Je ne vais pas vous énumérer les entreprises que nous avons vu bouger de façon endogène, ce qui est une autre question nécessaire de travailler. Elles l'ont fait particulièrement de façon endogène, mais pas uniquement. Ont bénéficié d'une cession de foncier :

- en 2014, 10 entreprises, soit 51 000 m²,
- en 2015, 6 entreprises, soit 60 000 m²,
- en 2016, 11 entreprises, soit 60 000 m²,
- en 2017, 8 entreprises, soit 28 000 m²,
- en 2018, 5 entreprises, soit 8 400 m²,
- en 2019, 1 entreprise, soit 4 000 m² (c'est peut-être un chiffre erroné),
- en 2020, pendant cette fameuse période qui semblerait être décroissante, 17 entreprises, soit 114 000 m²,
- en 2021, en période difficile, 9 entreprises, soit 78 000 m²,
- en 2022, avec des prévisions telles que nous les avons aujourd'hui, 9 entreprises, soit 77 000 m².

Si quelqu'un me dit ici que l'on peut retourner ces chiffres pour expliquer que nous serions dans un phénomène de régression, il faudra que vous m'expliquiez comment cela fonctionne. Je vous le dis, nous sommes sur une trajectoire active, attractive, car si nous avons aussi ce phénomène endogène, c'est que nous avons besoin d'avoir des entreprises et d'accompagner des entreprises qui veulent se renouveler. Quand elles se déplacent, soit elles se développent, soit elles changent complètement, par exemple leur outil de production. C'est bien de cela qu'il est question. Les chiffres sont très clairs. Nous sommes dans une dynamique extrêmement forte sur ce territoire, et vous avez tous raison, malgré les contraintes de foncier dans lesquelles nous sommes et grâce au travail réalisé par les services qui sont allés chercher comment nous pouvions développer nos zones d'activités, parce que ce seront les débats du moment, en adéquation avec d'autres enjeux et des valeurs ajoutées, dont vous ne parlez pas.

En effet, je n'ai pas entendu une seule fois parler de la valeur ajoutée de nos territoires, à savoir l'agriculture et le monde forestier. Nous en avons besoin, c'est extrêmement fort pour la France, pour la région et pour notre territoire. Je tenais quand même à redonner certains chiffres qui me semblaient pouvoir démolir définitivement un imaginaire qui était alimenté, alors que nous sommes bien sur une dynamique et sur une trajectoire de dynamique. Je vous propose maintenant de soumettre au vote le fait que nous ayons débattu de ces orientations budgétaires. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 9 - Bilan de la CCSPL 2021

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 10 - Liste des Emplois Permanents - Récapitulatif au 1^{er} janvier 2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 11 - GBM - Syndicat mixte de Micropolis -
Convention de secrétariat - Renouvellement

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Lorsque nous voyons la dynamique repartir à Micropolis, c'est une dynamique et tous les hôtels sont ouverts.

Rapport n° 2 - Installation d'un nouveau conseiller et désignation dans diverses structures (suite)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Dans ma lancée, j'ai oublié de dire et de lever le suspens. Je reviens donc au rapport n° 2. Sur 118 votants, nous avons :

- 20 bulletins blancs,
- 2 bulletins nuls,
- 96 suffrages exprimés.

La majorité absolue est à 49. Michel JASSEY est élu. Félicitations.

Applaudissements.

Mme LA PRÉSIDENTE.- *S'adressant à Michel JASSEY.* Je t'invite à nous rejoindre.

Je soumetts donc ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 12 - Prestation de services traiteurs pour le compte de l'ensemble des services
de GBM, de la Ville de Besançon et du CCAS de la Ville de Besançon -
Autorisation de signature de l'accord-cadre (Lot n° 1)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n° 05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages,
infrastructures**

Rapport n° 13 - Conventions de financement pour la réalisation des études et des premières
acquisitions foncières sur l'opération de bouclage du contournement Ouest de
Besançon entre les Boulevards et Beure

M. GUYEN.- Avant de vous présenter ce rapport n° 13, comme je m'y suis engagé, en début de dossier, je vais commencer par vous faire un point d'étape.

Suite au Copil que nous avons eu le 10 novembre 2021, qui réunissait les différents financeurs, il a été convenu, après réflexion, de faire un second Copil le 22 décembre pour trouver les financements. Suite aux discussions entre l'État, la Région, le Département et Grand Besançon Métropole, un accord de financement a été trouvé dans les règles que nous avons imaginées, c'est-à-dire que l'État finance

50 %, GBM, 25 %, la Région, 12,5 %. Je dois dire que je suis intervenu auprès du Premier Vice-Président de la Région pour lui dire que j'étais déçu de la participation de la Région, mais cela n'a pas changé grand-chose.

Quant au Département, tout le monde avait une angoisse qu'il ne participe pas. Or, Madame la Présidente du Département a convenu de donner son accord sur une participation financière, non pas dans le cadre du projet, mais à part, du fait qu'une convention sera signée entre le Conseil Départemental 25 et l'État pour des financements sur une liste d'ouvrages concernant particulièrement le Département. En janvier, nous avons eu copie d'un courrier des parlementaires de proximité du Doubs, c'est-à-dire les 3 députés et les 3 sénateurs. Ils ont écrit un courrier à Monsieur le Ministre DJEBARRI pour lui dire qu'ils portaient le projet politiquement. Ensuite, l'Autorité environnementale est venue voir le dossier auprès de la DREAL. J'attends les résultats de cette visite. Il est maintenant prévu de passer en enquête publique à compter du 28 février, soit la semaine prochaine, et ce jusqu'au 31 mars.

Je voudrais insister auprès des collègues élus pour qu'ils transmettent un maximum d'informations dans leur commune pour qu'un maximum de personnes puisse venir répondre à l'enquête publique, prendre connaissance des informations données, et éventuellement faire part de leurs remarques. Ce serait intéressant, et plus il y aura de personnes qui participeront, mieux ce sera. Relayez donc dans vos communes ces informations et cette enquête publique qui, bien évidemment, sera remise par l'État. Je crois que des panneaux ont déjà été posés du côté de Micropolis, me semble-t-il. Passez donc l'information pour qu'un maximum de personnes participe. Voilà pour mon point d'étape, comme je l'avais promis, de façon à ce que vous soyez au courant.

Je passe maintenant au rapport n° 13. Je précise d'abord que le CPER a été prolongé jusqu'en 2022. Ce CPER prévoyait un montant de 8 M€, ce qui a réduit l'inscription de cette opération à hauteur de 4 M€ afin d'être en adéquation avec les besoins réels compte tenu de l'avancement de l'opération. Le cofinancement inscrit au CPER 2015-2020 prolongé jusqu'en 2022 était le suivant :

- 50 % par l'État,
- 12,5 % par la Région,
- 37,5 % par d'autres cofinanceurs, en l'occurrence GBM.

Afin de financer les premières acquisitions foncières d'opportunité (avant la déclaration d'utilité publique), une première convention financière entre l'État, la région Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté urbaine du Grand Besançon Métropole a été signée le 30 avril 2019 à hauteur de 1 M€. Je préciserai que dans le cadre de ce CPER 2015-2020 prolongé jusqu'en 2022, le Conseil Communautaire du 29 juin 2018 a validé une convention pour la réalisation des premières acquisitions foncières portant sur un montant de 1 M€. À ce jour, sur ces 1 M€, 600 000 € de fonds de concours ont d'ores et déjà été appelés. Il est donc proposé la même répartition financière sur les 400 000 € restant à appeler, objet de la présente convention. Sur ces 400 000 €, il y aurait une participation de l'État de 200 000 €, de la Communauté Urbaine à hauteur de 37,5 %, soit 150 000 €, et de la Région à hauteur de 12,5 %, soit 50 000 €. Cette régularisation financière n'engage pas GBM au-delà de ce qui a été prévu et validé dans la convention signée en 2018.

Nous avons donc deux conventions, la première sur les 1 M€ et la seconde sur les 3 M€ restants. Dans la seconde convention « convention de financement pour la poursuite des études et des acquisitions foncières sur l'opération de bouclage du contournement Ouest de Besançon entre les boulevards et Beure » pour la mobilisation des 3 M€ restants, cette clé de répartition rend nécessaire un ajustement du PPIF à hauteur de 1 125 000 € au lieu des 1 M€ initialement prévus pour 2023, soit un écart de 125 000 €. Il est donc proposé de reconduire la clé de répartition issue du CPER précédent, afin de poursuivre les études et les acquisitions foncières après la déclaration d'utilité publique. Nous sommes toujours dans la même configuration avec :

- État : 50 %,
- Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole : 37,5 %,
- Région : 12,5 %.

Il vous est proposé de :

- vous prononcer favorablement sur le projet de convention de financement pour la réalisation des premières acquisitions foncières sur l'opération de bouclage du contournement Ouest de Besançon entre les boulevards et Beure, faisant suite à la convention du 30 avril 2019,

- vous prononcer favorablement sur le projet de convention de financement pour la poursuite des études et des acquisitions foncières toujours pour le même barreau sur les 3 M€ restants.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. C'est vrai que ce dossier a déjà donné lieu à de grands débats. Je pense que nous pouvons passer directement au vote.

M. SPICHER.- Je voudrais juste donner une explication de vote. Je me sens un peu clivé, je vais donc dissocier mon vote, puisque je suis porteur d'un pouvoir. J'aurais donc un vote pour et un vote contre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'accord. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. Merci à Yves GUYEN de la présentation de ces éléments. Je ne doutais pas un instant de l'énergie qu'il pouvait déployer sur ce dossier. Si je pouvais le rassurer quant à l'angoisse concernant le Département, je crois que l'intervention avait toujours été claire sur la partie départementale par rapport à cela, puisque cela avait toujours été évoqué. Madame la Présidente, j'aurais une question à vous poser. Nous voyons que le sénateur GROSPERRIN ou d'autres parlementaires se sont aussi mobilisés sur ce sujet en termes de portage politique. Je voudrais savoir où vous en êtes en tant que Présidente de GBM dans le portage politique. Nous savons très bien qu'aujourd'hui, c'est aussi la clé. Où en êtes-vous dans vos rendez-vous ministériels concernant ce dossier ? Parce que c'est vraiment aussi la clé de la réussite financière de ce projet pour les différents partenaires.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres questions ?

Mme AEBISCHER.- Ce n'est pas une question, mais c'est la même remarque que Gilles SPICHER pour faciliter le travail de la Direction des Assemblées. Je vais avoir une voix pour et une voix contre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'accord, très bien. Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je n'en vois pas. C'est très simple. Nous sommes régulièrement en réunion avec la Présidente de Région et le Préfet de Région, puisque c'est bien de cette question, dont nous débattons très bientôt. En tout cas, je l'espère, mais nous n'en savons rien. Je crois qu'Yves GUYEN peut dire la même chose que moi. Nous sommes bien dans le cadre de la négociation d'un CPER. Aujourd'hui, vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes dans une période électorale. Le volet mobilité n'ayant pas été abordé avant les élections présidentielles, il semblerait que nous n'abordions pas cette question avant au moins le deuxième semestre 2022. Les demandes ont été remontées. J'ai participé au Comité d'Orientation des Infrastructures qui est le lieu où se discute aussi justement la répartition de l'ensemble des demandes faites pour voir quels sont les volumes et les enveloppes financières demandés sur l'ensemble de nos infrastructures et de nos problématiques de territoire.

Cela a été l'occasion de rediscuter d'ailleurs des enveloppes que nous souhaitons voir investir aussi sur le ferroviaire. Bien sûr, la question du routier a été posée, mais il n'y a pas d'autres questions à poser à ce moment-là, puisqu'étaient bien inscrits par le Département et par le Préfet du Département la demande et le plan de financement tel qu'il a été défini en ma présence et celle d'Yves GUYEN. En effet, nous étions bien sûr ensemble pour parler de ce bouclage financier, et c'est bien ensemble que nous continuerons à travailler et à regarder comment les choses doivent se développer et quelles enveloppes seront proposées. Pour l'instant, c'est 0 centime identifié sur le volet mobilité. Nous sommes attentifs au développement de notre territoire et à toutes les enveloppes que nous devons demander.

M. GUYEN.- Bien évidemment, dans le Copil de décembre 2022, le consensus était fait. Madame la Présidente avait, dans le cadre des délibérations que nous allons prendre ce soir, validé le fait que la délibération de 2018 et celle proposée ce soir allaient dans la continuité de la réalisation des premières études. Cela a été validé et présenté à Monsieur le Préfet par la Présidente. À l'issue de ce Copil, le Préfet a dit qu'il prenait note de l'ensemble des points évoqués et qui avaient fait consensus, mais il devait avoir les éléments de la part du Préfet de Région pour pouvoir rentrer dans le CPER 2023-2027. Aujourd'hui, ils sont en attente d'éléments sur le Plan de Mobilité pour pouvoir passer au point suivant.

Mme la PRÉSIDENTE.- Très bien. Merci. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 17 oppositions et 6 abstentions. Je vous remercie. Je vous précise que je m'abstiens, puisque je continue sur la même posture que celle que j'avais eue la première fois. Vous savez qu'en Bureau, certains s'étaient opposés, mais étant la Présidente de cette assemblée, je m'abstiens sur ce dossier.

Rapport n° 14 - Réalisation du parking de covoiturage sur la commune de Chemaudin-et-Vaux -
Convention de participation financière d'APRR

M. GUYEN.- Cela va être très rapide. Dans le cadre de notre schéma directeur des parkings de covoiturage qui est en élaboration, nous avons eu l'opportunité de créer un quatrième parking. Après ceux de Morre, de Miserey-Salines qui a ouvert le 14 février et qui est opérationnel, de Marchaux-Chaufontaine qui va rentrer dans sa phase de réalisation, nous vous proposons aujourd'hui une convention avec APRR pour un parking de covoiturage au niveau de Chemaudin-et-Vaux. Le coût du projet s'élève à 227 974 € HT. La participation d'APRR sera plafonnée à cette somme de 100 % du montant estimé ce jour de l'opération. Voilà ce que je devais vous présenter. Vous êtes invités à vous prononcer sur la convention de participation d'APRR à la réalisation du parking de covoiturage sur la commune de Chemaudin-et-Vaux.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 15 - Enfouissement de réseaux de distribution publique
d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications -
Rue de la Grette à Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 16 - Avenant n° 8 au marché relatif à la mise à disposition, l'installation, la
maintenance et le nettoyage de mobiliers urbains d'information et de publicité,
d'abris destinés aux usagers en déplacements et de stations-vélos -
Autorisation de signature

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 17 - Renouvellement de la convention avec la région Bourgogne Franche-Comté
pour la réalisation du service de transport -
RPI Villers-Buzon/Mazerolles-le-Salin/Pouilley-Français

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n° 06 : Rayonnement, aménagement du territoire,
prospective et coopérations**

Rapport n° 18 - Commune de Pirey - Plan Local d'Urbanisme (PLU) -
Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUy à vocation
économique lors de la procédure de modification n° 2 du PLU

M. LAROPPE.- Bonsoir. Je vais vous présenter ce dossier. Nous sommes sur la commune de Pirey. Il y a une demande de modification de PLU faite sur cette zone située à l'ouest de Pirey répertoriée 2AUy au PLU de Pirey. Je ne vais pas revenir sur les différents points de localisation technique évoqués dans le document, mais il est important de savoir que nous sommes sur une zone d'une surface légèrement supérieure à 4 ha. La justification proposée pour l'ouverture de cette zone est l'ouverture d'un supermarché Aldi qui est déjà présent sur la commune, de l'autre côté du rond-point sur le site. Il y a une proposition d'ouverture à l'urbanisation justement pour une augmentation de cette surface commerciale qui passera de 800 m² à un peu moins de 1 000 m². Cette zone offre 4 ha de développement économique.

En termes environnementaux et d'un point de vue de la gestion des eaux pluviales, c'est un vrai sujet puisque c'est une entrée de village.

Par ailleurs, cette zone est limitrophe à une zone naturelle située juste à côté. Un futur aménagement, s'il est réalisé, présentera une qualité environnementale importante. Cette zone contient également une doline, ce qui est important à prendre en compte dans la qualité exutoire des eaux. D'un point de vue de l'agriculture, la zone est utilisée par un agriculteur à l'heure actuelle pour faire pousser des céréales. Elle est de bonne valeur agronomique. Dans la mesure où il y a un bail avec cet agriculteur, cela entraînera une mise en œuvre réglementaire pour des compensations pour cet agriculteur. En termes de faisabilité opérationnelle, il y a des questions sur l'urbanisation de cette zone qui obligera la collectivité à apporter des voies publiques, des réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement. Cela impactera donc un coût pour la collectivité pour le développement de cette zone. Bien entendu, le financement de ces extensions le cas échéant impactera également d'autres équipements publics nécessaires au projet. Ce coût sera donc impacté via le Projet Urbain Partenarial (PUP). Voilà pour présenter le dossier succinctement sur Pirey tel qu'il est présenté dans le rapport.

Cela étant, je vais m'attarder un peu sur ce dossier caractéristique. Nous en avons parlé précédemment au niveau des ZAE. C'est important, puisqu'à l'heure actuelle, ce dossier évoque l'urbanisation des sols. Or ce sujet est central, puisque nous vivons d'autant plus sur un espace fini. Nous ne pouvons donc pas en permanence urbaniser et aller chercher de nouveaux terrains, puisque la collectivité de Grand Besançon Métropole mesure 528 km². Sauf si l'on vient chercher de nouvelles communes sur cette collectivité, cette surface n'augmentera pas. Dans le paradigme, c'est une composante à prendre en compte. Nous n'avons pas une expansion illimitée. Il faut savoir qu'à l'heure actuelle, 20 modifications de PLU ont été faites depuis le début du mandat, dont certaines sur Pirey. En début de mandat, 1,3 ha ont été ouverts sur Pirey pour de l'ouverture aux logements. De plus, 4,1 ha ont été mis en œuvre pour des équipements sportifs. Concernant les modifications de PLU, quand il faut aller chercher des ouvertures à l'urbanisation sur certains sujets, il faut les faire, y réfléchir. C'est important. Sur le logement, nous venons les chercher. Sur l'industrie, nous en parlions sur les ZAE.

Je reprends les propos de Catherine BARTHELET avec qui nous travaillons sur ce Copil. Une présentation sera faite en mai sur les ZAE. Justement, l'objectif est d'aller chercher ces industries et, nous l'espérons, soyons optimistes, aller même chercher des industries exogènes, bien entendu de maintenir les industries endogènes. Sur la question de l'urbanisation au niveau industriel, il faudra se poser la question, de même que sur le logement. Par ailleurs, quand on vient chercher de la périurbanisation, de nouvelles terres, nous devons le faire avec parcimonie, mais dans certains cas, il faudra le faire. Nous sommes là sur un sujet différent, puisque nous venons le faire pour un commerce. Il faut savoir que sur la collectivité de Grand Besançon Métropole, nous sommes déjà surchargés en commerce. En effet, le nombre d'habitants est faible par rapport au nombre de commerces. Comme je le disais, 20 dossiers sont passés. Je n'ai pas émis d'alerte sur le sujet, mais cela me pose une question quand on vient ouvrir une zone agricole à l'urbanisation pour du commerce.

Comme je l'expliquais, on vient chercher l'urbanisation pour trois raisons : le logement, l'industrie et le commerce. En contrepartie, quand on vient chercher de l'urbanisation, c'est au détriment de l'agriculture ou de zones naturelles. Or pour ces zones naturelles ou agricoles, il n'y a jamais de compensation dans le sens contraire. On ne vient jamais retirer des logements ou de l'industrie à un endroit pour y remettre des zones agricoles ou naturelles. Une fois que l'on choisit de faire la bascule, on le fait de manière irrémédiable. D'où l'importance des décisions que nous prenons. J'insiste sur ce point. Pour le logement, il faudra aller en chercher avec parcimonie et intelligence. Je reprends encore les propos de Catherine BARTHELET. J'ai noté « préserver et développer ». Je pense que sur le logement, il faut effectivement préserver et développer, idem sur l'industrie. Sur le commerce, je me permets de vous le dire, il faut surtout préserver les terres agricoles et ne pas ouvrir un nouvel Aldi 200 m plus loin pour 200 m² de plus. Cela pose une vraie question.

J'ajoute qu'ici, nous faisons tous de la politique. J'ai des copains qui me demandent ce que je fais, car de loin, cela peut paraître compliqué. Vous avez peut-être des enfants, voire des petits-enfants qui vous demandent ce que vous faites. Si l'on vient chercher ce dossier, il faudra expliquer que l'on ouvre une zone de 4 ha pour y mettre un Aldi alors qu'il était 200 m plus loin. Je ne suis pas venu ici pour faire ce genre de projet. Après, je suis porteur d'un plan et je respecte ce qui a été voté, car il faut savoir que cela a été voté favorablement en Commission et en Bureau. En tout cas, j'émetts une alerte sur le sujet, car je pense que nous devons avoir une vraie réflexion sur l'urbanisation pour développer du commerce.

La contrepartie à cela, c'est l'agriculture. Nous sommes déjà sur un site utilisé par un agriculteur. Ce serait dommage de devoir le déplacer. Nous connaissons toutes les contraintes liées aux agriculteurs et leur retrouver de nouvelles terres est extrêmement compliqué.

L'agriculture est également un atout économique d'un territoire. C'est sûr qu'une entreprise comme Antolin rapporte plus d'emplois qu'un agriculteur sur 60 ha, qui embauche peut-être 4 personnes. En tout cas, l'agriculture a quand même un certain aspect économique.

Un deuxième point est à évoquer. Si l'on vient à déplacer ce supermarché, on crée une friche 200 m plus loin, c'est-à-dire que l'on vient urbaniser un endroit, on laissera l'Aldi précédent vide, et la friche ne sera pas utilisée. Nous travaillerons peut-être pour faire en sorte que la friche soit rénovée, mais cela nous impose deux contraintes, c'est-à-dire faire de l'urbanisation et de travailler pour aller rechercher et retravailler la friche. Ce sont de vrais sujets importants, puisque nous ne pourrions pas revenir en arrière sur ce genre de décision. Une fois que l'on commence à urbaniser, à aucun moment on ne se dit que l'on va retirer le béton et faire une zone agricole pour plusieurs raisons. D'abord, techniquement, c'est extrêmement compliqué. Par ailleurs, il y a aussi la question de la pollution des sols. C'est ce pour quoi la décision est importante. Une fois le domino tombé, nous ne pourrions plus le remonter.

Pour avoir un ordre de grandeur, parce que je pense que c'est important d'avoir des ordres de grandeur, en France, on urbanise 55 000 ha/an. Cette surface ne parle à personne, on ne sait pas trop ce que cela représente. Je disais tout à l'heure que Grand Besançon Métropole avait une surface de 528 km², soit 52 800 ha. Tous les ans, on urbanise l'équivalent de la surface de Grand Besançon Métropole en France. Je pense qu'il faut urbaniser certaines zones pour certaines raisons, pour des projets industriels, pour des projets de logement. On ne pourra pas dire que l'on n'urbanise plus rien en France demain. C'est un projet à long terme. En tout cas, à moyen terme, ce n'est pas faisable, et il faut toujours proposer des solutions. Pour autant, je pense que sur notre territoire, pour une raison de commerce, alors que nous en avons déjà beaucoup et suffisamment, et je reviens précisément sur le cas de Pirey, on ne décide pas d'enlever le commerce, mais on le bouge juste sur 200 m, sur une zone agricole. On garde le commerce si l'on décide de le laisser à son emplacement actuel. Je pense que cela pose une réelle question.

Concernant les 55 000 ha/an, l'objectif n'est pas de passer à 0 demain, mais il s'agit de diminuer la tendance. Je vous propose que nous diminuions la tendance pour des raisons commerciales et que nous fassions attention à ce sujet. Pour ma part, je m'abstiendrai sur le sujet même si je suis plutôt défavorable à ce dossier, par respect des Commissions précédentes et du Bureau qui ont voté favorablement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ou des commentaires ?

Mme PRESSE.- Beaucoup de choses ont été dites par Aurélien LAROPPE, et je suis complètement dans le droit fil de ce qu'il a développé. Je voudrais juste ajouter quelques éléments, dont j'ai parlé en Bureau la dernière fois. Tout d'abord, dans ce rapport, on nous parle de la destination des sols, mais pas de l'origine agricole du sol. Il n'y a pas assez d'éléments sur l'agriculture. Je souhaiterais que pour les prochains rapports du même style, nous puissions passer ces délibérations en Commission n° 04 pour avoir un avis sur l'agriculture et l'alimentation, puisque nous en parlons à plusieurs reprises. Concernant l'agriculture, Aurélien LAROPPE a parlé de la très bonne valeur agronomique. La ressource est donc excellente. J'insisterai plutôt sur un autre document concernant la valeur économique de ce terrain d'un peu plus de 4 ha.

Il faut savoir que tous les îlots agricoles sont étudiés. Une cartographie a été proposée par le SCoT et approuvée, indiquant la valeur agricole des îlots dans chacune des communes, avec des critères concernant en particulier la surface qui n'est pas négligeable, puisque ce n'est pas un petit kilo, la distribution par rapport aux voies de transport, l'emplacement dans l'aménagement de la commune. Tout ceci indique la bonne valeur économique de ce terrain. Sur quatre valeurs possibles de classement des îlots agricoles, nous sommes dans la valeur économique forte classée 7 sur une échelle de 1 à 10. Cela signifie que l'on reconnaît que cet emplacement doit rester agricole, d'une part pour sa valeur en tant que ressource, d'autre part pour sa valeur économique. Je remercie le SCoT, par sa Présidente précédemment, par son Bureau, dont certains sont encore présents, mais aussi de nombreux membres présents maintenant dans notre collectivité, d'avoir fait circuler ces cartes pour chacun se rende bien compte dans sa commune de la qualité de ses terrains. Lorsque nous aurons à choisir, parce que nous

aurons de nombreux schémas qui se télescoperont prochainement, que nous aurons à travailler sur de foncier et à sacrifier du foncier, essayons d'aller sur le foncier de moindre valeur agricole et de moindre valeur économique. J'insiste beaucoup sur ce point.

Comme l'a rappelé Aurélien, nous avons des enjeux en termes de politique habitat (900 logements/an), de politique d'installation des entreprises et d'artisanat où il faudra compléter et installer dans les communes. Enfin, nous avons cette volonté d'aller aussi sur l'économie agricole, quand on sait qu'actuellement, on a à mettre en application la loi EGalim (loi agriculture et alimentation) dans chacune des communes pour notre restauration collective. La restauration collective doit, depuis janvier 2022, soit depuis un mois, assurer pour les enfants une qualité de produits de manière à ce que la nourriture soit labellisée à 50 % ou biologique à 20 %, ce qui fait quelque chose d'assez énorme. Il va donc falloir penser à structurer aussi cette politique.

Évidemment, avec ces arguments, j'en appelle, comme je l'ai déjà fait en Bureau, à voter contre cette délibération, car elle est un signal majeur sur ce que nous ferons ensuite en termes fonciers sur notre territoire. Merci.

M. BAULIEU.- Je souhaite intervenir sur ce dossier, d'abord parce que le Maire de Pirey, notre collègue Patrick AYACHE, est absent du Département, et parce que je suis le Vice-Président animateur du secteur Ouest, dont fait partie la commune de Pirey. J'interviens pour soutenir le rapport, pour que nous le votions favorablement. Je vais prendre un peu de temps pour vous en expliquer les raisons, comme le rapporteur a pris du temps pour évoquer les choses. Nous avons un rapport qui expose parfaitement l'utilité et la faisabilité de cette évolution de la zone dans le PLU de Pirey, et cela conformément au contenu et aux orientations du PLU. Je vais donc souvent me raccrocher à cette notion. Il y a une donnée majeure, et c'est tout le débat qui nous est proposé. Françoise PRESSE vient de rappeler nos orientations en matière d'habitat, mais nous avons également des orientations et des volontés en matière économique.

La Présidente a rappelé le bilan sur quelques années et elle a très bien fait de le faire. Nous avons tous bien entendu et nous ne sommes pas surpris des surfaces que nous avons consommées et qui sont des surfaces agricoles, bien évidemment. C'est une donnée majeure. Nous ne pouvons pas sur ce territoire, comme ailleurs, ni réussir le développement d'habitat ni réussir le développement économique, de service commercial, sans consommer de surface agricole. Ce serait un leurre. Nous ne pouvons pas le faire sans, et cela a été rappelé tout à l'heure. Nous avons un bilan. Je ne vais pas faire un scoop en disant que dans ce bilan, évidemment, il y a des terres de toute qualité. Ceci étant posé, devons-nous consommer ces surfaces comme cela aurait dû ou pu être le cas il y a 20 ans ? Évidemment non ! Nous sommes à l'ère de la sobriété foncière, mais nous ne sommes pas ici en l'an I de la sobriété foncière. Nous avons un SCoT de 2011 qui a sérieusement resserré le dispositif.

De ce point de vue, il faut avoir présent à l'esprit qu'au-delà du SCoT, en matière de sobriété foncière, parce que nous avons besoin d'en consommer encore, ce n'est pas le zonage qui importe, mais les modalités selon lesquelles on aménage, on densifie, que ce soit pour l'habitat ou pour le développement économique. Si nous soutenons qu'il convient à Pirey d'ouvrir la zone dite « A Fan » pour de l'activité économique et pas uniquement pour un magasin, il s'agit d'y attacher un cahier des charges qui fera, non pas le prélèvement, mais la sobriété foncière. Je pourrais citer un exemple dans une commune que je connais bien, où entre avant le SCoT et à travers la ZAC qui se termine maintenant – je parle évidemment de Serre-les-Sapins – nous construisons 284 logements sur 14,5 ha. Nous pouvons dire deux choses. Nous avons consommé 14,5 ha de terre agricole, ce qui est exact, mais nous pouvons dire aussi et affirmer que nous en avons économisé 15 au regard des prélèvements antérieurs pour ce même nombre de logements. C'est ce qu'il faut avoir en tête.

Ayons bien cela à l'esprit et c'est ce que nous devons faire à Pirey, à travers le cahier des charges. Il s'agit donc d'ouvrir une zone, dont l'économie a cruellement besoin pour un commerce transféré, mais pour les activités artisanales, en rationalisant la consommation de l'espace (voir par exemple le village d'artisans sur la Nouvelle Ère et ailleurs). La sobriété foncière, sélective au plan agricole, est nécessairement multifonctionnelle. Certes, il y a la qualité agricole du sol, mais il y a aussi, et peut-être surtout, la cohérence de l'aménagement, qu'il soit agricole ou urbain, afin de constituer des ensembles rationnels et cohérents aménagés pour l'agriculture, mais aussi pour l'urbanisme par ailleurs. Ni l'une ni l'autre ne peuvent trouver réponse à leur besoin dans un mitage croisé qui rend impossible non

seulement le redéploiement rationnel des équipements d'un côté, mais aussi une exploitation rationnelle et sans conflit de voisinage de l'autre.

Cet arbitrage multifonctionnel et sectoriel de l'affectation des sols est précisément l'objet premier de ce qui a été fait dans tous nos PLU largement travaillés, étudiés, discutés, confrontés, approuvés et publiés. C'est ce qui fait de nos PLU cet instrument majeur de notre aménagement, instrument majeur à respecter et à appliquer scrupuleusement. Nous devons dire et répéter que nos PLU ne sont pas caducs. C'est donc dans le cadre de nos PLU que nous devons agir et décider. Nos PLU sont exécutoires jusqu'à ce que soit approuvé notre futur PLUi.

Je soutiens l'aménagement de cette zone pour des raisons d'aménagement. Je soutiens le transfert d'Aldi pour des raisons commerciales évidentes. Nous devons préserver et entretenir le commerce dans la périphérie. Si nous avons trop de surfaces, nous savons où elles sont, mais elles ne sont pas dans les commerces de la périphérie. Quelqu'un a dit tout à l'heure qu'il fallait des commerces partout, à Pirey comme ailleurs. Soutenir le commerce, c'est aussi permettre son évolution. Vous irez voir que le supermarché Aldi en question n'est pas dans la situation de desserte idéale. Il sera mieux de l'autre côté, et nous avons une occasion en or d'y mettre un cahier des charges pour répondre aux normes actuelles des commerces. Nous avons cette possibilité, c'est ce que nous proposons et ce que nous préconisons, pour une zone qui soit, pour Aldi qui en a besoin et que nous souhaitons garder là et pour développer des activités artisanales et de service qui nous font cruellement défaut. Puisque l'on me demande de terminer, je termine, mais c'est un peu court.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. MICHAUD.- En tant que Président du SCoT, je m'abstiendrai sur ce dossier. Comme je l'ai dit en Bureau, le SCoT devra se prononcer sur ce dossier après études techniques. Il y aura donc un vote des élus. Comme je porterai la décision du SCoT, je souhaite m'abstenir. J'avais fait une remarque qui me semble être importante si ce dossier est approuvé. Comme Gabriel BAULIEU l'a dit, nous devons soit garder la maîtrise foncière, soit avoir un cahier des charges très précis pour limiter ensuite un étalement commercial. Nous avons besoin de zones d'activités pour recevoir des entreprises artisanales aujourd'hui. J'ai été confronté à titre personnel à cette recherche avec difficulté. Aujourd'hui, le Maire de Thoraise, une des plus petites communes de l'Agglomération, que je suis, reçoit des demandes pour que des artisans viennent s'installer. Nous avons donc de réels besoins dans ce domaine. Voilà ce que je tenais à vous faire partager.

Mme BARTHELET.- Beaucoup de choses ont déjà été dites par Gabriel. Je vais donc juste essayer de reprendre certains éléments plutôt en réponse à Aurélien LAROPPE. Évidemment, je partage les propos de Gabriel BAULIEU après avoir beaucoup échangé aussi avec le Maire de la commune qui effectivement regrette de ne pas pouvoir être là pour défendre son dossier. Je voudrais redire que nous sommes en train de juger quelque chose qui a déjà été partagé par les personnes publiques associées (PPA), par les chambres consulaires, porté par les habitants quand on parle de démocratie participative. En effet, ce dossier de PLU a été validé avec ce développement prévu. Aurélien LAROPPE précisait que l'on y avait apporté une vingtaine de modifications. Je n'ai pas compté avant de venir, mais il faut bien redire que la grande majorité des modifications de PLU apportées ici ne touchent souvent qu'au règlement. Elles permettent souvent de libérer des règles pour pouvoir densifier ou construire mieux.

Dans le cas de Pirey, il n'est pas anormal qu'il y ait plus de demandes, puisque nous arrivons sur un PLU un peu plus ancien. Nos PLU sont généralement plus récents, ils ont justement été mis en conformité avec le SCoT. Celui de Pirey est un peu plus ancien que les autres. C'est donc normal que nous arrivions avec des demandes sur les zones prévues à urbaniser plus tard, parce que c'est la vie du document d'urbanisme prévu pour 10, 12, 13 ou 15 ans, et il doit permettre tout simplement ces évolutions qui permettent des phasages. Vous le voyez sur vos communes, quand c'est sur des zones d'habitat, cela permet évidemment de ne pas avoir des arrivées massives dans des écoles ou autres et d'avoir un développement plus harmonieux. C'est donc tout à fait logique dans la vie d'un document d'urbanisme que nous en arrivions là aujourd'hui et que nous soyons dans cette situation à Pirey. Nous l'avons fait pour l'habitat, nous ne voulons pas le faire, et c'est ce qui est proposé.

Je porte une position inverse et j'assume tout ce que j'ai voté, que ce soit le SCoT en 2011 ou la charte commerciale que je présenterai avec plaisir avec Nicolas BODIN. Ce n'est pas incompatible avec ce que je voterai par ailleurs, et je m'inscris dans des démarches vertueuses. Néanmoins, j'ai un grand

respect de la parole donnée à l' élu, aux habitants vis-à-vis du document d'urbanisme à approuver. Je n'ai jamais conçu que le Comité de suivi de PLUi était fait pour bloquer des projets.

Pour moi, quand il a été créé, j'étais même en responsabilité pour la création de la charte du PLUi et de ce Comité, il a bien été fait pour permettre aux documents d'urbanisme, qui sont opposables, de vivre, de poursuivre leur vie. Nous avons eu cette discussion en bureau. Dans ce Comité de suivi, nous pourrions éventuellement rationaliser des demandes, ne pas porter ce qui serait impossible, comme il nous est déjà arrivé de recevoir des demandes qui ne seraient pas compatibles avec le SCoT, pour éviter de faire du temps et de l'argent à nos services. En revanche, nous n'avons jamais dit que nous devions anticiper la loi Climat et Résilience. Pour moi, et c'est la position que je porte, et je crois que nous sommes nombreux dans ce cas, nous souhaitons faire vivre nos documents d'urbanisme. Cela ne signifie pas que nous ne voulons rien remettre en question, parce que le Maire lui-même a redit qu'il serait ravi de porter une opération exemplaire avec ce porteur de projet et c'est peut-être ce que nous devons nous engager à faire ensemble, c'est-à-dire permettre ce déménagement d'une enseigne, mais surtout nous assurer que ce sera bien uniquement du développement économique qui sera fait sur place et que nous le ferons dans les meilleures conditions possibles.

Je rappelle aussi simplement que ce projet prévoit aussi le raccordement des eaux usées pour des habitants en proximité. C'est un engagement fort de la commune. Tout cela est inscrit dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Si nous ne le faisons pas, nous remettons tout cela en cause, ce que je trouve gênant. Ce sera moins gênant de le faire dans le cadre du PLUi, parce que nous aurons une nouvelle concertation large avec les habitants et avec toutes les personnes publiques associées. C'est ce que nous serons amenés à faire. Dans le schéma des zones d'activités, nous serons peut-être amenés à prendre des décisions, et forcément, avec l'application de la loi Climat et Résilience, nous savons très bien que nous serons obligés de rationaliser et de mettre en place cette sobriété foncière de manière plus marquée. Dans le cadre actuel, rien ne nous y oblige. Je trouve très gênant de bloquer ce projet porté par un élu communal et ses habitants. Gabriel l'a redit, il y a des problèmes de flux, de voisinage, son emplacement n'étant franchement pas idéal.

Je m'étais posé des questions aussi sur le fait que nous appelons un commerce de proximité. Cependant, allez voir et vous verrez que nous n'avons malheureusement quasiment que des voitures. Le fait que ce soit de l'autre côté et que nous en profitons pour faire une piste cyclable pour y aller ne me semble pas être finalement une contrainte.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. ROUTHIER.- Je ne pouvais pas ne pas prendre la parole, puisque j'avais pris la parole en Bureau. Il ne faut pas réduire simplement cet aménagement à l'installation d'un commerce Aldi, c'est-à-dire une surface commerciale. Nous avons déjà dit sous l'ancien mandat que nous avons installé cette zone dans le but de l'aménager avec, bien entendu, de l'artisanat. Je pense que c'est important, cela a été dit, je ne vais pas redire ce que Gabriel BAULIEU et Catherine BARTHELET ont dit. L'artisanat connaît un manque crucial de surfaces sur notre territoire. Nous ne le disons pas, nous l'avons simplement spécifié dans le SCoT lors de sa création en 2011. Pendant 10 ans, nous avons travaillé sur le sujet, surtout en essayant de créer des zones artisanales sur l'ensemble de notre territoire, ce qui n'a pas été réalisé. Il est vrai que nous avons des noms d'artisans pour des installations dans nos communes. Personnellement, sur Saint-Vit, je n'ai plus de place pour accueillir des artisans, ce qui est pénalisant et je ne sais pas quoi leur dire, ni où les renvoyer, et nous ne savons pas où les mettre en place.

Je ne voudrais pas que nous oublions de traiter l'économie artisanale. La loi a transformé quelques éléments dernièrement en 2017, en intégrant justement le commerce et l'artisanat à l'intégration de l'économie dans nos communautés urbaines et dans nos communautés de communes. Il ne faudrait pas l'oublier et il faut penser à ces gens-là. Certes, il y a le commerce de centre-ville, mais il y a aussi le commerce de zone. En l'occurrence, nous devons accompagner un chef d'entreprise en difficulté sur Pirey. Je pense qu'il est important que nous puissions y répondre. Ce n'est pas le but non plus de regarder la valeur agronomique des terrains agricoles, nous ne sommes pas là pour faire de l'écologie punitive. N'oublions pas qu'il est important de penser au développement de notre territoire et d'accompagner nos chefs d'entreprise dans leur développement et dans leur installation. Pour moi, c'est important, bien sûr, d'accompagner notre collègue Maire dans son projet de développement, mais surtout de répondre à cette attente de surfaces pour nos commerces de proximité et pour nos artisans. Voilà ce que je voulais simplement ajouter ce soir.

M. VUILLEMIN.- Je vais être très rapide. Aurélien LAROPPE nous dit toujours qu'il y a trop de commerces à Besançon. Or, j'ai d'autres chiffres que les siens. Nous devrions peut-être les comparer, mais si nous comparons avec d'autres villes, nous avons pour 1 000 habitants :

- à Besançon, 378 m² commerciaux ;
- à Montbéliard, 416 m² commerciaux ;
- à Épinal, 522 m²,
- à Dijon, 444 m².

Au vu de ces chiffres, qui sont des chiffres de LSA, je n'ai pas le sentiment que nous ayons un trop fort taux d'équipement commercial. En revanche, nous avons peut-être des concentrations de commerces sur des pôles de type pôle commercial trop importantes. C'est justement là l'occasion de démontrer qu'il faut faire autrement. Sur Pirey, ce n'est ni plus ni moins que du commerces, de l'artisanat et du service de proximité, et c'est justement ce qui manque dans notre périphérie pour éviter du déplacement et pour apporter du service à nos concitoyens. Je ne crois pas que nous ayons trop d'équipement commercial à Besançon. A priori, les chiffres que j'ai le démontrent, mais tu en as peut-être d'autres. Je pense que justement, c'est l'occasion de réfléchir à ces commerces de proximité et de les implanter dans les communes périphériques.

M. ROUTHIER.- Je voudrais ajouter une chose. C'est vrai que nous avons des chiffres qui avaient été donnés par un bureau d'études. Il donnait environ 17 000 m² de commerces en trop sur la Communauté urbaine. C'est une réalité. Maintenant, on peut faire dire beaucoup de choses aux chiffres. Si vous prenez Pontarlier, par exemple, ils explosent en commerce, parce qu'ils sont proches de la Suisse. Si je prends l'exemple de chez moi, nous avons une quantité extravagante de commerces en zone. Les gens tiennent le choc tout simplement parce que sur une ville de 5 000 habitants, on dessert 40 000 habitants, ce qu'il ne faut pas oublier. Vous avez 120 000 habitants sur Besançon, mais de nombreux habitants de la périphérie viennent aussi s'alimenter sur Besançon. N'oublions pas ce genre de calcul, et je ne sais pas si les bureaux d'études en tiennent compte.

M. ALEM.- Ce sujet est intéressant, car d'un certain point de vue, si l'on pousse jusqu'au bout la logique qu'il y a derrière, il pourrait y avoir des conséquences de société, voire des présupposés philosophiques sur cet élément. Si, à titre personnel, je ne suis pas adepte de l'écologie positive, je trouve qu'en face, il y a de l'écologie cosmétique où l'on se contente de dire que l'on peut en même temps faire tout, développer d'un côté comme on le souhaite, et d'un autre côté, préserver l'environnement. De nombreux chiffres ont été mis en avant. Je pense que nous sommes dans une situation extrêmement particulière. Nous rencontrons de grosses difficultés en termes d'urbanisation, surtout d'artificialisation des terres. Ce type de projet peut ne pas être grand-chose sur le coup. Je connais bien Aldi. J'habite à proximité et j'y vais de temps en temps, parce que cela ne coûte pas si cher. C'est donc plutôt pratique.

Cependant, j'ai quand même cette impression que l'on ne regarde pas l'ensemble du problème et qu'en multipliant les petits projets à droite et à gauche en disant qu'ils ne sont pas graves, on finit à terme par créer une situation dans laquelle il est de plus en plus compliqué de respecter certains projets, certaines propositions faites ici. Je pense que le « en même temps » qui peut parfois être à la mode est impossible dans ce type de projet. C'est pour cela qu'à titre personnel, j'y serai opposé, même si dans les faits, j'irai quand même dans le prochain Aldi s'il est construit.

M. BAULIEU.- J'ajouterai quelques mots pour préciser les choses. Le dossier que nous évoquons là n'est pas un petit « truc ». Je ne sais pas comment il est qualifié, mais je trouve les formules étonnantes. Si des principes sont posés, d'autres que moi les ayant rappelés, je vais essayer de les souligner. C'est une question de cohérence d'aménagement du territoire sur notre communauté. C'est bien prévu dans le PLU de Pirey qui fait la part des choses. Il y a une zone agricole autour de la ferme JOBARD à Pirey. Mais ce n'est pas cette parcelle qui a une autre destination.

Cela étant, les propos de Jean-Paul MICHAUD sont importants. Nous devons garder la main pour précisément sortir un cahier des charges rationalisant l'occupation de l'espace, ce qui est de notre responsabilité. Par ailleurs, s'agissant du transfert du commerce, je rends hommage aux deux maires successifs de Pirey, Robert STEPOURJINE et Patrick AYACHE, puisque le commerçant s'engage à dire « le site que j'abandonnerai ne sera plus commercial ». Ce site peut servir à bien d'autres choses de manière plus appropriée d'ailleurs que du commerce. C'est un engagement extrêmement important.

J'insiste sur ce que je disais très rapidement tout à l'heure. Nous avons là une belle occasion, également dans une démarche contractuelle du cahier des charges auprès de ce commerçant, de lui faire produire un commerce au standard actuel en termes de qualité architecturale, énergétique, de qualité d'aménagement extérieur et intérieur. Le commerce a évolué. En alimentation, il existe maintenant des linéaires qui n'existaient pas ou peu (bio, vrac, produits de proximité). Le commerce bouge. Que ce commerçant ait un besoin, outre la sécurité, parce que les camions passent sur le même parking que les clients, de réviser l'organisation de son commerce, cela se comprend. Nous préserverons ainsi les commerces en les faisant évoluer. Je plaide donc pour une dynamique vertueuse.

M. LAROPPE.- Je vais rebondir sur les différents éléments, et je partage les propos de Gabriel BAULIEU. Le débat est extrêmement important. Nous parlons de Pirey, mais il est bien plus global. S'agissant des différents arguments sur le PLU comme quoi les PLU font foi, vous ne m'avez jamais entendu dire à aucun Maire, les Maires connaissant le mieux leur territoire bien que ce soit une compétence d'agglomération : « On va faire comme cela sur votre commune ». Je vous le dis sincèrement, je n'ai pas cette prétention. En revanche, les PLU sont exécutoires et applicables. Je ne dis pas le contraire, et c'est la raison pour laquelle la délibération est là ce soir. Je n'ai fait aucun blocage sur le sujet. D'ailleurs, je vous rappelle que je m'abstiendrai, les précédentes Commissions et le Bureau ayant voté positivement. Je respecte les votes rendus, mais j'ai le droit d'avoir un rendu différent.

Sur le fait que le PLU soit exécutoire, dans ce cas-là, si nous parlons des ZAE, et nous travaillons sur le sujet actuellement, Marchaux-Chaufontaine est en zone agricole. Cela signifie que le PLU étant exécutoire, on reste une zone agricole, et on ne fait pas de ZAE sur Marchaux-Chaufontaine. Je préfère vous dire « attention, je vous propose de ne pas faire les 4 ha sur Pirey ». En revanche, nous chercherons une vraie zone à urbaniser pour faire une vraie zone d'activités, une vraie zone industrielle avec plusieurs hectares, parce que la qualité agronomique est moins bonne, et nous venons déployer un vrai site pour accueillir de vraies entreprises et pas seulement sur 4 ha. Je pense qu'il faut quand faire attention, car si nous disons que le PLU est exécutoire et que nous prenons les PLU tels quels, il y a de nombreux projets que nous ne ferons pas. Je prends l'exemple de Marchaux-Chaufontaine, c'est en zone A quasiment partout. Cela veut dire que l'on ne modifie pas le PLU, et que ce dernier est exécutoire.

Effectivement, le PLU permet d'aller chercher et de mettre en place cet Aldi sur cette zone, mais je pose juste la question. Si les PLU sont exécutoires, nous devons avoir la même politique sur les zones urbanisables comme sur les zones agricoles, c'est-à-dire que nous ne touchons plus non plus aux zones agricoles. Je pense qu'il ne faut pas être aussi manichéen et se dire qu'il y a des zones agricoles qu'il faudra transformer pour les urbaniser, et des zones constructibles qu'il ne faudra peut-être pas construire.

Je reviens sur le cahier des charges. Il y a des points juridiques. Je vais vous le dire sincèrement. J'ai toute confiance en Patrick AYACHE pour faire en sorte que le projet soit un projet d'artisanat derrière l'Aldi. Je n'ai aucun souci à le dire, et je pense qu'il est réellement sincère sur le sujet. Il n'y a aucun doute. En revanche, juridiquement, il n'aura aucune opposabilité. La zone sera une zone commerciale et artisanale. Si demain des commerces veulent s'implanter, il n'aura pas la main pour dire « on arrête de mettre des commerces à cet endroit ». C'est donc un vrai sujet. Cela signifie qu'en termes d'opposabilité, nous n'aurons plus la main par la suite. Je pense donc que sur le PLU et le cahier des charges précis, nous devons rester vigilants.

Mon dernier point concerne les commerces. Je reviens juste sur les chiffres de Benoît VUILLEMIN qui sont justes, mais si nous comparons Montbéliard et Dijon, la comparaison concerne le centre-ville. De plus, la ville de Montbéliard compte 25 000 habitants, contre 125 000 pour l'Agglomération de Dijon. Nous ne sommes donc pas du tout sur les mêmes ratios. Nous pourrions en discuter, mais peu importe les chiffres, nous n'avons pas les mêmes informations. Ce qui compte sur ce dossier, ce ne sont pas vraiment les chiffres. Quoi que nous fassions, l'Aldi reste. Que l'on déploie ou non le projet, l'Aldi reste dans tous les cas, ce qui signifie que la zone commerciale sera là. Il n'y a pas de sujet. Ce n'est pas comme si je vous disais « nous retirons l'Aldi et nous faisons autre chose ». Non, ce magasin sera là dans tous les cas quoique nous décidions ce soir, ce qui est un point important à savoir. Je reviens sur le principe. Les documents de PLU mettent autant de temps à être mis en place et réfléchis, car ce sont des décisions extrêmement importantes. C'est la raison pour laquelle lorsque l'on décide une urbanisation, on ne peut pas revenir en arrière et en faire une zone agricole. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Excusez-moi, mais ce n'est pas parce que tout le monde est passionné que les règles ne peuvent pas être respectées. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. KRIEGER.- Merci, Madame la Présidente, de me donner la parole. Je voudrais aborder le problème de ces zones. Je m'aperçois que sur ma commune, depuis plus de 10 ans, j'ai une zone commerciale et artisanale viabilisée et menée, et pour laquelle nous ne pouvons rien faire pour l'instant, car nous sommes bloqués pour des raisons politiques. Je voudrais donc apporter mon soutien à la commune de Pirey concernant ce projet, car je ne voudrais pas qu'elle subisse les mêmes difficultés que celles que nous pouvons rencontrer dans notre commune. L'attractivité d'une commune passe par le développement économique et artisanal. Je souhaite de tout cœur apporter mon soutien à ce développement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Si tout le monde a pris la parole, je vais dire simplement deux choses qui me semblent essentielles, mais qui n'ont pas été abordées particulièrement. D'abord, la décision qui sera prise ce soir sera aussi instruite par l'État qui a l'obligation de mettre en œuvre une loi, la loi Climat et Résilience. Je le dis, car j'espère bien que les décisions que nous prendrons dans cette instance seront compatibles avec les trajectoires nationales que nous avons prises, y compris celles sur la question de notre politique agricole. Nous savons combien le monde de l'agriculture est en difficulté lorsqu'il faut accéder à de bonnes terres, à des terres agricoles, et combien c'est essentiel pour notre économie et notre PIB. Je ne parle pas de climat. Comme vous le voyez, je suis très modérée ce soir.

Ensuite, il me semble essentiel de ne pas passer à côté de quelque chose. Nous parlons tous de règlement, mais finalement, le règlement sera encore une fois la loi qui regardera de près l'ensemble de ces dossiers. Nous avons parlé d'artisanat, mais elle ne doit pas nous faire oublier que là, nous parlons d'un Aldi qui est bien une surface commerciale. La question a été soulevée plusieurs fois. Il s'agit du déplacement d'une activité existante. Il ne faut donc pas nous tromper sur l'objet d'aujourd'hui. Je pense qu'il est important de le redire. Du coup, nous discutons bien de la pertinence d'ouvrir une zone pour une activité qui est déjà sur place. Lorsque l'on dit aujourd'hui que cet Aldi pourrait peut-être trouver des difficultés à ne pas se développer, il ne rencontre pas de difficulté économique, mais il a juste la volonté de se développer, ce que l'on peut entendre et comprendre. Si vous me montrez que son chiffre d'affaires est en difficulté, je le prends tout de suite. Je veux les chiffres. J'ai entendu dire qu'il était dans une grande difficulté.

Par exemple, sur Le Valdahon, c'est une autre surface commerciale. Un Lidl s'est réinstallé sur sa propre surface, il a procédé à une rénovation. La question posée aujourd'hui est : comment envisage-t-on nos zones d'activités au vu de la contrainte dans laquelle nous nous trouvons et des surfaces agricoles ? Je ne sais pas, mais quelque chose m'étonne. Souvent, on dit que l'urbanisme et le rural s'affrontent. Aujourd'hui, dans un territoire comme le nôtre où nous avons des communes rurales et une commune urbaine, nous avons un monde agricole encore vivant. J'espère bien qu'il continuera à l'être, mais il pourra l'être que s'il peut s'appuyer sur une terre agricole. Je tiens quand même à le dire. Ce monde agricole ne peut survivre que s'il a des terres agricoles ! Il a un rendement quand même compliqué, d'autant plus que nous sommes confrontés de plus en plus au changement climatique, avec des problèmes de sécheresse. Nous n'avons donc pas intérêt à avoir un petit sol, mais nous avons intérêt à avoir du vrai sol.

Je tenais quand même à rappeler ces éléments, et surtout à dire que je pense que nous reviendrons sur ces questions, car nous serons amenés à nous interroger sur ce que nous proposons à instruire à l'État. J'espère que désormais, nous n'aurons pas de dossiers que nous proposerons, qui ne soient pas finalement remis dans la trajectoire dans laquelle nous devrions être au regard de la loi et des objectifs nationaux et internationaux du fait d'un regard de l'État. J'espère que nous serons en capacité d'instruire correctement les choix que nous faisons aujourd'hui. Je tenais à le dire, car ce sera important de regarder ce qu'il se passera derrière tout cela. Je sou mets donc ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 31 oppositions et 11 abstentions. Ce rapport est adopté. Je vous remercie.

M. LIME.- Je n'ai pas pris la parole, comme c'est adopté, mais je pense que nous devons réfléchir pour savoir si nous prenons la maîtrise foncière ou non pour être sûrs de savoir ce qui sera fait sur à cet endroit. Si nous voulons vraiment avoir des blocages, il faudra y réfléchir quand même.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous n'allons pas ouvrir le débat ici aujourd'hui. S'agissant des modalités, je le dis, car la maîtrise foncière, alors que l'agriculture fait débat, ne répond pas à cette question. Par ailleurs, nous venons de passer un temps assez important sur les zones d'activités. Concernant la maîtrise foncière, nous devons regarder les enveloppes financières que nous voudrions mettre pour aller dans ce sens. Or c'est un autre débat que nous ouvrons quant à la politique que nous voulons développer sur ce territoire pour justement garder des zones agricoles. Je le dis, ce dossier s'ouvrira dans tous les cas. Je vous remercie.

Rapport n° 19 - Convention entre le Syded et GBM - Extension du réseau de distribution publique d'électricité - Commune de Devecey

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 20 - Zone d'Activité Économique du parc de l'Échange -
Vente d'assiettes foncières pour l'implantation de l'entreprise
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ SIGNAUX

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit d'une zone d'activités qui se remplit et qui va bientôt se terminer. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 21 - Programme de travail 2022 avec l'Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté (AUDAB) et avenant à la convention pluriannuelle 2020-2022

M. MAGNIN-FEYSOT.- Ma capacité d'attention étant largement inférieure aux 3h53 que nous venons de passer, je serai très bref sur ce rapport concernant l'AUDAB. D'ailleurs, je réfléchissais à la façon de présenter rapidement. Pour moi, l'AUDAB est une agence d'urbanisme dont nous avons besoin. Cela traduit bien l'acronyme. Pour le Grand Besançon Métropole, je dirais même que nous en avons grand besoin, et les propos que nous venons de tenir le prouvent largement. Je vais simplement vous résumer très rapidement la délibération que nous devons prendre et vous renvoyer au site de l'AUDAB. Ce site est justement très riche, dont nous avons réellement besoin, car il y a des infographies, des cartes qui nous sont très utiles. Je vous conseille donc de vous y reporter. Je vais aussi vous demander de vous reporter au document que vous avez reçu.

S'agissant du programme de travail 2022, il faudra que vous ajoutiez un petit paragraphe au 1.A. Un numéro 14 va apparaître, puisque Grand Besançon Métropole a demandé à l'Agence d'Urbanisme d'établir un schéma de tous les équipements sportifs de Grand Besançon Métropole. Encore une preuve que l'on sollicite très régulièrement l'Agence d'Urbanisme qui répond quasiment tout le temps favorablement. Pour vous donner quelques chiffres, cela correspond à 800 journées/an grosso modo. Quand je parle de ces 800 jours, ce sont 800 jours effectifs, d'autres passant « à la trappe », mais qui sont effectifs eux aussi. Je vous rappelle simplement les orientations partenariales :

- l'intelligence territoriale et collective,
- l'adaptation aux évolutions,
- le rayonnement,
- la dynamique,
- la participation aux grands débats.

Au niveau des travaux réalisés par l'AUDAB, je citerai :

- l'accompagnement du projet de territoire pour la nouvelle mandature,
- l'accompagnement à la démarche d'évolution de l'urbanisme réglementaire de la Communauté urbaine, notamment à travers le diagnostic et l'accompagnement du PLUi,
- l'observation de l'habitat et du foncier pour le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021-2027,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et l'animation du Plan de Mobilité (PDM),
- l'accompagnement à l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT,
- l'accompagnement à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du pôle métropolitain Centre Franche-Comté.

L'AUDAB accompagne Grand Besançon Métropole dans ces nombreux besoins d'observation et sur des sujets particuliers comme la stratégie d'adaptation au changement climatique, ce dont nous avons encore parlé ce soir, ou encore sur des événements ponctuels. Le montant de la participation envisagée s'élève au total à 390 000 € dans le cadre de cet avenant n° 1, qui sont répartis de la façon suivante : 212 606 € de cotisation et 177 394 € pour les subventions. Je termine mon propos. J'ai été très bref. J'espère que je ne vous ai pas trop ennuyés. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Commission n° 07 : Proximité, santé, culture et sport

Rapport n° 22 - Projet de Grande Bibliothèque - Marché de maîtrise d'œuvre et budget de l'opération - Autorisation de signature d'un avenant n° 2

M. NAPPEZ.- Bonsoir. Je vais emboîter le pas à Christian MAGNIN-FEYSOT en étant bref aussi, mais complet sur un projet nécessaire qu'est celui de la Grande Bibliothèque. Je rappelle tout d'abord que ce projet est issu du concours de maîtrise d'œuvre organisé en 2018, qui a engendré la désignation de l'actuel cabinet en charge de cette maîtrise d'œuvre. Les études d'avant-projet sommaire (APS) ont été validées en mars 2021, actant la poursuite des études d'avant-projet définitif (APD). Le coût de l'opération avait alors déjà été porté à 63,5 M€. Un avenant n° 1 avait été passé à l'époque, mais nous le reverrons ensuite. En mai 2021, après cet avenant n° 1, il y a eu une prise de connaissance des nouvelles exigences réglementaires, principalement le Document Technique Unifié (DTU) 14 qui concerne les travaux de cuvelage, auquel il a fallu nous adapter, puisqu'il était postérieur au concours de 2018.

En septembre 2021, des études hydrogéologiques ont fixé le niveau des plus hautes eaux à une altitude de 243 m. Pour que vous compreniez concrètement ce que cela signifie, le niveau bas actuel est à 241,30 m. Dans les estimations de risque sur cette remontée de nappe, puisque le problème est bien là, on a un risque de remontée de nappe à 241,60 m, estimé tous les 15 ou 20 ans, et un risque sur ces fameux 243 m, estimé tous les 50 ans. C'est pour que l'on prenne bien conscience du risque. La reprise des études d'APS de mars 2021 a été obligatoire, ce qui a engendré un nouvel APS allégé, qui a été remis tout récemment fin janvier, avec modification de plans, de tableaux de surface, de notice technique, et évidemment des estimations. La contrainte des plus hautes eaux entraîne la réalisation d'un cuvelage étanche sous l'intégralité du rez-de-jardin, ce qui concerne toute la partie de la construction neuve, et malheureusement la suppression de tout lien à ce niveau entre le bâtiment neuf et le bâtiment existant, le bâtiment Saint-Bernard. Cela supprime ainsi toute communication à ce niveau entre la bibliothèque d'agglomération (BA) et la bibliothèque universitaire (BU). Ces modifications techniques ont eu pour conséquence de réinterroger l'ensemble des fonctionnalités des locaux avec des modifications d'accès, d'implantation ou encore d'organisation des espaces.

Une présentation est partagée à l'écran et projetée en séance.

Vous voyez là une dernière projection qui a été réalisée. C'est une représentation graphique. Vous voyez la vue en perspective depuis la City, avec l'Hôtel des impôts en arrière-plan, Chamars à droite. Vous voyez l'entrée à l'angle, en face de nous, de la bibliothèque. Cette entrée est commune à la BU et à la BA. Nous précisons simplement que les façades ont également été retouchées afin de prévoir plus de parties occultantes. Nous sommes ici sur la façade du côté de l'avenue du 8 mai 1945 orientée sud-ouest. Cette façade intégralement vitrée à l'origine a été retouchée pour avoir de moins gros besoins de froid en fonctionnement. Vous apercevez sur la gauche le bâtiment existant, le bâtiment Saint-Bernard, auquel vient s'accoler le projet neuf. En deuxième visuel, vous avez la vue extérieure depuis Chamars. Je ne peux pas dire grand-chose à part que sur la droite, vous avez l'accès du personnel.

Sur la représentation suivante, vous êtes à l'intérieur du bâtiment neuf en rez-de-chaussée. Vous visualisez à gauche le mur du bâtiment existant sur lequel s'appuie la future construction neuve.

La fosse que vous visualisez au centre au niveau le plus bas est la seule rescapée du nécessaire cuvelage, ce qui a engendré la suppression du reste du rez-de-jardin. Elle permet néanmoins de garder l'esprit initial du concours en termes d'architecture. Vous avez ensuite le budget que je ne vous décomposerai pas intégralement. Il faut bien comprendre qu'il récapitule les deux avenants. Pour bien comprendre l'avenant n° 2 que nous passons aujourd'hui, la différence du coût des travaux concerne principalement le coût du cuvelage. Nous voyons que ce coût de cuvelage passe de 33 M€ HT à 34,22 M€ HT. La deuxième ligne concerne principalement des frais de dépollution. Il faut bien comprendre que toute augmentation du coût des travaux dans ce dossier engendre une augmentation proportionnelle du coût de la maîtrise d'œuvre que nous voyons en 4^e ligne. En effet, ce coût de la maîtrise d'œuvre passe de 7 485 000 € à 7 715 000 €. L'acquisition foncière ne change pas, idem pour les équipements.

Dans la deuxième partie du tableau, vous avez un point important qui a été réestimé concernant l'inflation que l'on peut constater actuellement avec une nécessaire projection sur les années à venir. Pour faire simple, il fallait retenir une moyenne d'augmentation du coût des travaux, les travaux étant censés commencer fin 2023 et se terminer fin 2026. Le but était d'avoir une idée de la projection de l'augmentation du coût de ces travaux suite à l'inflation. Une hypothèse de 3 %/an a donc été retenue, avec un démarrage des travaux fin 2023. En TTC, ce poste représente presque 6 M€ à lui seul. Nous nous retrouvons ainsi avec un coût prévisionnel de l'opération à 70 825 000 €. Comme le disait Gabriel BAULIEU, dans le tableau, ce n'était pas mis à jour initialement, mais c'est le cas ici.

S'agissant du plan de financement, en termes de moyenne/m², nous restons dans des données assez correctes. Nous sommes sur un ratio de 2 455 €/m² sur ce projet, contre 2 260 €/m² dans le projet initial. D'après les informations du ministère de la Culture, ce genre de projet tourne autour des 2 700 €/m². A priori, nous restons quand même « dans les clous » à ce niveau. Concernant le plan de financement cible, vous avez toute la partie BU dans le tableau du haut, avec le refinancement, et toute la partie BA en dessous. Vous pouvez constater ici les financements nouveaux sollicités, certains étant actés, d'autres en cours, auprès :

- de l'État au travers de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour 2,4 M€,
- de la Région pour 1 M€,
- du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour 1,9 M€,
- du Département pour 1,3 M€,
- de Grand Besançon Métropole pour 2,5 M€.

Vous avez le total des 70,8 M€ du projet en bas à gauche.

Je termine avec le calendrier prévisionnel des travaux. L'objet de la délibération est de valider l'avenant n° 2 à la maîtrise d'œuvre et de valider l'APS modificatif du jour. Une fois que ce sera fait, nous aurons :

- le démarrage de l'APD début mars 2022 pour une durée de 16 semaines,
- l'étude d'impact en mai,
- la remise de l'APD définitif en juin,
- le dépôt du permis de construire fin juillet,
- la validation de cet APD en septembre,
- le début des travaux prévu pour fin 2023.

J'espère avoir été complet. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup de cette présentation très détaillée. Y a-t-il des demandes de parole ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 9 abstentions. Je vous remercie.

Rapport n° 23 - Convention de renouvellement de service commun d'archéologie préventive entre la Ville de Besançon et GBM
--

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n° 08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Rapport n° 24 - Fixation des tarifs 2022 en matière d'eau potable -
Précision des tranches dégressives

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 25 - Modification des statuts du Conseil d'Exploitation
de la régie eau et assainissement de Grand Besançon Métropole

M. LIME.- Dans la logique de la gouvernance un peu particulière sur Grand Besançon Métropole, nous avons un Conseil d'Exploitation composé de 24 membres, dont 14 pour les secteurs extérieurs et 10 pour la ville de Besançon. Nous avons souhaité aller plus loin dans le cadre de l'appropriation de la société civile. Nous avons proposé 3 représentants de plus avec voix délibérative, ce qui est important, c'est-à-dire qu'ils auront aussi à se prononcer sur l'ensemble des dossiers qui leur seront soumis. Nous aurons ainsi :

- un représentant d'une association environnementale : nous avons choisi l'association France Nature Environnement (FNE), car elle porte le plus ce type de dossiers et nous embête le plus de temps en temps ; je le précise, car ils viennent aussi nous chercher sur certaines difficultés que nous pouvons rencontrer et c'est aussi intéressant de les avoir à l'intérieur du Conseil d'Exploitation,
- un représentant de l'association de consommateurs UFC-Que Choisir : elle sort le plus de dossiers sur l'eau, que ce soit au niveau local ou au niveau national, d'où une vraie appropriation de cette association sur cette problématique, soit en termes environnementaux, soit en termes de prix des services aux usagers,
- un représentant du personnel : nous avons parlé de demandes des personnels pour qu'ils puissent se faire entendre, que ce soit sur des problématiques de rémunération ou d'emploi ; nous avons choisi l'organisation syndicale la plus représentative à l'intérieur de GBM, à savoir la CFDT.

Je pense que cette étape nouvelle que nous mettons en œuvre à l'intérieur de GBM est relativement intéressante. J'ai essayé également d'être bref.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Ce que tu viens de nous dire est important, parce que nous avons besoin aujourd'hui d'introduire toutes les dimensions dans nos gestions, que ce soit les usagers comme les enjeux environnementaux. Nous savons que ce sera fondamental concernant l'eau. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 26 - Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre relatif à
l'élimination des boues de la station de traitement des eaux usées
de Port-Douvot avant méthanisation

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n° 02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur,
économie, tourisme et numérique**

Rapport n° 27 - Actions recherche et innovation – Fonds régional pour l'innovation -
Soutien aux projets des sociétés Moving Magnet Technologies et Hyvilo

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 28 - Appui à la création d'entreprises innovantes -
Renouvellement de la convention triennale DECA-BFC (2022-2024)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 29 - SEM AKTYA - Actualisation du pacte d'actionnaires

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 30 - SPL AER - Modification de l'actionnariat

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 31 - Actualisation du Schéma de Développement Touristique

M. VUILLEMIN.- Je vais être très bref aussi, l'heure étant tardive. En 2017, le Conseil Communautaire avait voté pour la mise en place et l'application d'un schéma touristique. C'est le premier en pleine compétence de la Communauté urbaine, puisque c'était auparavant une compétence de la Ville. Suite à cette délibération, ce Schéma a été effectué jusqu'en 2020. En 2021, la nouvelle mandature a fait état d'un besoin d'une actualisation de ce Schéma à mi-parcours, d'un bilan d'une concertation et d'un accompagnement des professionnels dans des groupes de travail, mais aussi au cours d'un séminaire auquel nombre d'entre vous ont participé au travers d'ateliers. C'était le 27 août, si je me souviens bien. Cela fait l'objet d'un Copil, d'une Commission et désormais ce soir d'un Conseil Communautaire et prochainement d'une présentation en Conférence des Maires le 4 mars prochain au cours de laquelle nous aurons un peu plus de détails sur la problématique de l'hébergement.

Vous voyez que l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) qui nous a accompagnés, en l'occurrence « In Extenso », et qui avait déjà fait le premier schéma, nous propose d'actualiser ce schéma vers la destination écotourisme « Montagnes du Jura » pour répondre aux diverses questions et sollicitations sur l'écotourisme, puisque ce n'est pas souvent bien compris. Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), le terme « écotourisme » concerne toutes les formes de tourisme axées sur la nature dans lesquelles la principale motivation des touristes est d'observer et d'apprécier la nature, ainsi que les cultures traditionnelles qui règnent dans les zones naturelles en faisant davantage prendre conscience aux habitants de pays, comme aux touristes, de la nécessité de préserver le capital naturel. L'AMO nous encourage donc à aller vers ce label et cette destination « écotourisme » et « Montagnes du Jura ». « Montagnes du Jura » est une marque de destination, comme il y en a une dizaine en France, je crois, ou un peu plus. Nous sommes entre la destination « Massif des Vosges », « Bourgogne », et un peu plus au sud, « Savoie-Mont Blanc ».

L'objectif est d'aller dans la destination « capitale des Montagnes du Jura », c'est-à-dire d'être la ville de départ et la ville urbaine de ce label « Montagnes du Jura ». Cela nous permettra d'avoir une combinaison remarquable entre ville historique de caractère et la ville de pleine nature proche de la montagne. Bien évidemment, les cibles de clientèle sont différenciantes, puisque l'AMO nous encourage aussi à revoir notre cible de clientèle. Comme vous le voyez, c'est une clientèle locale et régionale, des touristes itinérants avec, bien évidemment, une force chez nous que sont les circuits d'itinérance, notamment l'EuroVélo6, la Via Francigena, bientôt le grand tour VTT qui fera 200 km de long, qui traversera 48 communes dans notre Communauté urbaine. Ce sont aussi les city breakers, nouvelle tendance de voyages courts, la clientèle en transit que nous connaissons déjà sur certains de nos campings, les sportifs et les touristes d'affaires.

La stratégie est structurée autour de trois axes :

- modifier la gouvernance et nous associer avec tous nos partenaires, que ce soit le CRT (Comité Régional de Tourisme), le CDT (Comité Départemental de Tourisme), l'Office de Tourisme et tous les acteurs professionnels du tourisme,
- développer l'attractivité et la visibilité de la destination en faisant venir avec une promotion accrue : nous travaillons aujourd'hui avec un groupe de travail autour du service Communication, d'une agence de presse pour améliorer la visibilité de notre destination dans de nombreux magazines et nouveaux supports,
- consolider les fondamentaux de l'offre et les mettre en scène, c'est-à-dire faire rester en allongeant la durée du séjour, en montant en qualité, revenir en fidélisant et en renouvelant l'offre.

Aujourd'hui, ce schéma nous encourage à aller vers les trois axes que je viens de vous citer. Il y a aussi particulièrement un axe sur l'hébergement. C'est une sollicitation où nous devons avoir des hôtels rénovés, ce qui n'est pas le cas à Besançon. En effet, notre parc hôtelier est un peu bas de gamme. Nous devons donc monter en catégorie. Il est aussi préconisé d'aller chercher des hôtels de nouvelle génération de type Lifestyle. Ce sont des hôtels avec des activités autres que la simple chambre. L'AMO nous a également préconisé de faire un hébergement de plein air de destination, c'est-à-dire une sorte de grand camping ou d'hébergement sous forme de bungalow. Vous voyez aussi que dans ce schéma, il est fait état du label « Ville touristique », ce qui fera l'objet d'une délibération ultérieure, de même pour le Versement Transport, puisqu'il en découle un problème fiscal, comme vous le savez, et cela fera aussi l'objet d'une délibération ultérieure à ce simple schéma. Si vous avez des questions, je suis disposé à vous répondre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de précisions ?

M. SPICHER.- J'aurais simplement voulu avoir la traduction de « city breakers ».

M. VUILLEMIN.- Ce sont ceux qui vont partir deux jours et visiter une ville, un jour Besançon, demain Colmar, après demain Vienne.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui demande la parole ?

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. Je suis désolé, mais même si nous sommes sur une heure assez tardive, je vais prendre un peu de temps sur ce dossier qui est majeur pour notre économie locale. J'espère, cher Gabriel, ne pas être comme toi, victime de la censure du siècle, comme tu as pu l'évoquer tout à l'heure. Je préfère l'évoquer dès le début de mon intervention. Je serai assez sévère sur ce schéma qui, à notre sens, n'est pas du tout à la hauteur des ambitions qui doivent être les nôtres, et nous ne sommes pas au rendez-vous. Je vous dirais même que ce schéma est accablant, et je vais essayer de détailler l'ensemble des éléments. Le travail de réactualisation laisse apparaître de nombreuses insuffisances. Parmi les plus significatives, il s'agit tout d'abord la méthode et le pilotage du projet, du diagnostic dans un deuxième temps et du cadrage de cette feuille de route avec les chiffres clés et indicateurs de réussite manquants et en troisième point, la planification et la priorisation des actions tout simplement avec l'absence manifeste du renouvellement des idées, mais je pourrais aussi parler de l'absence cruelle de l'impact des nouveaux outils.

Tout ceci constitue autant d'éléments qui montrent la faillite de ce schéma, et je vais étayer mes propos avec des exemples très concrets. Il y a peut-être quelques bonnes intentions, mais rien n'est priorisé dans le temps, et nous ne voyons aucune fiche action. En fin de compte, cela part dans tous les sens. Je vais commencer peut-être par le résultat de ce schéma. Je vais employer un terme fort : il est assez affligeant, car il est tout à fait, de façon intentionnelle, fait pour perdre les personnes dans sa lecture. Je ne parle pas des points de contradiction, ou, encore mieux, cette étude pourrait tout à fait être un copier-coller dans un autre territoire tellement elle ne relève pas l'identité de notre territoire, et je vais m'en expliquer.

Déjà, sur la méthode, pour moi, qu'est-ce qu'un schéma touristique ? C'est un outil qui doit fixer un cap, qui détermine une culture collective, qui donne du sens économique à nos engagements touristiques synonymes d'emploi et de réussite économique pour l'ensemble des acteurs, et qui définit les orientations stratégiques. En fin de compte, on ne le voit pas, et tout cela manque cruellement d'inspiration.

Dans la méthode, qui a décidé de proposer ces ateliers qui ne sont plus du tout en cohérence avec les axes principaux du schéma précédent de 2017 ? Pourquoi les 5 axes du premier schéma initial n'ont-ils pas été repris ? Pourquoi 4 ateliers de réflexion soumis aux acteurs en juillet et 6 ateliers thématiques différents aujourd'hui ? Comment voulez-vous assurer sereinement la continuité, l'évaluation, et l'évolution si vous bouleversez déjà tout ? Car rien ne correspond. Je prends un exemple très concret : l'accueil, élément majeur d'un schéma touristique. Cet élément d'accueil disparaît d'un coup entre 2017 et aujourd'hui. Nous ne pouvons donc pas assurer cette continuité.

Ensuite, toujours sur la méthode, vous faites des ateliers en juin et juillet, en pleine saison touristique où les acteurs ne sont pas disponibles. De plus, vous oubliez des acteurs majeurs dans les invitations, et je ne vais en citer qu'un : le Club des Hôteliers. Par ailleurs, vous séparez les acteurs du tourisme des élus, car sur les ateliers, les élus étaient d'un côté et les acteurs de l'autre. En fin de compte, pourquoi a-t-on séparé les acteurs des décideurs ? Ce n'est que mon avis, mais je pense qu'il est partagé par certains : c'était pour éviter tout simplement que les élus voient l'impatience des acteurs. Enfin, une consultation en juin, juillet et fin août, un rendu fin janvier, début février, on a toutes les conclusions, dont ce schéma majeur, pour une économie touristique dans les années à venir. Nous nous interrogeons donc quant à cette rapidité et nous nous demandons si ce n'est pas simplement un exercice institutionnel.

Ensuite, mon deuxième point concerne le dispositif d'accompagnement en phase intermédiaire, donc la feuille de route, là où nous devrions avoir des chiffres tangibles pour vraiment percevoir l'état des lieux, la clientèle et bien d'autres éléments chiffrés pour conditionner nos choix. Or nous manquons d'indicateurs. L'utilisation de graphiques sectoriels et de cartes aurait été judicieuse et plus compréhensible pour dresser un meilleur diagnostic. En fin de compte, que s'est-il passé réellement depuis le lancement du schéma en 2017 ? Je pose la question, car en fin de compte, nous ne le voyons pas. Avons-nous des indicateurs sur la part investissements réalisés ces dernières années pour l'accroissement de notre attractivité touristique ? Nous ne l'avons pas. Nous avons certainement investi. Mais pour quels résultats touristiques sur nos investissements ? Là encore, nous ne le savons pas. Dans les différents chiffres clés, on ne parle pas du budget. Quel est le budget consolidé du tourisme ? Nous ne le savons pas, et nous avons l'impression qu'il est dilué entre différents services. Cela manque donc de transparence sur ce point.

Dans les plus de 66 pages de ce schéma, on parle du covid-19, mais il n'y a rien sur l'approche post-covid des consommateurs, de leur façon de se comporter désormais. Si nous n'avons pas tous ces éléments, comment faire les bons choix, et surtout les bons choix budgétaires ? Il n'y a rien sur la part saisonnalité de ce que cela représente, non pas globalement, mais saison par saison. Quelle est la part de durées de séjour en périphérie par rapport au centre-ville ? Car ce n'est pas la même clientèle entre celle d'affaires et celle plus touristique en fonction de la périphérie ou du centre. Il y a autant d'éléments manquants. Tout cela pour dire sur mon deuxième point, que le recueil de données doit être perçu non pas comme une contrainte, mais comme une opportunité et un réel outil d'appréciation stratégique et pratique.

Enfin, sur le fond et les idées, parce que c'est bien aussi cela qui nous intéresse, le rendu n'apporte rien en renouvellement d'idées, et c'est là où le bât blesse et où c'est bien triste. Dans ce contexte encore plus exigeant et plus concurrentiel, nous attendions de nouveaux projets concrets, de nouvelles ambitions, une animation plus forte pour relancer la dynamique touristique en sortie de crise, avec des actions à effet immédiat. Or nous n'avons toujours rien. Je vais donc vous soumettre des idées.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pardon, excusez-moi, Monsieur FAGAUT. Vous savez que nous avons une règle et j'ai essayé de la faire respecter.

M. FAGAUT.- Oui, mais je ne vois pas le temps.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'avais peut-être une montre, mais les interventions ne doivent pas dépasser cinq minutes.

M. FAGAUT.- Je reviendrai donc sur mes idées lors de ma deuxième intervention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Évidemment. Je propose de donner la parole à d'autres, si d'autres souhaitent la prendre.

M. CROIZIER.- Je voudrais juste que Benoît VUILLEMIN me confirme quelque chose. Sur la dénomination « ville touristique », on est bien d'accord que l'augmentation de fiscalité qu'elle permet était destinée à des villes, notamment balnéaires, pour muter leur réseau de transport en commun en fonction d'une population très supérieure entre une période estivale et le reste de l'année. Si j'entends bien cette logique, il n'y a aucune raison que sur le territoire de Besançon, dans la mesure où il ne me semble pas qu'il y ait une différence de population entre l'été, l'hiver ou les autres saisons, que nous validions cette augmentation de fiscalité sur notre territoire. Nous sommes bien d'accord sur le raisonnement.

M. VUILLEMIN.- Sur la logique de la loi, pour les villes qui peuvent augmenter leur Versement Transport de 0,2 point, donc passer de 1,8 à 2 % de la masse salariale, elle a du sens lorsque le mode de transport change en période de saison de vacances. Un village de montagne qui passe de 5 000 habitants à 70 000 en période d'hiver a effectivement besoin d'un mode de transport adapté. Il peut donc augmenter son Versement Transport. Je le dis, mais ce n'est pas le fond du schéma. Aujourd'hui, on me pose des questions, et on s'interroge sur cette actualisation du schéma, mais il fallait se poser les mêmes questions en 2017 sur le schéma, celui-ci étant toujours là. Il s'agit simplement d'une actualisation. Quelques éléments supplémentaires sont apportés à un schéma existant.

Pour ceux qui étaient là, et tout le monde n'était pas aux ateliers ni au Kursaal, ce que je regrette, lorsque nous avons travaillé dans ces ateliers, il a bien été indiqué que c'était une actualisation du schéma. Nous ne sommes pas en train de parler du schéma touristique du Grand Besançon Métropole. On est en train de confondre les choses. Le schéma a été voté par mes prédécesseurs en 2017. On propose ce soir d'y apporter des éléments complémentaires. C'est donc la notion d'écotourisme, la notion de destination « Montagnes du Jura », et c'est la rénovation d'un certain nombre d'hôtels. Vous verrez, dans la délibération suivante, qu'il s'agit d'abonder le FIHT, le Fonds pour l'Hébergement Touristique. C'est uniquement cela. Il n'est pas question ce soir de remettre en cause complètement ce schéma. Il a été voté, il est valable et nous le reportons jusqu'en 2026.

S'agissant du Versement Transport et de la labellisation « ville touristique », cela fera l'objet de deux autres délibérations séparées, d'un autre débat. Laurent, tu connais mon avis sur le Versement Transport, et voilà.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme MULOT.- Merci, Madame la Présidente. Je profite juste de ce sujet sur la commune touristique pour bien rappeler une chose. Il me semble que Besançon a déjà eu le label « commune touristique » de 2012 à 2017. Quel en est le constat ? Pourquoi ce label a-t-il été abandonné ? Il faudrait peut-être commencer par là. Je sais bien que derrière cela, il y a un levier fiscal intéressant pour la collectivité, mais je pense que ce levier fiscal serait catastrophique justement pour les entreprises, pour le développement des entreprises, pour leur investissement, pour les emplois. Il faudrait peut-être déjà commencer par se demander pourquoi on a abandonné le label « commune touristique » pour Besançon. Merci.

M. VUILLEMIN.- Nous ne l'avons pas perdu. C'était une volonté. Il y a eu une volonté de l'avoir, puis celle de ne plus l'avoir.

Mme MULOT.- Pourquoi ?

M. VUILLEMIN.- Malheureusement, je ne peux pas te répondre, je n'étais pas là. La question vous sera reposée. Ce sera soumis au vote du Conseil Communautaire, et nous aurons alors l'occasion de débattre de l'intérêt d'avoir le label « ville touristique ». Les attaques ne sont pas surprenantes, elles sont virulentes, mais peu importe. Toutefois, il s'agit uniquement d'actualiser ce schéma que j'ai découvert lorsque je suis arrivé à la compétence. Je n'étais pas élu au préalable. De plus, nous l'actualisons sur trois grands thèmes. Je ne dis pas qu'il n'est pas perfectible. Je ne sais pas, je ne l'ai pas voté.

Mme VARET.- Ce rapport et les réponses apportées dans le cadre de l'actualisation du schéma touristique m'amènent à venir vous poser une question relative à l'Agence d'Attractivité. Nous avons l'occasion ce soir de parler d'attractivité, d'économie, de développement du territoire. Le 8 avril 2021, le Conseil Communautaire a voté une délibération pour valider justement le lancement de la démarche en vue de la création de l'Agence d'Attractivité. Je vous rappelle très brièvement le schéma :

- institution du Comité de Pilotage en mars 2021 (Mesdames VIGNOT et BARTHELET, Messieurs BAULIEU, BODIN, VUILLEMIN et BOUSSO),
- lancement du marché pour le choix d'AMO pour un coût de 100 000 € en mars/avril,
- réunion de cadrage en mai 2021,
- mise en place d'ateliers de travail au printemps/été 2021.

Tout cela pour normalement arriver à un passage en Conseil, en instance, et décision fin 2021. Presque un an après, nous ne voyons rien venir. Je souhaiterais connaître un peu l'état d'avancement de cet agenda. Rapidement aussi, comme nous avons appris le départ de Monsieur LANGLOIS, qui était directeur du développement économique, comme vous le demandait Monsieur FAGAUT, nous aimerions bien avoir un peu de transparence sur les raisons qui l'ont amené à ce départ et connaître comment vous entendez pallier ce départ de la Direction économique. Ce dossier ne va-t-il pas accuser un retard, dont nous n'avons pas besoin, en raison de ce départ ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je crois qu'il y avait une autre demande de parole.

Benoît, souhaites-tu apporter des éléments ?

M. VUILLEMIN.- Ce n'est pas le sujet, puisque nous sommes sur la stratégie du schéma touristique. Concernant l'Agence d'Attractivité, d'abord, nous avons délibéré sur une structure d'attractivité. Je partage l'Agence d'Attractivité. Madame VARET, vous le savez. Concernant le montant, c'est moins que cela. Toutefois, Ernst & Young, qui était l'AMO, avait préconisé de mettre en place une structure d'attractivité. A priori, la fiche de poste de ce futur responsable de l'attractivité ou directeur de l'attractivité est en cours. Il y aura donc un recrutement quant au directeur et son équipe. Ce sera donc une structure d'attractivité intégrée à la collectivité.

Mme VARET.- Je vous parle d'Agence d'Attractivité, parce que cela faisait partie du rapport n° 28 que nous avons voté. Vous me reprenez en parlant d'une structure d'attractivité. Je vous parle du Directeur de l'économie...

M. VUILLEMIN.- Concernant le Directeur de l'économie, je ne peux pas vous répondre. Je ne suis pas concerné. Je vous parle ce soir du schéma touristique. Maintenant, je suis d'accord pour vous répondre concernant l'Agence d'Attractivité. Le travail est en cours. Il a été préconisé par Ernst & Young, puisque vous avez fait référence à l'AMO qui nous a assistés sur la création d'une structure d'attractivité, non pas de faire une agence dans un premier temps, mais de faire une structure d'attractivité interne à la collectivité, aux services. L'élaboration d'une fiche de poste pour un responsable de l'attractivité est en cours. Il y aura donc une embauche pour avoir ce responsable au sein de la collectivité. S'agissant du départ de Monsieur Langlois, ce n'est pas à moi de vous répondre. Je n'ai pas plus d'information que vous.

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'agissant de la question concernant le Directeur de l'économie, comme d'ailleurs de nombreux mouvements d'un certain nombre de responsables de service, il a fait trois semaines de période d'essai et il a choisi de partir pour des raisons personnelles. Il y a des choses que les gens ont le droit de faire et d'autres qu'ils n'ont pas le droit de faire. Dans ce cas, cela fait partie des droits des agents. Pour ce qui est du tourisme, c'est essentiel. Nous savons que nous avons un territoire aujourd'hui plein d'atouts, ce que nous avons dit à plusieurs reprises. Ce qui est dit là est peut-être un élément de réponse, mais je vais attendre de redonner la parole à Ludovic FAGAUT, parce qu'il a beaucoup d'idées à nous proposer.

La question posée est la suivante. Nous sommes dans une révision d'un schéma pour l'actualiser au vu de changements de pratiques, parce que, oui, c'est vrai, beaucoup de choses se sont transformées, même si en réalité, elles ont pris une valeur plus particulière du fait des confinements, parce que c'était une tendance qui existait depuis une dizaine d'années, et c'est ce que l'on se disait encore il y a quelque temps. On voit bien que ces tendances se sont mises en place dans les nouvelles pratiques en matière de départ en vacances (longs séjours, courts séjours, forme de séjour, destination).

Tout cela est en train de bouger de façon importante et c'est sur une trajectoire d'une petite dizaine d'années. Je propose de donner la parole à Ludovic FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. Oui, je vais vous apporter des idées, parce que nous en avons également nous aussi. Vous faites référence au schéma et à son vote en 2017. Les schémas n'ont pas vocation non plus à durer ad vitam aeternam s'ils ne sont pas porteurs de sens et s'ils n'ont pas été porteurs d'intérêt. Je pense qu'il aurait été peut-être de bon ton non pas de le prolonger, mais vraiment de le réhabiliter et de le revisiter complètement. En matière d'idée, concernant la Citadelle, le Musée des Maisons Comtoises, la saline royale d'Arc-et-Senans, quid d'une brochure groupée valorisant l'ensemble de la destination plutôt que d'avoir des brochures séparées ? L'Office de Tourisme commence à s'en emparer, mais je pense qu'il faut que nous arrivions à aller plus loin en matière de valorisation de la destination.

Dans ce schéma, nous ne voyons pas quelle approche marketing nous avons, ni qui nous démarchons, avec qui, pour quoi faire, quand, comment et pour quels résultats. Nous ne voyons pas non plus si vous allez travailler avec un budget pluriannuel avec l'Office de Tourisme. Vous seriez bien inspirés de pouvoir donner un budget pluriannuel à l'Office de Tourisme pour qu'il puisse travailler plus sereinement, et avec des contrats d'objectifs qui pourraient être fixés. Nous ne voyons rien sur les jumelages. La mention qui fâche, dont j'ai parlé tout à l'heure, est la mention d'accueil que j'évoquais en début de propos et qui a été complètement oubliée, alors que c'est notre image de fabrique. C'est vraiment là où nous fidélisons notre clientèle. Tout cela a disparu.

Dans la notion d'accueil, nous devons retrouver inévitablement tout ce qui touche la propreté, la sécurité, le stationnement notamment. J'ai rencontré dernièrement des hôteliers qui disent que certains clients suisses ne veulent plus venir sur Grand Besançon Métropole, parce qu'ils ne se sentent pas en sécurité et parce qu'ils trouvent la ville sale. Je ne trouve pas cela normal. Si vous trouvez cela normal, je ne trouve pas cela normal, et cela devrait faire partie intégrante de notre schéma. Il n'y a rien sur les actions en lien avec le CLA (Centre de Linguistique Appliquée) dans le cadre de la formation continue de nos acteurs sur les langues étrangères. Je vous mets au défi de trouver un menu en anglais dans un restaurant grand bisontin aujourd'hui. Cela n'existe pas.

Bien entendu, je m'arrêterai un instant sur le marché de Noël. Je vous le dis aussi comme je le pense. Autant ne rien faire que de faire ce que nous avons fait cette année. Je suis complètement d'accord avec le principe de la porte d'entrée sur la labellisation « Montagnes du Jura ». Créons autour de ce concept « Montagnes du Jura » un Noël autour de cette identité, avec un village de neige, des activités sportives à caractère hivernal, l'artisanat local, le savoir-faire du pays comtois. Nous ne voyons rien non plus sur les animations de nos cœurs de ville avec nos écoles de musique. Pas une fois n'est cité le réseau des sites majeurs Vauban alors que nous avons tout à faire avec cette entité. Nous avons aussi un événement mondial reconnu qu'est le festival de musique de Besançon Franche-Comté. Capitalisons dessus. Or nous ne voyons rien apparaître. En résumé par rapport à cela, il faut donner du sens économique à nos engagements touristiques. D'ailleurs, on ne voit rien sur l'impact des nouveaux outils numériques au service du tourisme.

En conclusion, je suis désolé de vous le dire, il n'y a rien de virulent dans tout cela, mais c'est un schéma fade et sans saveur. D'ailleurs, nous voyons très habilement écrit qu'il s'inscrit dans la continuité, sauf que cette continuité n'a pas du tout été porteuse aujourd'hui. Il est rageant de voir que nous avons tout à faire. Encore faut-il oser ? Nous vous demandons vraiment de revoir ce schéma, car tout un pan de notre économie locale en dépend vraiment. Merci de votre attention.

M. VUILLEMIN.- Beaucoup de choses qui viennent d'être citées sont dans le schéma 2017-2023. Je vous invite à le lire. Je l'ai apporté. J'ai même proposé de le donner à certains qui me l'ont demandé. Je le redis, c'est une actualisation. Vous parlez de l'UNESCO et du réseau Vauban. Or c'est dans le schéma de base de 2017. Cela n'a pas à apparaître dans le schéma de réactualisation, puisque nous ne réactualisons pas ce point. On peut toujours faire mieux au niveau du tourisme, je suis d'accord. On peut parler de la promotion du tourisme, puisque vous avez fait une remarque sur le sujet. Or cela relève de la compétence de l'Office de Tourisme qui est doté d'un budget de 550 000 € de la part de la Communauté urbaine, hors avantages en nature. C'est négocié avec la Présidente que je rencontre régulièrement. Nous rencontrons les hôteliers, même si l'Office de Tourisme a cette compétence de les rencontrer. Lorsqu'il y a eu ces ateliers de travail, ils ont tous été vus.

J'ai eu Monsieur DESCOURVIERES au téléphone à 7 ou 8 reprises pendant la crise du Covid, je l'ai rencontré. Nous les avons reçus en atelier. Je ne parle pas que de lui, mais aussi des autres restaurateurs de la même manière. Un groupe d'une quarantaine d'acteurs du tourisme est constitué. Aujourd'hui, ces personnes continuent à travailler ensemble. Nous avons renoué des liens de très bonne qualité avec l'Office de Tourisme, avec le CDT, avec le CRT auquel nous siégeons à chaque fois, parce que des choses se font sur le tourisme à Grand Besançon Métropole. Nous connaissons nos atouts. Nous ne sommes pas en train de parler ce soir du schéma du tourisme pour 2022-2026, mais nous parlons simplement de la réactualisation. Je le redis, car « on s'enflamme pour rien ».

M. FAGAUT.- Si je peux me permettre, je ne m'enflamme pas pour rien.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, parce que j'ai interdit tout à l'heure à Monsieur KRIEGER de prendre la parole. Je veux donc être juste et équitable. Je suis désolée.

M. FAGAUT.- Je suis assez respectueux, mais il aurait été simplement de bon ton de le réécrire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est la vraie vie. On a des règles et on les respecte. Sur la question du tourisme, l'élément majeur, dont on parle depuis un certain temps, est cette orientation qui va sur les nouvelles pratiques de tourisme, en particulier l'écotourisme, avec les city breakers, ce qui a été décrit précédemment. Excusez-moi pour les anglicismes, mais comme on parlait justement de menus en anglais, je commence à m'y mettre. En tout cas, une chose est certaine. Nous reposons certaines bases nouvelles et qui se renouvellent en permanence. Je donne pour exemple le réseau Vauban. Il est aujourd'hui en train d'être travaillé. J'en suis la Présidente, je peux donc vous parler du projet. On travaille à développer de nouveaux circuits, de nouveaux enjeux. Il s'agit donc de voir si l'on peut intégrer les réseaux appelés « Forte Cultura », grands réseaux de tourisme développés particulièrement sur l'Allemagne, mais aussi sur tout l'est de l'Europe et qui font circuler les touristes, randonneurs, voyageurs, de fort en fort et qui reprennent l'histoire des régions, des pays, des frontières qui ont bougé, de la constitution de l'Europe, etc. Ils nous ont proposé d'intégrer l'ensemble de ce réseau.

Évidemment, tout ce travail est en cours, cela continue à se construire, à se développer. C'est bien de ce travail qu'il est question. Une fois que nous serons d'accord avec les pays associés dans cette association Forte Cultura, nous reviendrons vous voir pour en discuter, même si c'est bien un travail d'une association qui parle d'un réseau de 12 sites et qui n'est pas en lien direct, comme toute association avec le Grand Besançon, puisque ce qui a été classé, vous le savez, concerne bien un réseau de sites. Cela étant, nous travaillons évidemment à ce que ces labels soient de vrais atouts, car on peut quand même considérer que jusqu'à présent, nous n'avons pas assez valorisé ce label Vauban et ce qu'est justement un site comme celui de la Citadelle qui a une force d'attractivité importante, ce que nous voyons. Il est sans doute encore très largement sous-exploité et il mérite d'avoir un travail en soi. C'est donc bien de cela, dont il est question.

Benoît VUILLEMIN est bien en train de travailler dans le cadre de l'ensemble du schéma de tourisme. Je tiens quand même à dire aussi que nous aurons à discuter entre élus, les uns et les autres, de la dimension que nous voudrions donner à ce schéma touristique, en particulier sur un point qui nous manque cruellement encore beaucoup, à savoir l'hébergement. Nous avons besoin d'avoir une armature plus forte en matière d'hébergement, une diversification de type d'hébergement. Nous avons besoin d'essaimer l'hébergement sur l'ensemble de notre territoire. Dans nos communes, il y a tout un potentiel pour recevoir le touriste qui vient 3 jours, une semaine, un weekend. Tout cela est en train de se travailler. Effectivement, c'est une dynamique dans laquelle nous sommes en train de rentrer et Benoît pilote tout ce travail qui sera mené avec vous.

Monsieur CROIZIER, vous souhaitez intervenir.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Présidente. Vous conviendrez avec moi que la transparence est très importante entre les membres de cette assemblée. Je crois ne pas avoir bien compris. Pouvez-vous nous redire en nous regardant droit dans les yeux que le Directeur de l'économie de Grand Besançon Métropole est parti uniquement pour des raisons personnelles ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le Directeur de l'économie est parti pour des raisons personnelles.

M. CROIZIER.- Je le note, Madame VIGNOT. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce n'était pas le sujet. Je soumetts donc ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 9 abstentions. Je vous remercie.

Rapport n° 32 - Évolution du Fonds d'Intervention pour l'Hébergement touristique (FIHT)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 33 - Avenant à la convention de la CSP du
Camping Besançon-Chalezeule

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n° 03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat
de ville**

Rapport n° 34 - NPRU Planoise -
Transactions foncières entre la Ville de Besançon et les bailleurs
(Néolia, Loge GBM, Habitat 25)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 8 abstentions. Je vous remercie.

Rapport n° 35 - Convention territoriale globale avec
la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n° 04 : Transition écologique et énergétique, qualité du
cadre de vie et développement durable**

Rapport n° 36 - Concession de service public de chauffage urbain
de Planoise et des Hauts-du-Chazal - Frais de raccordement

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 37 - Réseau de chaleur de Planoise et des Hauts du Chazal -
Signature de l'avenant n° 2 au contrat de concession avec CELSIUS

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 38 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » -
Attribution de fonds de concours aux communes de
Chalezeule, Champagny, Fontain et Serre-les-Sapins

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vœux

Rapport n° 40 - Vœux relatifs à l'amélioration du réseau ferroviaire desservant Grand Besançon Métropole

Mme GAGLILO.- Je vais porter à votre connaissance ce vœu.

Grand Besançon Métropole, attaché au maintien et à l'amélioration du réseau ferroviaire, déplore pourtant la baisse régulière de la qualité de ce service. Forts de la mobilisation récente des Grands Bisontins lors du dernier pic de pollution, demandant des engagements concrets des politiques pour agir sur la qualité de l'air, nous souhaitons interpeler l'État sur la desserte ferroviaire de notre territoire.

Tout d'abord, le Grand Besançon Métropole doit bénéficier d'un haut niveau en Trains à Grande Vitesse. La perte des lignes Besançon-Lille, Besançon-Bâle, Paris-Besançon-Fribourg, Marseille-Besançon-Bâle et le passage trop tardif du premier TGV pour l'Alsace impactent notre territoire. D'une manière générale, nous déplorons la baisse qualitative du service (dégradation constante depuis plus de 10 ans). Nous défendons qu'il soit absolument nécessaire de maintenir la desserte en TGV de la gare Viotte, notamment pour les liaisons directes vers Paris, entre Strasbourg et Marseille via Viotte et en direction de Lyon. Nous souhaitons l'amélioration de la liaison en direction de Lausanne (Suisse) via Mouchard qui constitue un enjeu important de coopération avec la Suisse. Nous redoutons également la suppression totale du TGV nous reliant à Paris Charles-de-Gaulle et Lille Europe, envisagée actuellement par la SNCF.

Nous formulons le vœu que l'État nous apporte son soutien pour le maintien des services qui desservent notre territoire et pour rétablir les fonctionnalités nécessaires à retrouver leur potentiel de fréquentation (horaires et fréquence adaptés). Plus spécifiquement, nous souhaitons que l'État intervienne auprès de la SNCF en faveur du maintien du service nous reliant à Paris CDG et Lille Europe, puisque sa fermeture est actuellement envisagée.

Par ailleurs, le ferroviaire est aujourd'hui plus que jamais au cœur des enjeux quotidiens des citoyens et des collectivités avec l'augmentation des prix du carburant et la nécessité de décarboner les énergies actuellement utilisées pour les mobilités. Grand Besançon Métropole bénéficie de 16 gares et haltes ferroviaires, qui permettront à notre territoire, moyennant une amélioration de leurs fonctionnalités (capacité, fréquence, horaires), d'offrir une réponse adaptée à ces enjeux. Il est donc crucial de maintenir et d'améliorer les infrastructures existantes aujourd'hui pour éviter les dépenses de réadaptation de demain.

Pour répondre à cet enjeu de déplacement quotidien sur notre territoire, deux projets d'actualité nous semblent nécessiter l'intervention et le soutien de l'État :

- La régénération des infrastructures de la ligne des horlogers qui relie Besançon à la Chaux-de-Fond (Suisse) en passant par Le Valdahon, Morteau et Le Locle, aura mobilisé au total, des investissements financiers à hauteur de 117 M€ (dont une participation de la région Bourgogne Franche-Comté de 22,65 M€ sur la première phase des travaux). Cette ligne dispose d'un fort potentiel de fréquentation, mais nécessite pour l'atteindre, des fonctionnalités mieux adaptées aux usagers et cohérentes avec nos schémas directeurs d'aménagement du territoire. Dans cette optique, les EPCI traversés par cette ligne ont initié une dynamique locale, demandant à la Région une concertation des collectivités et des usagers, grâce à la création d'un « comité de ligne ».
- La création d'une halte ferroviaire à l'ouest de Besançon sur la ligne TER reliant Besançon et Dijon, permettrait de desservir un pôle multimodal d'envergure régionale (desserte du CHRU de Besançon et du pôle Santé des Hauts de Chazal) sur lequel nous travaillons actuellement dans le cadre de notre plan de mobilité.

Nous formulons le vœu que l'État soutienne la création d'une halte ferroviaire à l'ouest de Besançon, le maintien et l'amélioration de celles existantes en intégrant ces projets dans l'avenant au CPER, celui-ci ayant pour objet de présenter un nouveau volet sur la mobilité multimodale.

En outre, en ce qui concerne les déplacements à vocation récréative et touristique de notre territoire, de nombreux voyageurs bénéficiaient auparavant d'horaires nocturnes très appréciés. Pourtant, ce service a été totalement abandonné créant inévitablement un report sur les voyages aériens. Notre territoire au carrefour de l'Europe (Suisse, Allemagne, Italie, Espagne) est traversé par des liaisons internationales, et les entreprises proposant ces services affichent leur ambition de renforcer leur compétitivité face au transport aérien. Il nous semble que proposer une étape à Besançon sur ces trajets serait cohérent, sans investissements d'infrastructure lourds.

Nous formulons le vœu que l'État appuie le retour des trains de nuit desservant notre territoire, dans la lignée de l'annonce d'Emmanuel Macron du 14 juillet 2020, visant un redéploiement massif de ces trains.

Enfin, il nous semble que les objectifs nationaux de report modal du fret routier vers le ferroviaire, pourraient se concrétiser par un projet de transfert des transits nationaux et internationaux, vers des lignes ferrées réadaptées aux gabarits du fret. En effet, nous regrettons le trafic des poids lourds observé sur notre territoire. Certaines portions ont subi une augmentation de 20 % de ce trafic en 5 ans, suite notamment à l'augmentation des tarifs autoroutiers. À titre d'exemple, le trafic observé sur la RN 83 illustre ce phénomène qui occasionne des dangers, pollutions et difficultés de circulation.

Nous formulons le vœu que l'État soutienne, dans le cadre de ses objectifs de reports modaux du fret routier vers le fret ferroviaire, un projet concernant notre territoire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je vous propose de le soumettre au vote. Vous le savez, nous n'avons pas de débat.

Mme VARET.- Je voudrais simplement indiquer que je ne prendrai pas part au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est noté. Je soumetts ce vœu au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Il y a donc une abstention.

Mme VARET.- Non, on ne prend pas part au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Quand on ne prend pas part au vote, réglementairement, cela veut dire que c'est une abstention. C'est bien la même chose. Vous pourrez regarder les textes. Il n'y a pas de problème. Dans tous les cas, de toute façon, il est adopté. Je vous remercie. Bonne soirée et à très bientôt.

La séance est levée.